



Institut Agronomique néo-Calédonien

Programme Elevage et Faune Sauvage

Etude du statut et de la distribution des oiseaux des forêts humides de la Province Sud de Nouvelle-Calédonie



Volume annexe 1

Les espèces de la Chaîne Centrale et de l'Ile des Pins

**IAC/Programme Elevage
et Faune Sauvage n°6/2006**



Etude du statut et de la distribution des oiseaux des forêts humides de la Province Sud

Volume annexe 1 : Les espèces de la Chaîne Centrale et de l'Ile des Pins
Septembre 2006

Responsable de l'étude : Vivien Chartendrault*

Responsable du projet : Nicolas Barré**

*Programme Elevage et Faune Sauvage, Institut Agronomique néo-Calédonien

**Programme Elevage et Faune Sauvage, Directeur Scientifique, Institut Agronomique néo-Calédonien

Le présent rapport est relatif à la CONVENTION DE COLLABORATION IAC-Province Sud N°6024-52-2004 / DRN-ENV du 4 novembre 2004, passée entre la Direction des Ressources Naturelles de la Province Sud et l'Institut Agronomique néo-Calédonien.

Cette convention vise à « l'amélioration des connaissances sur le statut, la répartition et l'évolution des populations d'oiseaux des forêts humides de la Province Sud ».

SOMMAIRE

LES ESPECES DE LA CHAÎNE CENTRALE ET DE L'ÎLE DES PINS	1
I.1. Autour à ventre blanc (<i>Accipiter haplochrous</i>)	3
I.2. Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)	7
I.3. Cagou huppé (<i>Rhynochetos jubatus</i>)	10
I.4. Pigeon à gorge blanche (<i>Columba vitiensis</i>)	17
I.5. Carpophage géant ou Notou (<i>Ducula goliath</i>).....	21
I.6. Ptilope vlouvlou (<i>Drepanoptila holosericea</i>).....	26
I.7. Perruche à front rouge (<i>Cyanoramphus saisseti</i>).....	30
I.8. Perruche cornue (<i>Eunymphicus cornutus</i>)	34
I.9. Méliophage toulou (<i>Gymnomyza aubryana</i>)	39
I.10. Miro à ventre jaune (<i>Eopsaltria flaviventris</i>)	43
I.11. Siffleur calédonien (<i>Pachycephala caledonica</i>).....	47
I.12. Echenilleur de montagnes (<i>Coracina analis</i>)	51
I.13. Rhipidure tacheté (<i>Rhipidura spilodera</i>)	55
I.14. Monarque brun (<i>Clytorhynchus pachycephaloides</i>)	59
I.15. Mégalure calédonienne (<i>Megalurulus mariei</i>)	63

LES ESPECES DE LA CHAINE CENTRALE ET DE L'ILE DES PINS

Dans cette partie nous traiterons par monographie les 15 espèces cibles contactées au cours de l'étude.

La classification et la nomenclature suivies sont celles utilisées par Barré & Dutson (2000) dans leur liste commentée de l'avifaune néo-calédonienne ainsi que les sources de Birdlife International (2004) pour les plus récentes modifications (notamment la séparation de la Perruche cornue et de la Perruche d'Ouvéa désormais espèces distinctes). Une nouvelle nomenclature est à paraître (Barré *et al.* 2006) mais nous ne l'avons pas prise en considération dans ce rapport pour des raisons logistiques et dans un souci d'homogénéisation avec la précédente étude réalisée en Province Nord (Chartendault & Barré 2005)

Les noms officiels français ne correspondent pas toujours aux noms usuels auxquels se réfèrent les naturalistes calédoniens ou les habitants de la Province. Lorsque ces noms usuels ne souffrent aucun doute nous les avons adjoints aux noms officiels.

Chaque monographie suivra sensiblement le même plan :

- **Illustration** (tirée de Doughty, C., Day, N & Plant, A, 1999)
- **Carte de distribution** : carte de la distribution des espèces avec pour unité géographique, les massifs. La donnée illustrée est l'Indice de statut Global (IG ; Cf. Rapport Final C.II.3.1) de chaque espèce dans chacun de ces massifs.
Pour une meilleure interprétation de ces cartes nous conseillons de consulter la carte des périodes de prospection de chaque massif permettant de mieux appréhender les éventuels biais saisonniers (Cf. Rapport Final Carte n°6).
- **Présentation** : pour une brève description de l'espèce et de ses principales caractéristiques. Le statut d'endémicité et le classement U.I.C.N. éventuel sont également indiqués.
- **Statut, fréquence, effectifs et abondance ponctuelle** : un tableau qui reprend l'IG ainsi que la fréquence d'occurrence (% de points contenant l'espèce), les effectifs (nombre d'individus contactés) et l'abondance ponctuelle (nombre moyen d'individus par point). Le rang tenu par l'espèce est précisé pour chacune de ces données, toutes les espèces contactées au cours de l'étude étant prises en compte.
- **Massifs occupés** : donne le pourcentage de massifs occupés ainsi que la fréquence d'occurrence de chaque espèce sur les massifs où elle est contactée.
- **Répartition altitudinale** : pour chaque espèce, fréquence d'occurrence par tranche altitudinale de 200 mètres. Au delà de 1000 mètres d'altitude, tous les points sont regroupés du fait d'un faible échantillonnage. Les points se répartissent de la façon suivante :
 - Entre 0 et 200 mètres : 285 points
 - Entre 200 et 400 mètres : 232 points
 - Entre 400 et 600 mètres : 227 points
 - Entre 600 et 800 mètres : 104 points
 - Entre 800 et 1000 mètres : 49 points
 - Au-dessus de 1000 mètres : 40 points
- **Habitat** : la combinaison et la simplification des données récoltées sur l'habitat nous a permis d'obtenir 7 classes d'habitat que nous appellerons « habitats simplifiés ». Nous donnons pour chacun de ces habitats, la fréquence d'occurrence spécifique. Les points se répartissent de la façon suivante :
 - Forêts humides d'altitude dominantes : 24 points

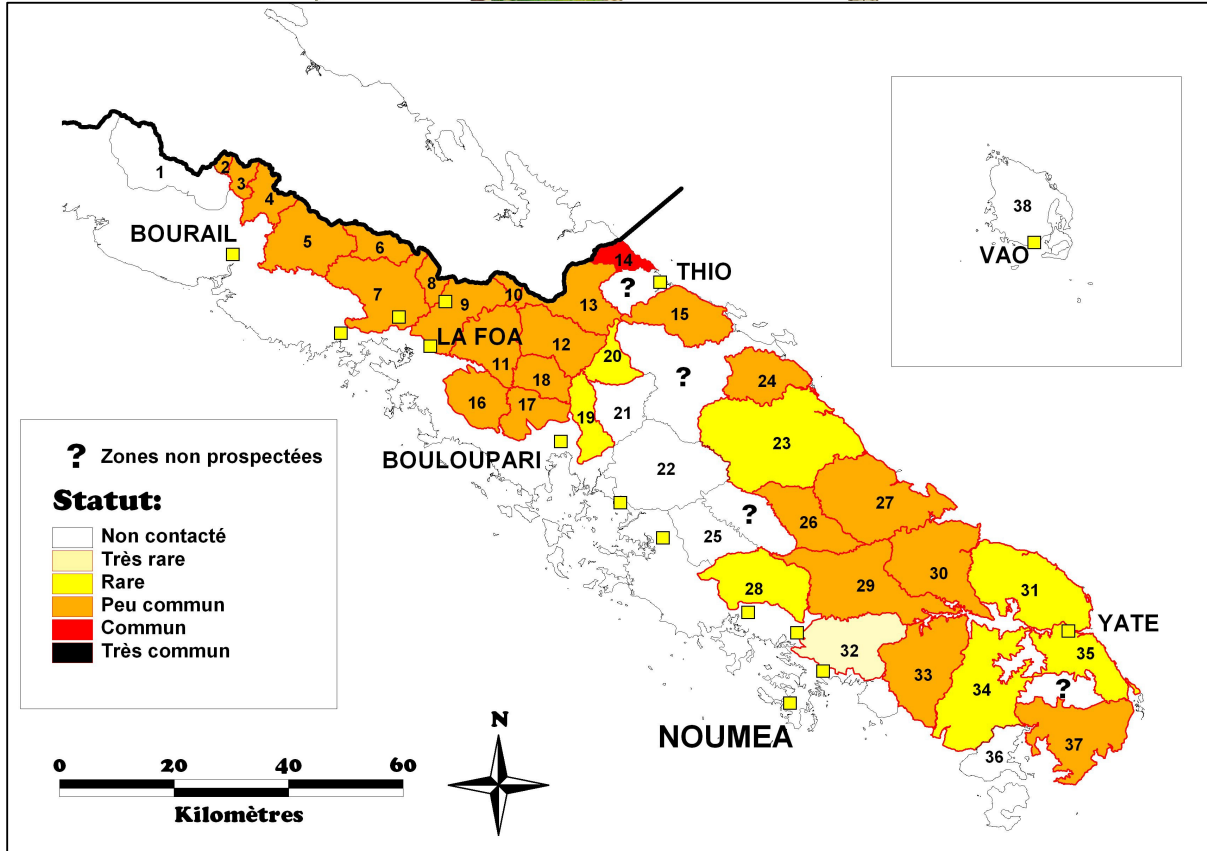
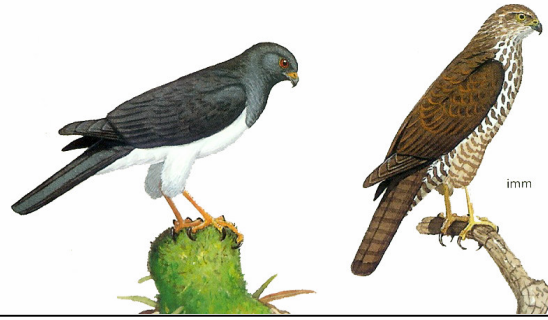
Statut et distribution des oiseaux des forêts humides de la Province Sud

LES ESPECES DE LA CHAÎNE CENTRALE ET DE L'ÎLE DES PINS

- Forêts humides dominantes et autres faciès boisés : 187 points
- Forêts humides dominantes et milieux anthropisés et ouverts : 283 points
- Forêts humides sur terrains miniers : 334 points
- Forêts secondaires et savanes en recolonisation dominantes : 17 points
- Maquis miniers dominants : 63 points
- Végétation anthropisée et milieux ouverts dominants : 29 points
- **Bilan des observations** : remarques générales à partir des données récoltées au cours de l'étude.
- **Menaces et protection** : conclusions sur le statut et les perspectives de conservation de l'espèce.

Par ailleurs, nous avons ajouté dans le rapport cartographique une carte du nombre d'individus par point pour mieux préciser la distribution des effectifs.

I.1. AUTOUR A VENTRE BLANC (*ACCIPITER HAPLOCHROUS*)



• Présentation

Famille	Endémicité	U.I.C.N. 2004	Nom usuel local
Accipitridés	Espèce endémique	Quasi-menacé	Emouchet

Listée à l'Annexe II de la C.I.T.E.S. : commerce international strictement réglementé
Espèce protégée

Rapace de petite taille (32-36 cm), l'Autour à ventre blanc est reconnu comme inféodé aux forêts humides mais également rencontré dans des milieux ouverts modifiés jusqu'en zones urbanisées. L'adulte est facilement reconnaissable à son plumage contrasté, blanc immaculé sur la partie ventrale, gris ardoisé sur la partie dorsale. Les 2 sexes sont identiques hormis la taille. L'immature est lui bien plus discret et facilement confondu avec l'Autour australien adulte ou juvénile. C'est un prédateur spécialisé dans la capture d'autres espèces d'oiseaux. Son cri puissant et répétitif le signale souvent en forêt.

• *Statut, fréquence, effectifs et abondance ponctuelle*

Statut	Fréquence d'occurrence (en %)		Effectifs (nombre d'individus)		Abondance ponctuelle (nombre d'individus par point)	
Peu commun	14,3	28ème	151	31ème	0,16	31ème

• *Massifs occupés*

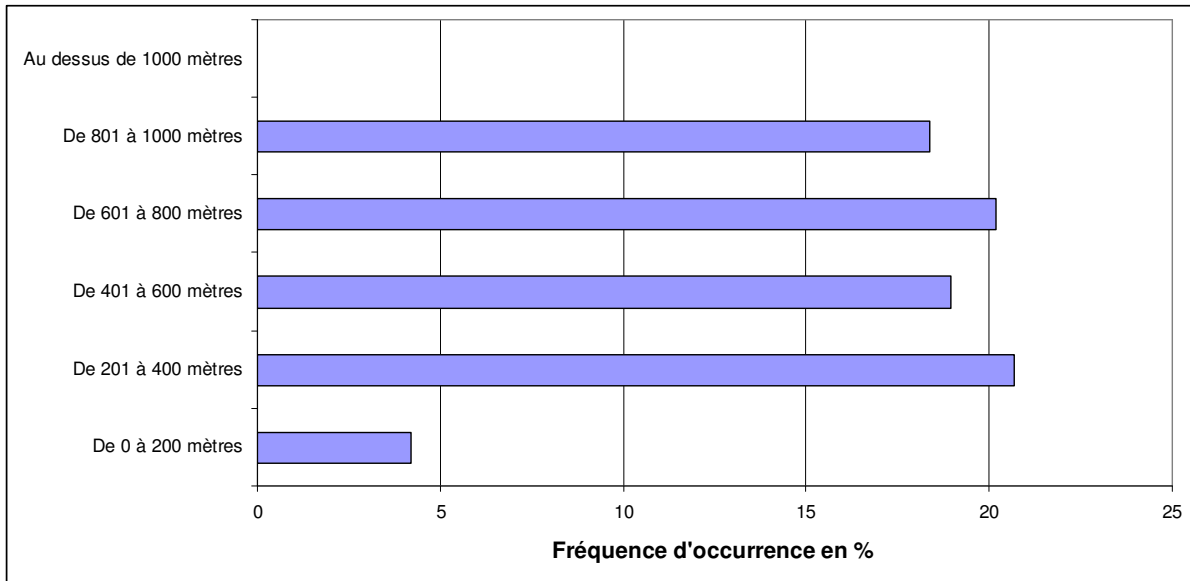
84,2 % des massifs occupés

Dothio	71,4
Kouergoa/Ouipoin	44,7
Ouitchambo	35,7
Mont Rembai	29,4
Adéo/Ori	27,8
Réserve Unio	27,6
Oua-Tom	27,3
Kum	25,0
Mont Canala	25,0
Farino/Amieu	22,2
Pocquereux	21,4

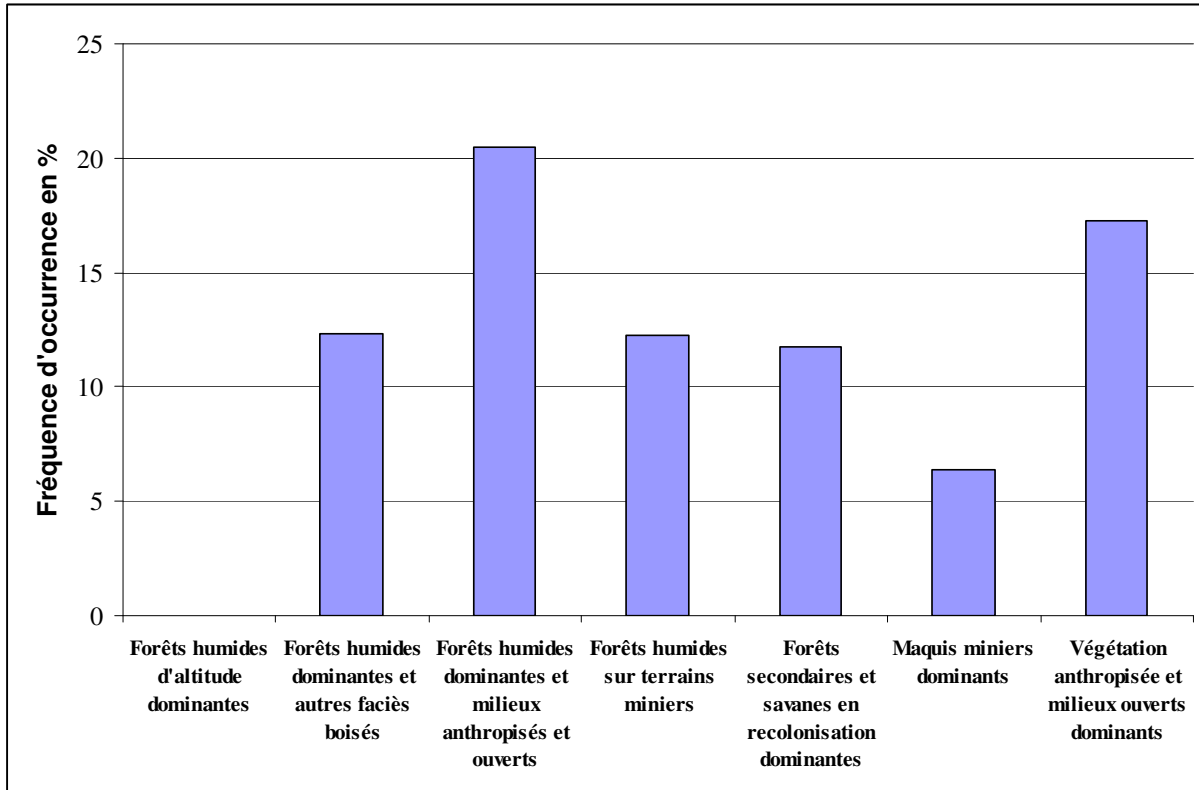
Sources Néaoua	20,0
Dzumac/Rivière Blanche	19,1
Mé Ixaburu	18,2
Nakada	17,0
Dogny/Né Mërë	15,8
Saille	15,8
Karagreu/Boréaré	14,3
Ouin	14,3
Kouakoué	11,9
Mont Do	11,1
Goro/Capture	10,5

Electriques	10,3
Ouiné/Rivière Bleue	10,0
Wi Né Ba	9,7
Nassirah/Ouenghi	9,1
Yaté/Plaine des Lacs	8,1
Mont Mou/Couvelée	7,1
Ningua	6,7
Pirogues/Plaine des Lacs	6,5
Humboldt	6,3
Koghis/Coulée	4,0

• *Répartition altitudinale*



• *Habitat*



• *Bilan des observations*

L'Autour à ventre blanc, bien que noté « Peu commun » à l'échelle de la province est un rapace fréquent des zones prospectées et peut être considéré sans aucun doute comme le rapace typique des régions boisées de la Chaîne Centrale.

L'espèce vocalise toute l'année mais il semblerait que le pic d'activité se situe entre les mois de septembre et décembre avec une diminution importante entre janvier et mars. Il est ainsi important de considérer avec prudence la répartition mise en évidence par la carte précédente. La majorité des massifs où l'espèce est notée rare ou absente ont été prospectés entre janvier et août et ce biais saisonnier pourrait ne pas être négligeable. Cependant et à l'inverse, l'espèce est fréquente au sein de massifs parcourus à cette même période, le Mont Rembaï en étant un parfait exemple. Et dans des massifs parcourus entre septembre et décembre, l'espèce a aussi pu être notée rare ou même absente (Mé Maoya, Mont Mou/Couvelée, Wi Né Ba,...).

Il est enfin absent de l'Île des Pins, fait marquant et dont l'explication est difficile à avancer.

L'AUVE fréquente essentiellement des altitudes comprises entre 200 et 1000 mètres où il semble préférer les zones de forêts humides entrecoupées de milieux ouverts et les régions anthropisées. Bien que ses préférences aillent aux habitats forestiers qui lui offrent des lieux de nidification, il est souvent contacté hors milieu boisé, en chasse ou en déplacement. Il est tout à fait envisageable qu'il tire profit de l'ouverture du milieu dans certains cas avec les facilités que la succession d'habitats ouverts et fermés lui procurent dans l'action de chasse (diversité d'espèces, difficultés à se dissimuler pour les proies, vitesse en vol accrue qui favorise l'effet de surprise,...). L'oiseau est d'ailleurs régulièrement observé à proximité des tribus ou même de villages où il profite de l'abondance de proies.

Il est malgré tout nettement plus fréquent dans les massifs de plus de 100 hectares et rare dans ceux de moins de 10. De même il est plus fréquent dans les régions au couvert forestier irrégulier et à la canopée de hauteur variable, mosaïque de milieux boisés et de milieux ouverts, forêts humides-savanes en particulier.

Ni les activités humaines ni la distance à la tribu ne semble jouer de rôle important dans sa répartition. Ceci peut paraître surprenant dans la mesure où il est avéré que les jeunes AUVE erratiques sont souvent pris pour cibles autour des tribus, lorsqu'ils sont en pleine recherche de territoire et de nourriture. Mais les adultes eux semblent moins victimes des fusils...

- ***Menaces et perspectives***

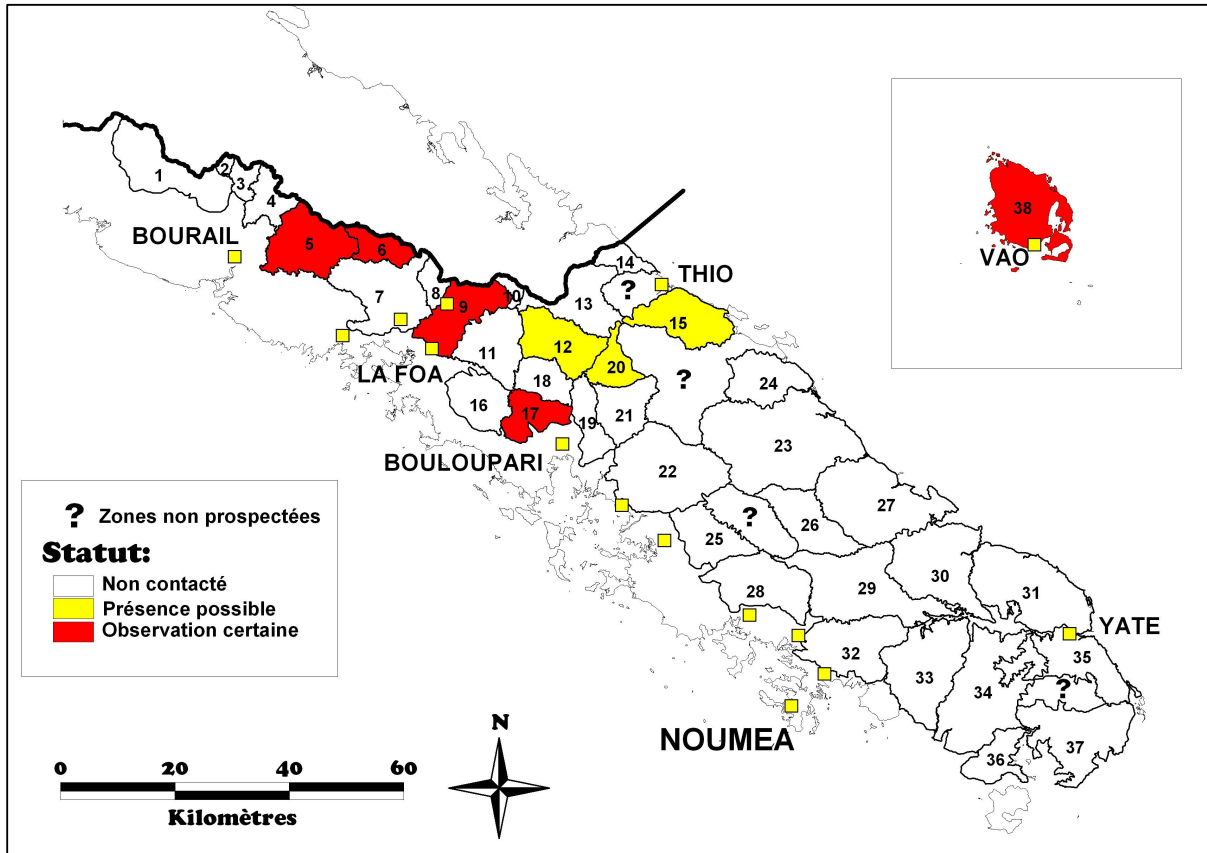
Globalement, l'AUVE n'est pas rare et ne semble pas menacé. Il a une grande plasticité comportementale qui lui permet de s'adapter à une importante variété d'habitats, du cœur des forêts humides des reliefs aux périphéries des régions habitées par l'homme. Il paraît ainsi peu sensible à la fragmentation des habitats forestiers, profitant même probablement de ce phénomène pour diversifier ses proies.

Jamais rencontré en grands nombres, il reste cependant fragile et de nombreux exemples ont démontré à travers le monde que le sort de certaines espèces de rapaces pouvait très rapidement basculer avec les destructions humaines.

L'AUVE est protégé mais encore la cible des tirs autour des lieux habités où il est accusé de capturer poules et poussins. Il s'agit avant tout de juvéniles et les adultes sont moins concernés par ce problème ce qui laisse espérer que leur taux de survie n'est pas affecté.

Une sensibilisation accrue pourrait aider à une meilleure connaissance de cet oiseau et à sa protection.

I.2. FAUCON PELERIN (*FALCO PEREGRINUS*)



• Présentation

Famille	Endémicité	U.I.C.N. 2004	Nom usuel local
Accipitridés	Espèce à large répartition (sous-espèce menacée)	Néant	-

Listée à l'Annexe I de la C.I.T.E.S. : commerce international interdit

Espèce protégée

Rapace de taille moyenne (environ 40 cm), le Faucon pèlerin est un oiseau rupestre qui ne fréquente pas les forêts mais ne fait que les survoler en chasse.

Les adultes sont gris sombre sur le dos et clair sur le ventre avec leurs fameuses larmes noirâtres sous les yeux. Le juvénile arbore le même pattern de plumage mais avec une teinte générale marron. Spectaculaire chasseur, il fond sur ses proies (uniquement des oiseaux) à des vitesses vertigineuses et les tue sur le coup, à l'impact.

Parfois repéré en vol à ses cris répétitifs et rauques.

• **Statut, fréquence, effectifs et abondance ponctuelle**

Statut	Fréquence d'occurrence (en %)		Effectifs (nombre d'individus)		Abondance ponctuelle (nombre d'individus par point)	
Très rare	0,3	49ème	3	49ème	0,003	49ème

• **Massifs occupés**

L'oiseau a pu être observé sur 5 des 38 massifs soit 13,1 %. 2 de ces 5 observations ont été réalisées hors point d'écoute (Île des Pins, Réserve Unio). La présence de l'espèce a été signalée sur 3 autres massifs mais sans certitude (Saille, Kouergoa/Ouipoin, Ningua) et d'autres massifs pourraient héberger le faucon, notamment ceux du Mont Mou/Couvelée et Koghis/Coulée avec des oiseaux observés régulièrement au-dessus de Nouméa et de son agglomération.

• **Répartition altitudinale**

2 des individus observés au point d'écoute l'ont été en chasse au-dessus de 800 mètres et le troisième à moins de 200 mètres sur un site de nidification très probable. Les 2 oiseaux notés hors point d'écoute ont été observés à 580 mètres et 20 mètres d'altitude. La répartition altitudinale de l'espèce n'est probablement fonction que de la disponibilité des zones de falaises susceptibles d'accueillir son aire de nidification. Peu importe l'altitude à partir du moment où le FAPE trouve les zones escarpées favorables. Les 2 sites de nidification probables localisés au cours de l'étude sont situés pour l'un à moins de 200 mètres d'altitude, pour l'autre à près de 1000 mètres ! Preuve de l'adaptabilité de l'espèce et de sa faible dépendance en la composition des milieux environnants.

• **Habitat**

Nous ne pouvons réellement exploiter cette partie, non seulement du fait du faible nombre de contacts mais aussi du fait de l'écologie de l'espèce. En effet, le FAPE n'habite pas les zones forestières et ne les exploite que très rarement. Le seul habitat recherché par l'espèce est l'habitat rocheux rupestre qui abrite ses sites de reproduction.

Ses zones de chasse privilégiées sont probablement situées sur les côtes (pétrels, sternes,...) mais l'oiseau exploite également certainement les régions forestières où il est connu de nos interlocuteurs pour capturer des roussettes et certaines espèces d'oiseaux de taille moyenne à importante (NOTO, PIGO,...).

• **Bilan des observations**

Le FAPE n'a été observé qu'à de très rares reprises mais sa présence dans la chaîne est avérée et ce sont certainement ces reliefs qui hébergent les quelques couples nicheurs de la Province Sud.

2 sites potentiels de nidification ont été localisés au cours de l'étude : massif de Ouitchambo (oiseau alarmant posé sur une falaise de la vallée de la Ouatchoué) et de Réserve Unio (oiseau pourchassant une femelle de BUGO et posé sur une falaise de la Table Unio). La nidification probable dans le massif de Réserve Unio démontre que le FAPE peut occuper des aires relativement éloignées des côtes.

Le seul facteur influençant réellement sa présence est l'existence de falaises.

Connu comme un prédateur de pétrels et sternes, un oiseau a tout de même été observé en pleine chasse sur le Mé Ori, slalomant entre les araucarias. Des témoignages parlent également d'un oiseau plongeant sur les notous. Il pourrait également s'avérer être un chasseur de roussettes (observation probable d'un faucon en chasse sur une roussette dans la région de Boulouparis, comm. pers. C. Bobillier 2005)

Le FAPE n'est donc probablement pas essentiellement un prédateur côtier et dans une certaine mesure, est capable de nicher et s'alimenter dans les zones centrales de la chaîne.

- ***Menaces et perspectives***

La sous espèce *nesiotus* du FAPE rencontrée en Nouvelle-Calédonie n'est présente que sur les archipels de Fidji, du Vanuatu et de Samoa où elle est en déclin ou en très faible nombre. Elle apparaît très menacée et le rôle de la Nouvelle-Calédonie, qui héberge la plus importante population, est primordial dans la conservation de l'espèce à l'échelle régionale.

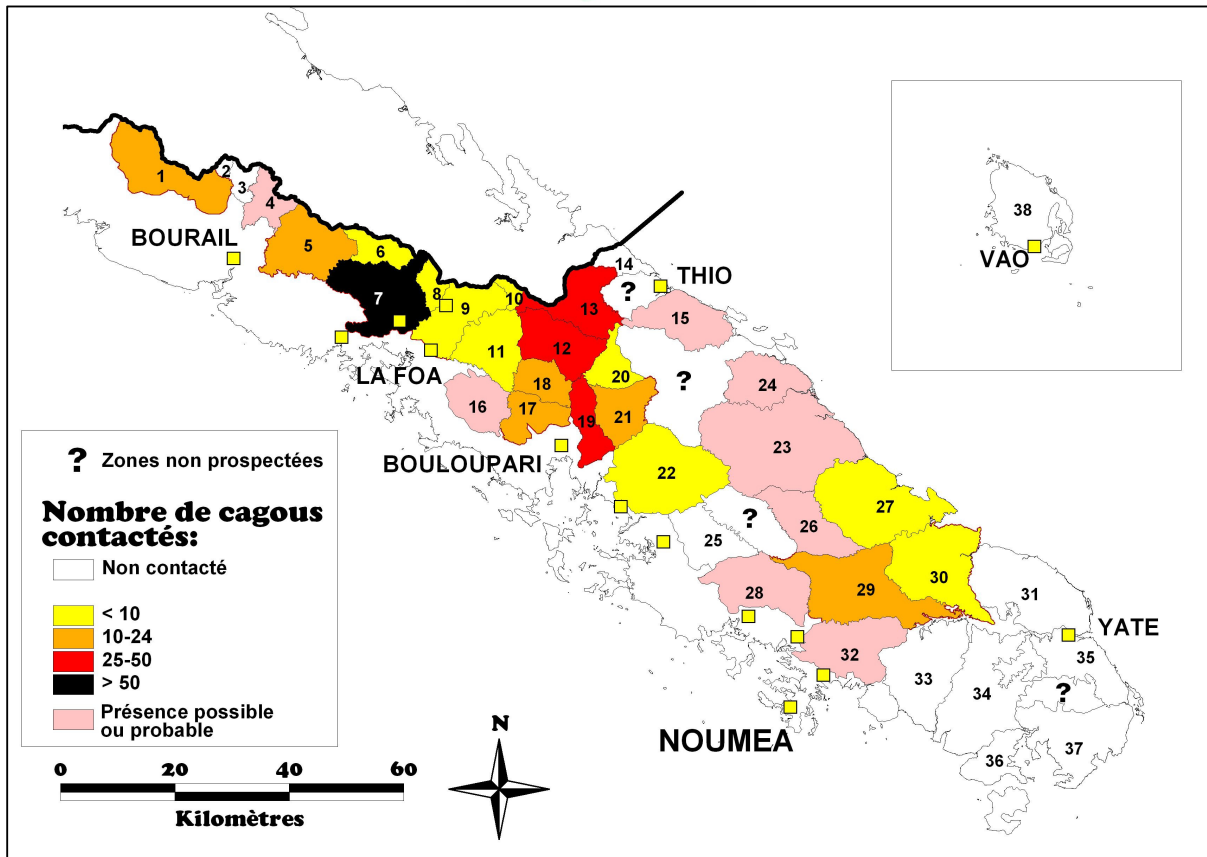
Dans ce contexte, la Chaîne Centrale de la Province Sud et l'Île des Pins occupent une place essentielle puisque ces régions abritent assurément une part non négligeable des couples nicheurs de la population calédonienne de l'espèce.

Les menaces n'y semblent pas nombreuses, ni les espèces introduites ni la fragmentation des habitats forestiers n'ont d'influence directe sur le FAPE, l'oiseau est protégé mais la rareté des zones de falaises, la fragilité de l'espèce et le manque de connaissance sur son statut laissent planer certains doutes sur la conservation de l'oiseau.

Dans ce sens, il serait extrêmement important d'inventorier les aires par un travail ciblé (qui n'a pas été possible dans le cadre de notre étude) et d'en assurer un suivi.

L'expérience a montré dans d'autres régions du monde que le FAPE était très sensible au dérangement par diverses activités de loisirs telles que l'escalade ou le parapente. Si aujourd'hui ces menaces sont minimales, le peu de falaises disponibles et le possible essor de ces activités dans le temps devrait inspirer une démarche de précaution pour la protection de ce rapace emblématique.

I.3. CAGOU HUPPE (*RHYNOCHETOS JUBATUS*)



Remarque : La carte présentée ci-dessus est tirée à la fois des points réalisés dans le cadre de l'étude et des écoutes spécifiques effectuées de façon opportuniste les matins où notre campement le permettait.

Elle ne donne pas d'informations sur le statut réel de l'espèce dans les massifs mais juste une indication quant à sa présence et aux effectifs recensés.

• Présentation

Famille	Endémicité	U.I.C.N. 2004	Nom usuel local
Rhynchétidés	Espèce endémique	Menacé d'extinction	Cagou

Listée à l'Annexe I de la C.I.T.E.S. : commerce international interdit

Espèce protégée

Seul représentant de sa famille, le Cagou est un oiseau en tout point unique et l'emblème de la Nouvelle-Calédonie.

LES ESPECES DE LA CHAÎNE CENTRALE ET DE L'ÎLE DES PINS

De grande taille (50-60 cm), le CAGO n'en reste pas moins un habitant discret des forêts humides de la Grande Terre, souvent seulement repéré à son puissant chant émis en duo à l'aube ou au crépuscule par le mâle et la femelle.

Inapte au vol, il se déplace au sol où il est très à l'aise.

Il se nourrit d'invertébrés (escargots, vers, insectes) mais également de petits vertébrés tels que lézards et geckos capturés au sol ou à faible hauteur.

• Statut, fréquence, effectifs et abondance ponctuelle

Statut	Fréquence d'occurrence (en %)		Effectifs (nombre d'individus)		Abondance ponctuelle (nombre d'individus par point)	
Rare	2,5	38ème	147	32ème	0,15	32ème

Ces résultats concernent uniquement les oiseaux contactés aux points d'écoute. Il est important de comprendre ici que la méthode utilisée n'est pas adaptée au recensement du CAGO et aux données collectées aux points s'ajoutent des données que nous avons récoltées de façon ciblées (CF. *Remarque* ci-dessus).

L'analyse des données est rendue difficile par le faible nombre de points de contacts mais nous tenterons tout de même par la suite de dégager des informations quant à la répartition de l'espèce.

Au total ce sont 301 cagous qui ont été entendus sur l'ensemble de la chaîne parmi lesquels près de 49 % (147 oiseaux) l'ont été sur points d'écoute au cours des prospections.

• Massifs occupés

36,8 % des massifs occupés

Koungouhaou	12,5
Mont Do	11,1
Kouergoa/Ouipoin	10,5
Mé Maoya	10,0
Nassirah/Ouenghi	9,1

Mont Canala	8,3
Nakada	7,5
Ouitchambo	7,1
Réserve Unio	6,9
Adéo/Ori	5,6

Farino/Amieu	5,6
Dzumac/Rivière Blanche	4,3
Dogny/Né Mërë	2,6
Ouiné/Rivière Bleue	2,0

En incluant l'ensemble des écoutes hors points, **nous avons contacté le CAGO sur 19 massifs auxquels s'ajoutent 8 massifs** où la présence est possible ou probable selon divers témoignages. **Ce sont ainsi 50 % des massifs de la Province Sud qui abritent l'espèce avec certitude.** Les tableaux suivants donnent par massif, le nombre d'individus entendus.

Si nous ajoutons à cela les massifs où sa présence est possible ou probable, nous obtenons un total de 27 soit 71 % de l'ensemble.

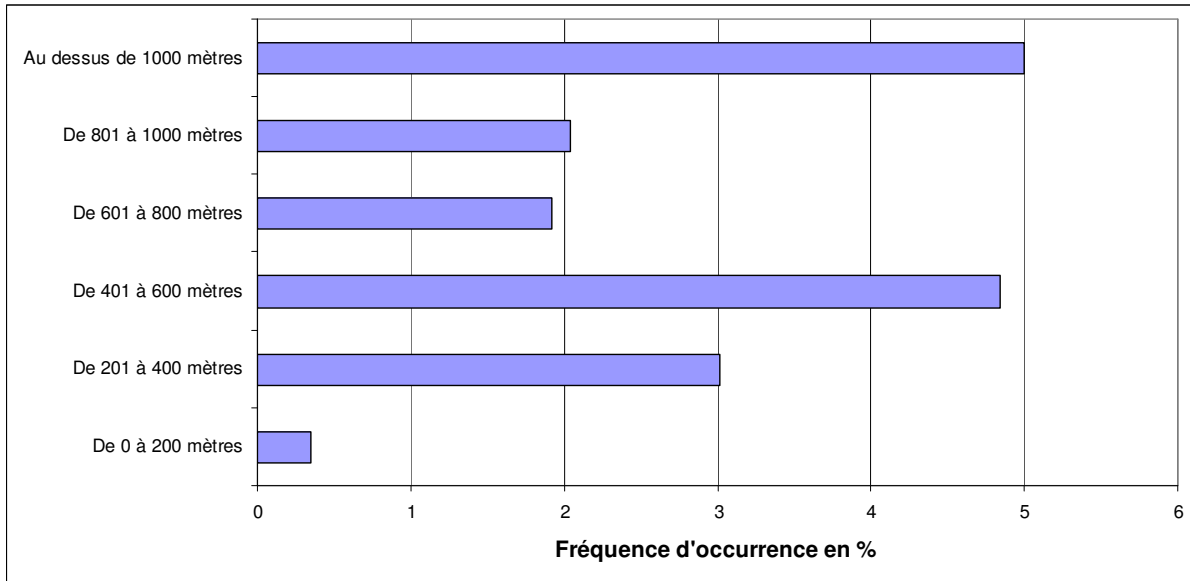
Farino/Amieu	58	Koungouhaou	12	Mont Rembaï	4
Kouergoa/Ouipoin	41	Adéo/Ori	11	Ningua	4
Nassirah/Ouenghi	36	Ouitchambo	10	Ouiné/Rivière Bleue	2
Nakada	29	Mont Canala	9	Pocquereux	2
Mé Maoya	23	Saint Vincent	8	Kouakoué	1
Mont Do	22	Dogny/Né Mërë	6		
Dzumac/Rivière Blanche	18	Réserve Unio	5		

Oua-Tom	Probable
Saille	Probable
Kum	Probable

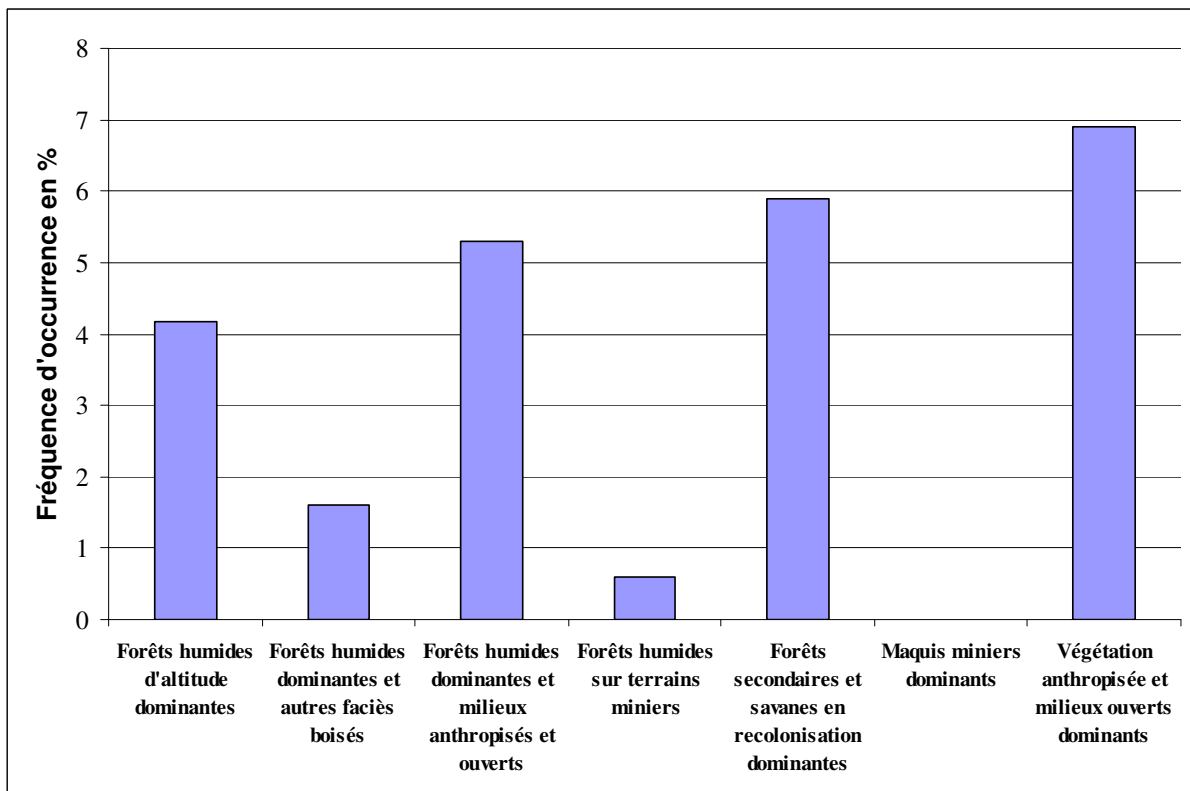
Humboldt	Possible
Koghis/Coulée	Possible
Mont Mou/Couvelée	Possible
Mé Ixaburu	Possible
Ouin	Possible

• **Répartition altitudinale**

Le diagramme suivant n'est établi qu'à partir des 24 contacts qui nous ont permis d'écouter les 147 oiseaux mentionnés précédemment. Il ne constitue pas évidemment la meilleure base d'analyse mais la seule à notre disposition pour dessiner au minimum les contours de cette répartition. En outre le calcul de la fréquence d'occurrence devrait être obtenue par le rapport du nombre de contacts sur celui de matinées d'écoute favorable dont nous ne disposons pas. Nous considérerons malgré tout que le nombre total de points d'écoute qui traduit la présence sur le terrain, est représentatif du nombre d'écoutes matinales.



• **Habitat**



• **Bilan des observations**

Le CAGO est noté à l'issue de cette étude comme « Rare » et même si il n'apparaît pas comme l'espèce la plus rare de la chaîne, il est sans doute parmi les 2 espèces les plus menacées de celles que nous avons contactées.

Sa répartition géographique montre un net déséquilibre entre le nord et le sud de la province. Deux grands noyaux peuvent être distingués. L'un, le plus important, suit les limites provinciales entre les massifs d'Adéo/Ori et Nakada puis descend au sud jusqu'au massif du Koungouhaou. L'autre, qui nous a paru de moindre importance, occupe les reliefs d'une région comprise entre les Monts Dzumac, la vallée de la Pourina et le Kouakoué.

Au sud de ce second noyau aucun CAGO n'a été contacté et la configuration du couvert forestier laisse penser que l'espèce est absente de cette zone.

Au sein de ces 2 noyaux, des régions se distinguent : les forêts comprises grossièrement entre le Mé Ori, Farino et le Mont Rembaï avec 78 oiseaux sur et hors points ; les forêts de la chaîne montagneuse reliant le Mont Nakada et le Mont Do et se poursuivant à l'est jusqu'aux piémonts ouest du Koungouhaou avec la plus importante population native de Nouvelle-Calédonie soit 150 oiseaux ; enfin les vallées de la Rivière Blanche et de la Rivière Bleue dans le parc du même nom avec seulement 20 oiseaux contactés mais une population estimée à plusieurs centaines d'oiseaux ce qui en ferait certainement la plus importante du territoire.

En dehors de ces noyaux, d'autres zones sont à considérer : le massif de Mé Maoya où seule la réserve de Nodela a pu être inventoriée mais où un nombre très important de CAGO a été noté en une seule écoute soit 23 oiseaux ; les forêts situées entre le Plateau de Dogny et le Mont Canala avec 15 oiseaux ; enfin les calottes forestières de la Dent de Saint Vincent (8 individus) et du Pic Ningua (4 individus), petites populations isolées et parmi les plus vulnérables.

Nous n'avons pu répéter à l'identique les points effectués par Gavin Hunt et la comparaison avec les résultats qu'il avait pu obtenir est rendue encore plus complexe par le nombre limité d'écoutes adaptées (aux heures favorables) que nous avons pu accomplir et par les différences dans les unités géographiques considérées, Hunt n'ayant pas travaillé par massif de la même façon que nous avons pu le faire. En se fiant simplement à ces quelques écoutes, nous noterons que dans plusieurs régions où il avait pu entendre l'espèce nous n'avons contacté aucun oiseau. Parmi les principaux exemples, le massif de Kum (sud de Thio) où 17 oiseaux avaient été entendus et la vallée de la Pourina où 21 oiseaux avaient été entendus. Par ailleurs, les calottes forestières de la Dent de Saint Vincent et du Pic Ningua nous ont seulement donné 12 individus en 2 écoutes là où Hunt en avait localisé lui 61 en 4 écoutes. La présence de l'oiseau n'a pu être mise en évidence dans de nombreux autres secteurs, la liste est longue mais avant tout due à une absence de prospection.

A l'inverse, nous avons noté un nombre assez nettement plus important de CAGO dans les régions forestières de Farino-Moindou et au nord-est de Boulouparis, autour du Bwa Opana et à l'ouest du Koungouhaou. De même, nous avons noté des oiseaux à l'ouest du Mont Rembaï, à proximité du Col d'Amieu là où Hunt n'avait pu entendre l'espèce, mettant son absence sur le compte d'une exploitation forestière trop intense.

Il est bien difficile voire impossible de tirer quelques conclusions que ce soit de ces données tant l'activité vocale du CAGO est variable et tant nos dates et sites de prospection divergent avec ceux de Hunt. Tout juste peut on dire que dans la région comprise entre le Mont Nakada et le Mont Do - considérée comme la plus importante de Nouvelle-Calédonie (hors Rivière Bleue)-, l'espèce est encore bien présente et fréquemment rencontrée, de même que dans la région nord-est de Boulouparis, dans des zones de basses altitudes proches de zones anthropisées, signes encourageant quant à la survie à plus large échelle du CAGO.

Il est difficile à partir de nos données de dessiner précisément les contours de l'écologie de l'espèce. Le nombre de contacts est trop faible et l'oiseau est souvent écouté à de longues distances, les informations ne pouvant être précises quant aux habitats qu'il fréquente. L'histogramme précédent montre cependant que l'oiseau a pu être contacté depuis des zones secondarisées et anthropisées qui

sont souvent des habitats proches des tribus et vallées occupées par l'homme ou du moins régulièrement fréquentés et largement modifiés par sa main. Les forêts humides d'altitude sont également largement habitées par le CAGO contrairement à nos observations en Province Nord. En effet, les écoutes concernaient des forêts à mousse et lichens qui ont la faveur de l'oiseau et qui sont plus rares dans le nord de la Chaîne Centrale. La très faible fréquence de l'oiseau dans les forêts sur terrains miniers est plus révélatrice, marquant une moindre abondance du CAGO sur les pentes des reliefs au sud d'une ligne Thio – Boulouparis et ce malgré de nombreuses écoutes et prosepctions. Quant à sa répartition altitudinale, elle montre une fréquence importante entre 200 et 600 mètres, très faible sous 200 mètres et diminuant au-dessus de 600. Le pic au-dessus de 1000 mètres illustre des écoutes réalisées à plus de 1000 mètres mais avec des oiseaux chantant en dessous. L'espèce est tout de même bien présente au-dessus de ces altitudes, comme le prouvent nos écoutes hors point sur le Pic Ningua et la Dent de Saint Vincent. Globalement, 19 des 24 écoutes ont été effectuées à partir de points situés à moins de 600 mètres d'altitude.

Le CAGOU, quoique l'histogramme montre, est un oiseau des milieux forestiers mais pas uniquement des forêts humides bien préservées et isolées puisqu'il est localement présent à basse altitude, à proximité de zones habitées par l'homme et dans des forêts à tendance xérophile.

Il reste tout de même le plus fréquent au sein des massifs forestiers les plus vastes (> 1000 ha) et au cœur du couvert, loin des lisières (plus de 1 km).

Il a été contacté préférentiellement dans des zones aux pentes modérées (10 à 45 %) et dans une végétation de densité faible ou moyenne.

Ceci est confirmé par le fait que l'état de conservation de la forêt semble ne pas avoir d'influence marquante avec des oiseaux plus fréquemment entendus dans les zones dégradées, au sous-bois peu dense. L'espèce montre ainsi probablement une grande capacité d'adaptation aux modifications de son milieu.

Globalement, l'oiseau semble plus fréquent dans les zones d'accès difficile à pied, où l'activité humaine globale est faible (1 à 3 passages par mois) mais contrairement à ce que nous pourrions penser, l'activité de chasse ne se montre pas déterminante dans sa répartition, avec une fréquence comparable entre les zones fortement chassées (passages hebdomadaires) et celles jamais chassées... Là encore, le nombre d'écoute trop limité et la distance entre le point d'écoute et l'oiseau ne nous permet pas de tirer de conclusions certaines. Mais nous savons que la présence du CAGO est certainement mise en péril par les chiens qui sont son principal prédateur et l'abondance des chiens est sans doute fonction de la fréquentation humaine et surtout de la fréquentation par les chasseurs. Ni la présence des cerfs, ni celle des cochons sauvages ne semble avoir d'effets négatifs marquants, le CAGO ayant été plus fréquemment contacté dans les zones où ces 2 ongulés sont les plus abondants.

• *Menaces et perspectives*

Le CAGO fait partie des 2 espèces les plus menacées rencontrées au cours de l'étude. Elle est non seulement rare mais également très vulnérable.

Les menaces qui pèsent sur l'espèce sont très nombreuses mais directement ou non, toutes d'origine humaine. Nous ne serons pas exhaustifs et ne citerons que les principales.

La première et peut être la plus grave est **la présence des animaux introduits**. Il s'agit de prédation directe des oiseaux par les animaux introduits et tout particulièrement les chiens qui peuvent provoquer de véritables carnages (HUNT, 1996). Chiens errants ou chiens de chasse, ce sont les adultes qui sont victimes, catastrophe pour des populations souvent déjà faibles. La concurrence avec les cochons sauvages dans la recherche de nourriture peut également avoir une influence des plus néfastes. Mais pour ce qui concerne cochons et cerfs, la menace est plus insidieuse et réside dans leur impact très négatif sur la conservation des milieux forestiers. A plus ou moins long terme de nombreuses régions de la Chaîne Centrale, dont certaines fortement fréquentées par le CAGO

(région de Boulouparis, La Foa, Bourail), pourraient voir leurs forêts largement menacées par la faiblesse de la régénération de leurs strates inférieures et la disparition du couvert forestier menacerait alors directement le CAGO

La deuxième, **la destruction de son habitat** par l'exploitation forestière, les activités minières, les feux de brousse, semble de moindre gravité à court terme mais sur certains massifs, la menace est immédiate (exemple sur le Pic Ningua où des cagous chantent à quelques centaines de mètres de zones exploitées...). Et à long terme, il est vraisemblable que le couvert forestier se réduise encore, concentrant un peu plus les menaces liées aux prédateurs et à la chasse.

La troisième est **l'ouverture d'accès aux massifs** occupés par l'espèce, ouverture liée directement aux activités humaines. La création de pistes favorise l'accès aux forêts, la pénétration des prédateurs et entraîne rapidement l'augmentation de la pression de chasse et du nombre de chiens.

Et pour terminer, menace difficile à évaluer, **la capture à des fins de vente ou non**. Comme HUNT (1997) le mentionnait, cette pratique totalement illégale se poursuivait déjà dans les années 90 et à l'évidence, encore aujourd'hui. Plusieurs mentions de captures ont été faites, d'oiseaux blessés par des chiens le plus souvent mais également d'oiseaux sains en Province Nord (Chartendault et Barré 2005) et il est probable que la situation dans le nord de la Chaîne Centrale ne diffère que peu de celle des régions habitées du sud... Il est quasi impossible de connaître exactement l'étendue de la menace mais le CAGO est un oiseau qui peut se montrer peu farouche et probablement facile à capturer. Il est également difficile de savoir si il existe une réelle demande sur le territoire pour cet oiseau emblématique que des collectionneurs peu scrupuleux, sans aucun doute, aimeraient posséder.

L'urgence de la situation, devant la vulnérabilité de l'espèce, est de confirmer par une étude ciblée, sur les anciens points d'écoute de HUNT, l'état des populations, de cartographier avec précision les zones de chants et de présence et de prendre en compte ce zonage lorsque des décisions d'aménagement ou d'exploitation doivent être prises. Eviter toute exploitation forestière, minière, toute création de voies d'accès dans les quelques forêts qui abritent encore des cagous seraient déjà une avancée majeure.

Mais le plus important travail sera à mener auprès des tribus de la chaîne qui utilisent ces zones comme terrain de chasse. Si la présence de chiens errants est problématique, elle l'est probablement moins que celle des nombreux chiens qui accompagnent les chasseurs et qui écument des hectares de forêts à la recherche de gibier. Sans oublier ceux qui se perdent et ne reviennent jamais.

Nombreux sont les témoignages de chasseurs dont les chiens ont tué ou blessé des cagous. C'est là l'enjeu principal de la conservation de l'espèce, limiter la pression de chasse et ainsi la présence des chiens sur les massifs abritant encore l'oiseau.

Le CAGO peut être considéré comme une espèce parapluie, dont la protection concourt à celle de la plupart des autres espèces patrimoniales des forêts mais aussi de certaines zones forestières encore suffisamment isolées pour éventuellement héberger le mythique Rôle de Lafresnaye. Nous savons en effet que cette espèce supposée disparue doit vraisemblablement son déclin au chien et là où subsistent encore des cagous, nous pourrions supposer que la présence de ce prédateur est moindre, permettant d'espérer la survie du rôle ?

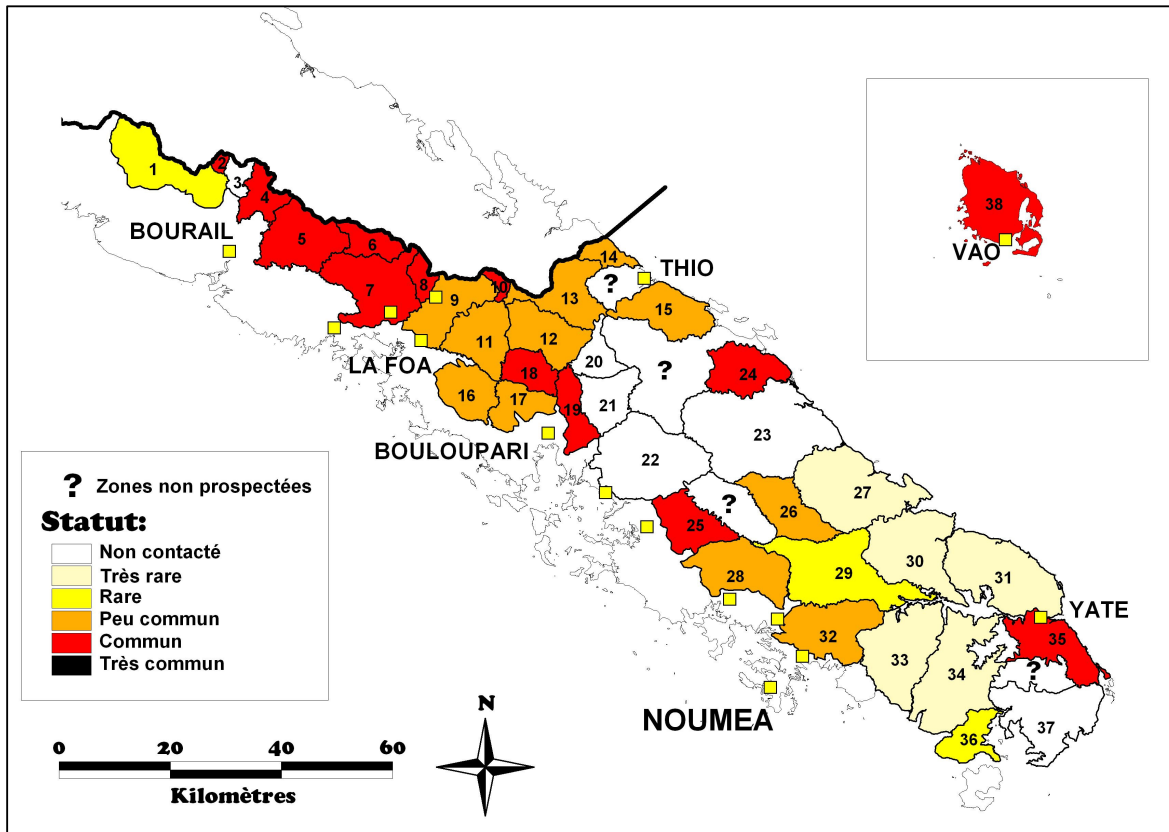
Le zonage précis des sites occupés par le CAGO pourrait ainsi servir de base à l'établissement d'un réseau d'aires protégées (dans le cadre du projet « Important Bird Areas » de BirdLife International mené en Nouvelle-Calédonie par la Société Calédonienne d'Ornithologie), réseau de sanctuaires qui permettrait de rapidement focaliser les efforts, notamment dans la sensibilisation des chasseurs et de tous les acteurs susceptibles d'exploiter ces zones d'une façon ou d'une autre.

Une des premières étapes serait alors de limiter la chasse avec chiens dans ces sanctuaires. Pour en avoir émis l'idée en présence de chasseurs, il semble possible de faire accepter cette démarche qui

LES ESPECES DE LA CHAÎNE CENTRALE ET DE L'ÎLE DES PINS

voudrait que toute personne pénétrant dans ces sanctuaires le fasse sans chien. En effet, les zones de présence du CAGO sont le plus souvent éloignées des tribus et ne constituent pas des terrains de chasse privilégiés. Ils sont parcourus avant tout en période de chasse au Notou, pratique qui ne nécessite pas de chiens. De plus, la capture de gros gibier loin des tribus ne facilite pas le rapatriement de la viande et la majorité des chasseurs évitent alors le tir de cerf ou cochon sauvage. **Un minimum de sensibilisation appuyée par le fait que le CAGO représente aussi une espèce emblématique et chère aux calédoniens devrait pouvoir aider grandement à sa protection.**

I.4. PIGEON A GORGE BLANCHE (*COLUMBA VITIENSIS*)



• Présentation

Famille	Endémicité	U.I.C.N. 2004	Nom usuel local
Columbidés	Espèce à large répartition Sous-espèce endémique	Néant	Collier blanc

Espèce protégée

Pigeon de grande taille (jusqu'à 40 cm), le Pigeon à gorge blanche est un oiseau des milieux arborés primaires ou secondaires mais également des zones anthropisées et favorisant même les milieux ouverts dans le choix de ses sites de nidification.

De teinte générale grisâtre, il est distingué du Notou par sa plus petite taille et surtout sa gorge blanche.

Son chant est assez proche de celui du Notou mais bien moins puissant.

LES ESPECES DE LA CHAÎNE CENTRALE ET DE L'ÎLE DES PINS

Il se nourrit de fruits et graines mais également de feuilles.

- **Statut, fréquence, effectifs et abondance ponctuelle**

Statut	Fréquence d'occurrence (en %)		Effectifs (nombre d'individus)		Abondance ponctuelle (nombre d'individus par point)	
Peu commun	21,8	23ème	292	21ème	0,3	21ème

- **Massifs occupés**

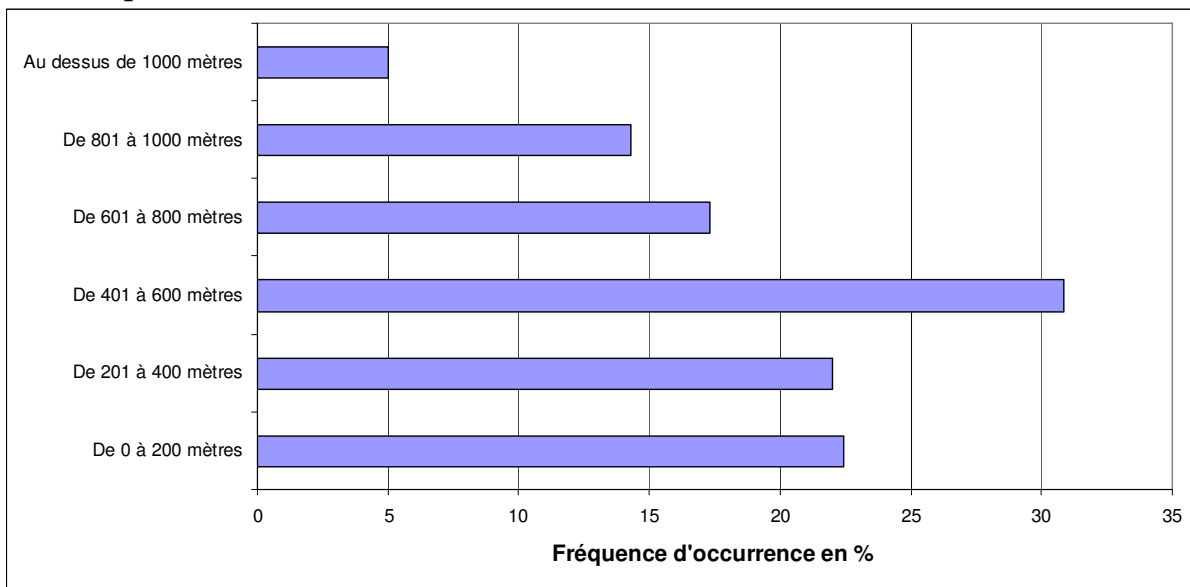
84,2 % des massifs occupés

Mont Canala	66,7
Réserve Unio	51,7
Farino/Amieu	50,0
Kum	50,0
Ouitchambo	50,0
Ile des Pins et îlots associés	48,2
Nassirah/Ouenghi	45,5
Mont Do	44,4
Karagreu/Boréaré	42,9
Adéo/Ori	38,9
Mé Ixaburu	36,4

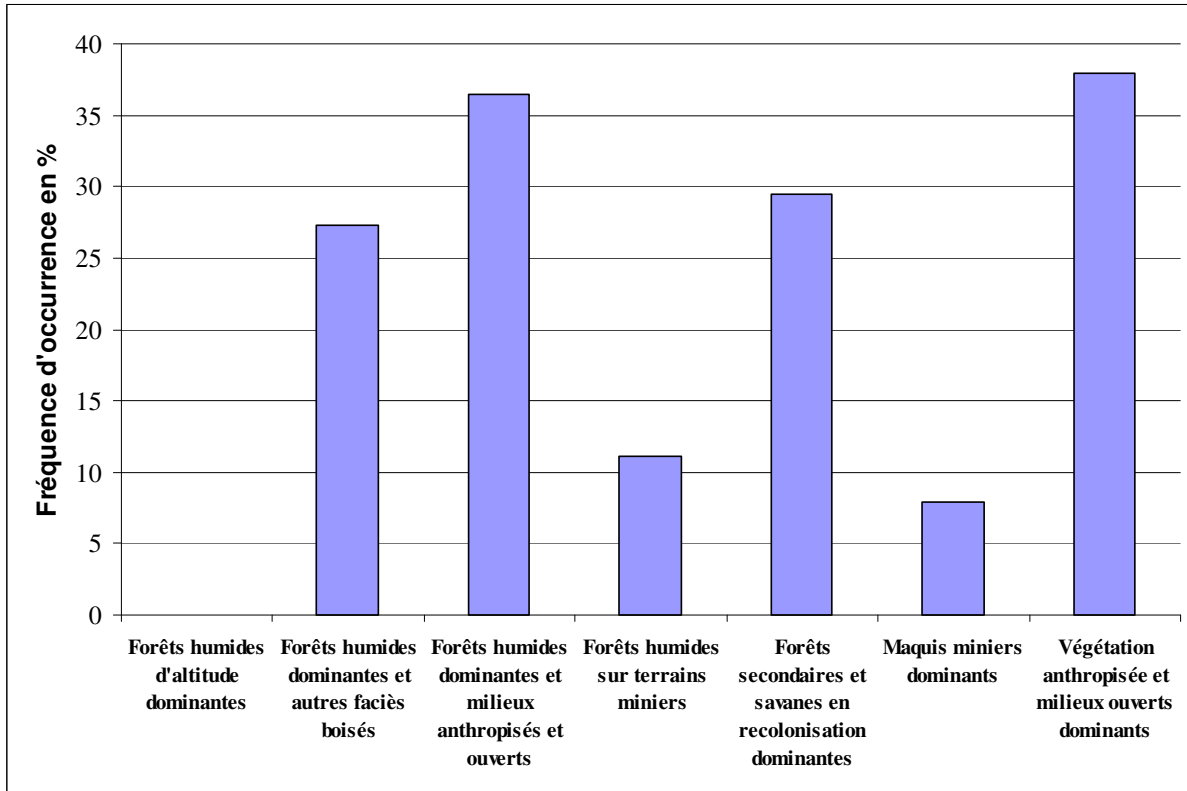
Pocquereux	35,7
Kouergoa/Ouipoin	34,2
Yaté/Plaine des Lacs	32,4
Mont Rembai	29,4
Dothio	28,6
Mont Mou/Couvelée	25,0
Makou	23,1
Saille	21,1
Ouin	19,0
Dogny/Né Mërë	18,4
Oua-Tom	18,2

Nakada	17,0
Koghis/Coulée	16,0
Mé Maoya	10,0
Dzumac/Rivière Blanche	6,4
Prony	6,3
Ouiné/Rivière Bleue	4,0
Electriques	3,4
Pirogues/Plaine des Lacs	3,2
Wi Né Ba	3,2
Kouakoué	1,5

- **Répartition altitudinale**



• **Habitat**



• **Bilan des observations**

Le PIGO est globalement noté « Peu commun » dans les massifs forestiers de la province bien que sa présence semble plus forte que dans le nord (fréquence d'occurrence de 21,8 % contre 9,5 % dans le nord).

Sa détectabilité ne variant visiblement que peu entre les mois de septembre et mars, nous pouvons probablement considérer la répartition mise en évidence par la carte précédente sans biais saisonnier majeur. L'oiseau montre ainsi une préférence marquée pour le nord de la province avec un noyau de population important entre Bourail et Farino. Au sud de la ligne Thio-Boulouparis, il se fait bien plus rare et est même absent de plusieurs massifs. Il est par contre très présent dans les forêts de l'Île des Pins qui sont très similaires à celles des Îles Loyauté où le PIGO est relativement commun.

Les résultats de nos prospections prouvent que l'oiseau n'est pas inféodé aux forêts humides et aurait même tendance à préférer les périphéries de zones boisées, les habitats anthropisés et secondarisés. Contrairement à la Province Nord, il apparaît même absent des forêts humides d'altitude. De même, il est nettement moins fréquent dans les forêts sur sols ultrabasiques où sa fréquence d'occurrence dépasse tout juste 10 % contre plus de 35 % dans les forêts sur sols acides. Cette observation explique sans doute sa moindre présence dans le Grand Sud où il n'est contacté en nombres raisonnables que dans les massifs périphériques qui débordent sur les plaines côtières et piémonts anthropisés.

Il occupe ainsi une niche délaissée par le NOTO et le PTVL qui sont probablement 2 espèces concurrentielles du PIGO et qui habitent plutôt le cœur du couvert forestier de basse ou moyenne altitude. On peut d'ailleurs envisager que cette concurrence ait rejeté le PIGO dans ces milieux annexes qu'il aurait colonisé à la faveur de l'extension humaine et du morcellement du couvert forestier qui en a résulté.

Le PIGO fréquente préférentiellement les régions au couvert forestier irrégulier, mosaïques d'habitats fermés et ouverts, d'une superficie supérieure à 1000 hectares. Ses forêts de prédilection ont une hauteur moyenne de 10 mètres ou plus et une canopée hétérogène, discontinue. L'état de conservation de la forêt ne semble pas jouer de rôle prépondérant dans ces préférences, le PIGO étant plus fréquent dans les forêts dégradées et extrêmement dégradées que dans les forêts préservées. Il tire d'ailleurs possiblement profit du cortège de plantes introduites invasives qui accompagnent cette dégradation se nourrissant sur certaines de ces espèces.

Il est de moins en moins rencontré avec l'altitude croissante à l'exception d'un pic de présence entre 400 et 600 mètres, sans doute l'étage altitudinal où les forêts de la province sont les plus étendues et encore largement trouées de milieux ouverts favorables à l'espèce. Au-delà le couvert forestier est de plus en plus régulier et les clairières de plus en plus rares.

Bien que souvent cible des chasseurs, la fréquence de l'espèce augmente avec la pression de chasse et la fréquentation humaine, de même qu'elle est plus forte à proximité des tribus (moins de 4 km) et dans les secteurs d'accès pedestre le plus facile. Ceci traduit sans doute l'attrait de l'oiseau pour les milieux ouverts et anthropisés qui sont les plus proches des foyers humains, le plus parcourus par l'homme et qui sont riches en fruits d'espèces exotiques dont il se nourrit (aubergine sauvage, ...).

- ***Menaces et perspectives***

Le PIGO est protégé par la législation provinciale et sa chasse est interdite. Malgré cela, il est fréquemment la cible des chasseurs en appoint des prises de NOTO et sa taille relativement importante en fait encore un gibier de choix.

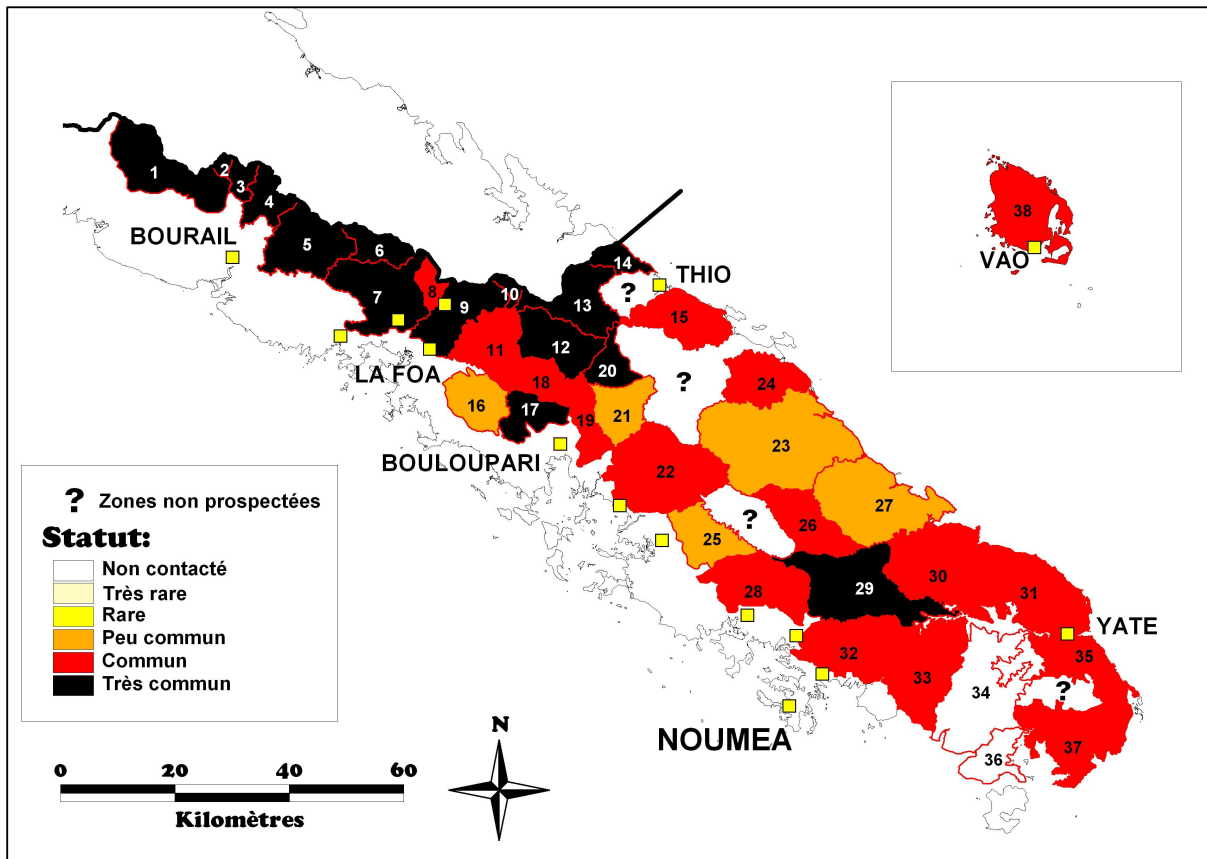
Il apparaît souvent aux habitants de la chaîne beaucoup plus commun qu'il ne l'est probablement. Sa propension à s'approcher des champs, des jardins, des tribus pour se nourrir, parfois en grandes bandes (particulièrement hors période de reproduction) laisse croire que cette espèce est commune et incite un peu plus à la chasser.

La chasse est donc très vraisemblablement une menace non négligeable pour l'espèce, pas moins importante que pour le NOTO car le PIGO ne semble jamais présent en grand nombre dans les régions prospectées et surtout est bien plus vulnérable, s'approchant facilement des régions habitées. Cependant ses populations les plus importantes ne fréquentent peut être pas les régions montagneuses de la Grande Terre mais plutôt les vallées et plaines et notre étude ne pourrait pas être des plus représentatives pour cette espèce.

Il serait néanmoins intéressant et localement nécessaire de l'inclure dans la liste des espèces pour lesquelles un suivi est à programmer (comptages, importance de la pression de chasse). Ce suivi serait rendu assez facile si il est ciblé sur la proximité des tribus.

Un travail de sensibilisation pourrait également être mené à titre expérimental, dans le cadre d'une expérience de gestion des espèces gibiers ou d'une aire protégée telle qu'une « IBA ».

I.5. CARPOPHAGE GEANT OU NOTOU (*DUCULA GOLIATH*)



• Présentation

Famille	Endémicité	U.I.C.N. 2004	Nom usuel local
Columbidés	Espèce endémique	Quasi menacée	Notou

Chasse autorisée mais détention réglementée

Le Notou est le plus grand pigeon arboricole du monde, dépassant 50 cm, habitant exclusif des forêts humides des reliefs de Nouvelle-Calédonie.

Il est de couleur générale ardoisée avec le ventre et une partie des ailes et de la queue violacée.

Son chant très puissant est entendu à longue distance et facilite grandement sa détection.

Il se nourrit de gros fruits, de graines et de feuilles.

LES ESPECES DE LA CHAÎNE CENTRALE ET DE L'ÎLE DES PINS

- Statut, fréquence, effectifs et abondance ponctuelle

Statut	Fréquence d'occurrence (en %)		Effectifs (nombre d'individus)		Abondance ponctuelle (nombre d'individus par point)	
Commun	56,5	6ème	1304	4ème	1,34	4ème

- Massifs occupés

94,7 % des massifs occupés

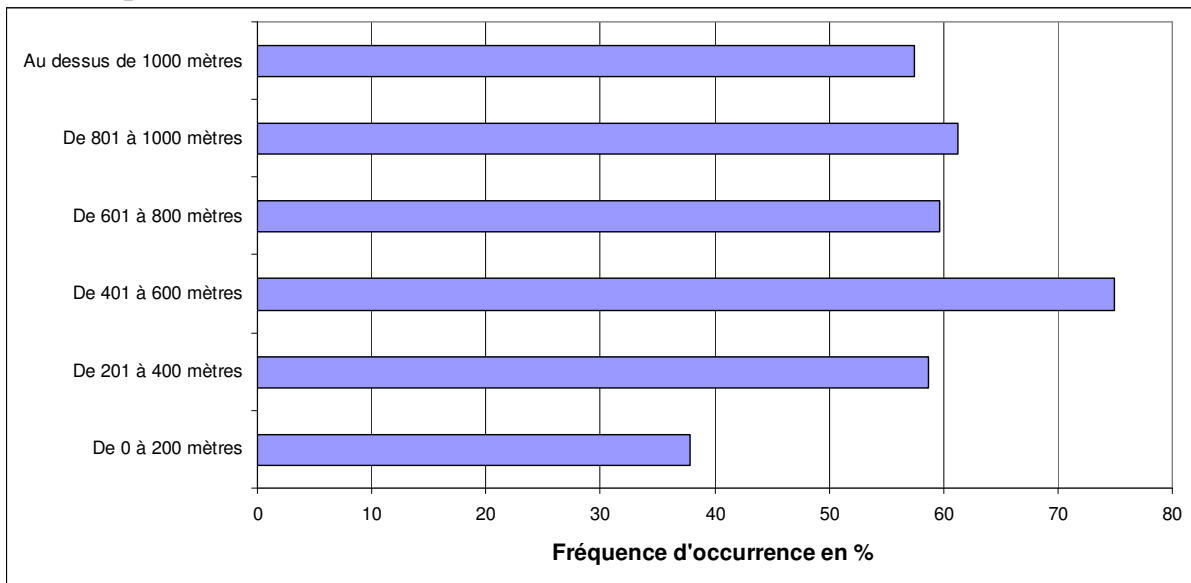
Adéo/Ori	100,0
Mé Maoya	100,0
Mont Canala	100,0
Ouitchambo	100,0
Réserve Unio	100,0
Kouergoa/Ouipoin	94,7
Farino/Amieu	87,0
Dogny/Né Mërë	84,2
Sources Néaoua	80,0
Nakada	75,5
Dzumac/Rivière Blanche	74,5
Ningua	73,3

Mé Ixaburu	72,7
Dothio	71,4
Karagreu/Boréaré	71,4
Koghis/Coulée	68,0
Pocquereux	64,3
Nassirah/Ouenghi	63,6
Kum	62,5
Mont Rembai	58,8
Ile des Pins et îlots associés	54,2
Ouin	52,4
Electriques	51,7
Goro/Capture	45,6

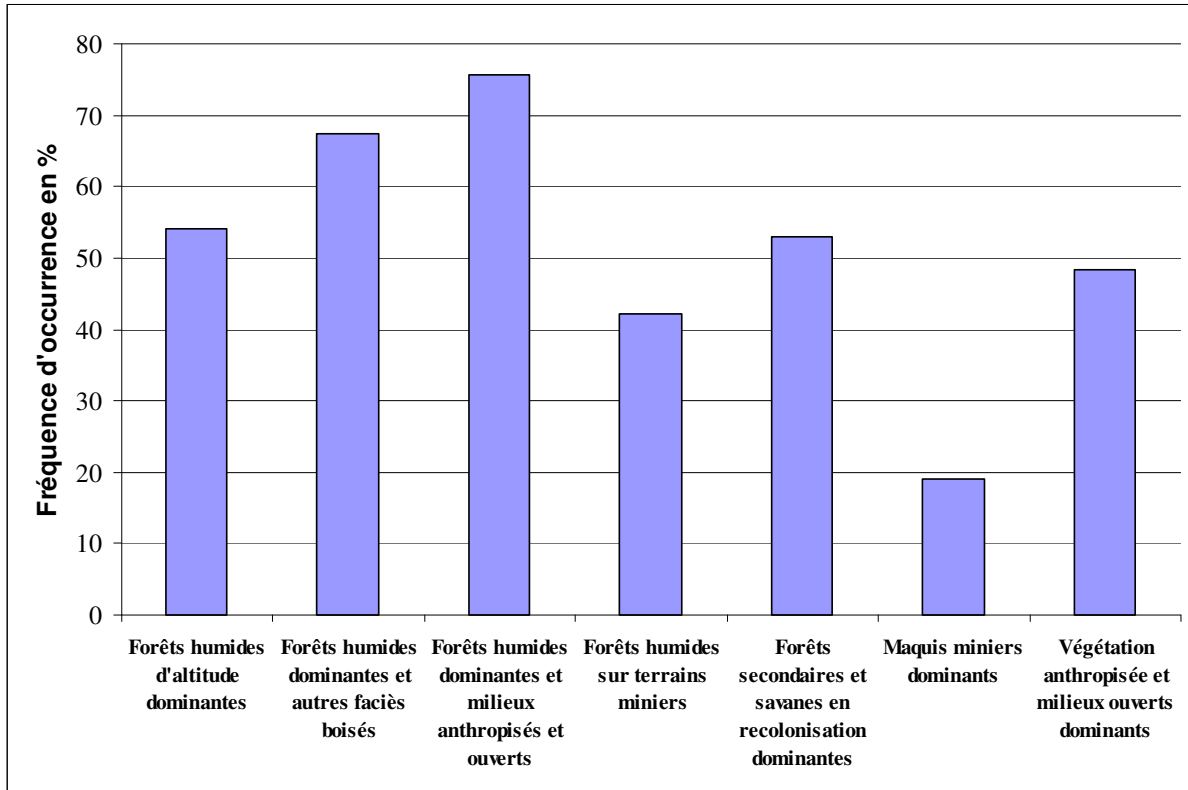
Mont Do	44,4
Ouiné/Rivière Bleue	44,0
Yaté/Plaine des Lacs	40,5
Koungouhaou	37,5
Saille	36,8
Saint Vincent	35,7
Kouakoué	28,4
Oua-Tom	27,3
Wi Né Ba	25,8
Humboldt	25,0
Mont Mou/Couvelée	25,0
Makou	15,4

Le NOTO n'est apparu absent que du massif de Pirogues/Plaine des Lacs et de Prony à l'extrême sud de la Grande Terre.

- Répartition altitudinale



• **Habitat**



• **Bilan des observations**

Le NOTO est une des espèces phares de l'étude et les informations récoltées revêtent un grand intérêt en prouvant que l'espèce reste fréquente et répartie sur une majeure partie des massifs prospectés et en effectifs parfois importants.

Noté « Commun », il n'en reste pas moins quelques réserves à émettre avant tout bilan. Ces réserves sont essentiellement liées au fait que la méthode d'inventaire par points d'écoute sur estime les valeurs des différents indices en comparaison aux autres espèces rencontrées et offre au NOTO un statut d'oiseau très commun qui est peut être exagéré (son chant très puissant facilite sa détection dans un rayon bien supérieur à celui de nombreuses espèces). Il n'en reste pas moins communément rencontré et fréquent.

Sa carte de répartition est équivoque même si les variations saisonnières dans sa détectabilité doivent inciter à rester prudent sur toute interprétation hâtive. En effet, le NOTO est détecté moins fréquemment entre janvier et mars qu'entre septembre et décembre, biais qui pourrait localement expliquer un nombre de contacts moindre. Il n'en reste pas moins qu'à période de propection égale, le nord de la province apparaît sans nul doute comme le bastion de l'espèce qui pourrait ne pas trouver la couverture forestière ou les essences nécessaires à sa présence dans de nombreux massifs du Grand Sud. Même s'il est noté commun sur la plupart des massifs situés au sud de la ligne Thio – Boulouparis, il est nettement moins fréquent qu'au nord de cette ligne. 13 des 15 massifs où l'oiseau est considéré comme « Très commun » sont d'ailleurs situés au nord de cette ligne, de même que les 10 massifs de plus forte fréquence d'occurrence pour l'espèce. Le NOTO est également bien représenté sur l'Île des Pins où il est commun. Les seuls secteurs où il n'a pu être contacté sont dans l'extrême sud-ouest de la province mais une période de prospection peu favorable (janvier-février) pourrait en partie expliquer cette absence.

Le NOTO est essentiellement un oiseau des hautes forêts humides de basse ou moyenne altitude. Les fréquences relativement élevées, en tous types d'habitat (à l'exception des maquis miniers...),

illustrées par le diagramme ci-dessus sont à analyser avec prudence. En effet, ces informations concernent l'habitat dans un rayon de 250 mètres autour du point et la portée du chant du NOTO est telle qu'un oiseau noté sur un point entouré de savane peut tout à fait chanter depuis une zone boisée éloignée...

Il en est de même avec la répartition altitudinale et un oiseau noté à partir d'un point au-dessus de 1000 mètres peut tout à fait chanter plusieurs centaines de mètres plus bas !

Cependant une certaine tendance se dégage avec des fréquences d'occurrence plus élevées dans les forêts humides sur sols acides du nord de la province que sur celles sur sols ultrabasiques du sud. Les habitats sur terrains miniers montrent ainsi les fréquences d'occurrence les plus faibles.

Il est noté en proportions comparables à toutes altitudes mais plus rare malgré tout sous 200 mètres (peu de forêts primaires préservées à ces altitudes) et très fréquent entre 400 et 600 mètres, étage altitudinal de développement maximal des forêts humides du nord de la province.

Cette fréquence d'occurrence apparaît maximale dans les zones boisées de superficie supérieure à 1000 hectares. Les écarts sont remarquables entre des forêts de moins de 10 hectares où l'oiseau n'est contacté que sur 11 % des points et des forêts de plus de 1000 hectares où il est contacté sur 74,5 % des points ! Que le couvert soit continu ou non, l'espèce est tout aussi fréquente mais elle préfère nettement le cœur des forêts (plus de 1 km des lisières) aux zones périphériques et des secteurs où la canopée dépasse 15 mètres de hauteur moyenne. L'état de conservation du milieu ne semble pas jouer sur sa présence et il est même noté plus fréquemment dans les zones dégradées que dans celles les mieux préservées. Il y a certainement ici un biais dû au fait que la plupart des forêts notées préservées se situent dans le Grand Sud où l'espèce est moins commune pour des raisons d'ordre écologique.

L'impact de la présence humaine n'apparaît pas évident au regard de nos résultats. Mais encore une fois, un biais important pourrait intervenir du fait des contrastes géographiques importants dans la présence du NOTO. En effet, la majeure partie des zones où l'activité humaine et la pression de chasse sont faibles sont les régions du Grand Sud, difficiles d'accès, qui hébergent le NOTO en effectifs certainement inférieurs à celles du nord de la province. Ainsi, l'espèce apparaît plus commune là où la pression de chasse est importante et l'accès à pied le plus facile (moins d'une heure de marche) alors qu'on l'attendrait à l'inverse plus commune dans les secteurs peu parcourus par les chasseurs et difficiles à atteindre.

- ***Menaces et perspectives***

Le statut « Commun » du NOTO ne doit pas faire oublier sa grande vulnérabilité !

Le NOTO est sans doute l'espèce gibier reine des forêts de la chaîne et de l'Île des Pins. Et même si le bilan ci-dessus ne démontre pas un impact marqué de l'activité de chasse sur la présence de l'oiseau, il est certain qu'avec une pression cynégétique accrue, les effectifs de l'espèce chutent fortement et ceci sans prendre en compte les saisons de chasse autorisées.

Il est un constat très simple : l'espèce est souvent chassée toute l'année et même des chasseurs à la recherche de gros gibier tâcheront d'emporter avec eux les cartouches adaptées au NOTO. Certes, les prises hors saison de l'igname se limitent souvent à 1 ou 2 oiseaux, pour le « casse-croûte », mais la constance de la pression a localement éradiqué l'espèce des forêts trop proches des tribus et villages. Plus inquiétant encore, le NOTO est considéré comme un plat de fête, quelle que soit la fête, et il est chassé à de nombreuses occasions autres que la fête de l'igname nouvelle (mariages, fêtes religieuses,...). **La chasse est ainsi la plus importante menace pesant pour le NOTO.**

Et elle est désormais largement encouragée, en toute saison encore une fois, par la demande. Même si les témoignages ont été moins nombreux qu'en Province Nord (moins d'interlocuteurs ?), plusieurs personnes nous ont parlé de ventes de notous à des particuliers intermédiaires ou directement à des restaurants ou magasins. Sur la région de Hienghène, il existerait un marché annuel de plusieurs centaines d'oiseaux tués au moment des fêtes coutumières de l'igname et de telles pratiques ont de grandes chances d'exister également en Province Sud avec la proximité de

Nouméa et de son agglomération fortement (et de plus en plus) peuplée. La démarche s'inverse probablement avec des chasseurs qui tuent avant même d'avoir preneur, vendant ensuite auprès de leurs connaissances ou des commerçants et restaurateurs.

Si ces comportements persistent, la pression pourrait s'accroître encore et même la protection virtuelle que lui offre sa large répartition ne pourrait éternellement protéger cet oiseau dont le taux de reproduction reste faible (un seul jeune par an au mieux). La chasse pourrait rejeter le NOTO sur les massifs les plus isolés et inaccessibles où il rejoindrait le CAGO au rang d'espèce en danger d'extinction.

De toute évidence, **un suivi des populations est urgent** de même que le **renforcement de la sensibilisation des chasseurs**. La Province pourrait se doter d'une garderie cynégétique tant pour ses actions de sensibilisation que pour réprimer les actes de braconnage. Ceci est probablement compliqué et coûteux, tant le nombre de chasseurs est élevé et les surfaces à contrôler étendues, mais il est impératif d'adjoindre aux lois, les moyens de les faire respecter et d'habituer les chasseurs à cet encadrement. Par ailleurs, **une répression ciblée sur les acheteurs et colporteurs de notous à des fins commerciales** est elle tout à fait envisageable et c'est là une des mesures à prendre en priorité tant la menace est grande et aisément palpable.

Enfin, il est important d'encadrer le plus strictement possible les créations de pistes et autres voies d'accès, dans le cadre de projets diverses aussi bien que pour des particuliers. Par exemple, la multiplication des pylônes relais, pour la téléphonie mobile ou les cabines de l'O.P.T, a entraîné l'ouverture de très nombreuses pistes. Dans beaucoup de cas, ces pistes permettent un accès facile aux massifs forestiers.

La réduction de son habitat (feux de brousse, exploitation forestière,...) est également une menace majeure, provoquant l'accroissement de la pression de chasse sur les zones préservées et la diminution ou le morcellement des forêts que le NOTO affectionne.

Le NOTO mérite une attention toute particulière tant sa place dans l'écosystème (dispersion des graines,...) et dans la culture locale (forte symbolique, gibier roi de la fête de l'igname,...) est importante. C'est une espèce emblématique qui peut fédérer les actions de protection et dont la sauvegarde saura motiver les acteurs locaux

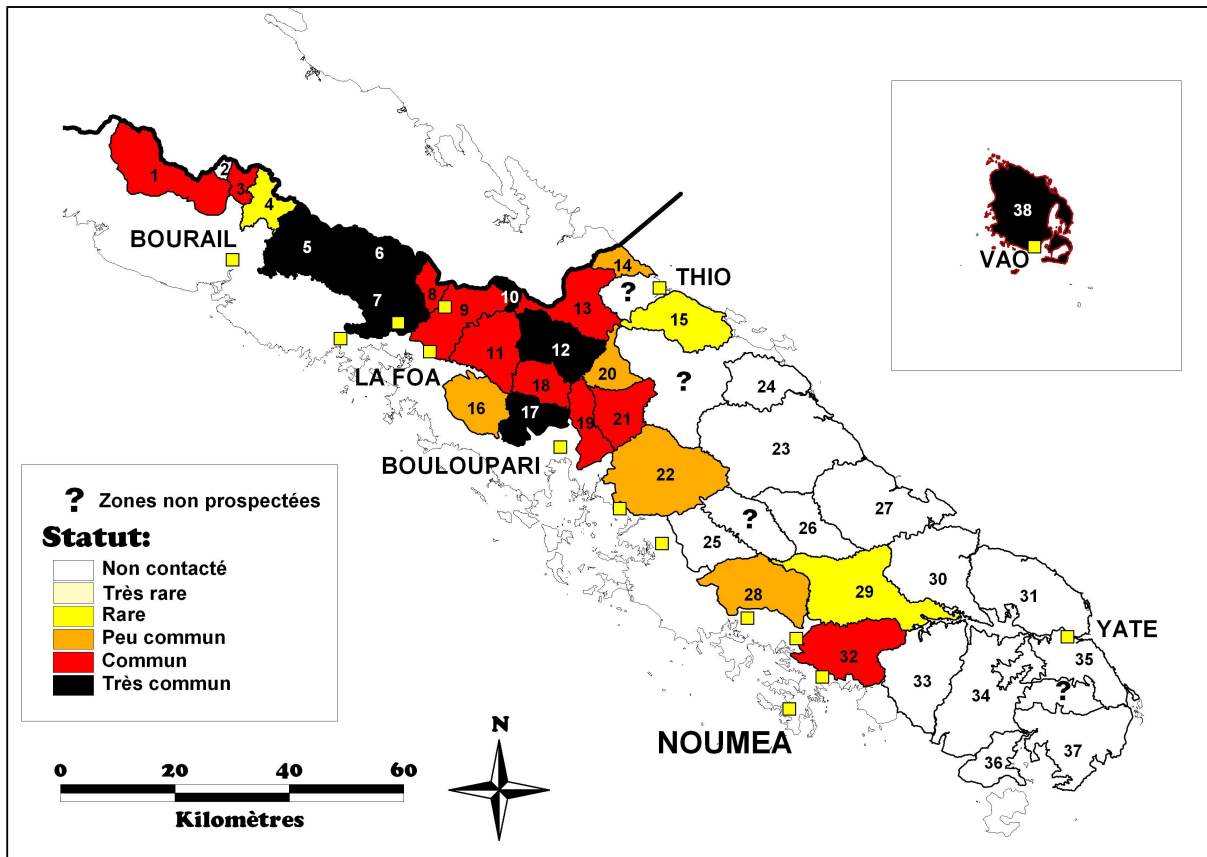
La conservation du NOTO devra donc se jouer sur plusieurs terrains :

- Un suivi le plus fréquent possible des populations sur des parcours de points comme cela a été mis en place localement par l'Institut Agronomique néo-Calédonien en Province Nord.
- La sensibilisation des chasseurs à la gestion de la ressource et l'encouragement à la création de réserves de chasse. La création d'aires protégées pourra participer à ce point.
- La répression ciblée du commerce avec un travail à la source sur les acheteurs qui organisent parfois de véritables pillages des forêts. Si cette répression ne peut être envisagée, la faisabilité d'élevages pourraient être étudiées tant les enjeux de la conservation du NOTO sont grands et tant le commerce illégal représente une grave menace pour l'espèce.
- Un cadre plus sérieux entourant les créations de pistes pour préserver les massifs isolés qui agissent encore comme massifs sources et véritables réserves.

Le cas des mammifères introduits est pour l'instant peu connu et si nous savons que le Rat noir peut s'avérer être un efficace prédateur notamment sur œufs et poussins, nous ne savons pas si il est capable de s'attaquer à un oiseau de la taille du NOTO. Et cerfs et cochons, par leur impact non négligeable sur la régénération du couvert forestier, mettent localement en péril la conservation des milieux boisés qui abritent l'oiseau.

Quoiqu'il en soit, le problème des mammifères introduits est tel qu'il est à traiter à un niveau bien supérieur à celui du simple impact sur une espèce.

I.6. PTILOPE VLOUVLOU (*DREPANOPTILA HOLOSERICEA*)



• **Présentation**

Famille	Endémicité	U.I.C.N. 2004	Nom usuel local
Columbidés	Genre et espèce endémique	Quasi menacée	Pigeon vert

Espèce protégée

Le Ptilope vlouvlou est un pigeon de petite taille (moins de 30 cm), au plumage bigarré de jaune, vert et blanc, considéré à juste titre comme un des plus beaux oiseaux de Nouvelle-Calédonie.

Il fréquente privilégièrement les forêts humides mais semble aussi accepter des forêts plus sèches et secondarisées.

Le mâle est d'un coloris plus contrasté que la femelle et émet un sifflement aigu en vol, provoqué par le passage de l'air dans l'extrémité bifurquée des rémiges.

Il se nourrit de fruits de taille petite ou moyenne avec une préférence pour les banians.

• *Statut, fréquence, effectifs et abondance ponctuelle*

Statut	Fréquence d'occurrence (en %)		Effectifs (nombre d'individus)		Abondance ponctuelle (nombre d'individus par point)	
Commun	34,5	14ème	669	11ème	0,69	11ème

• *Massifs occupés*

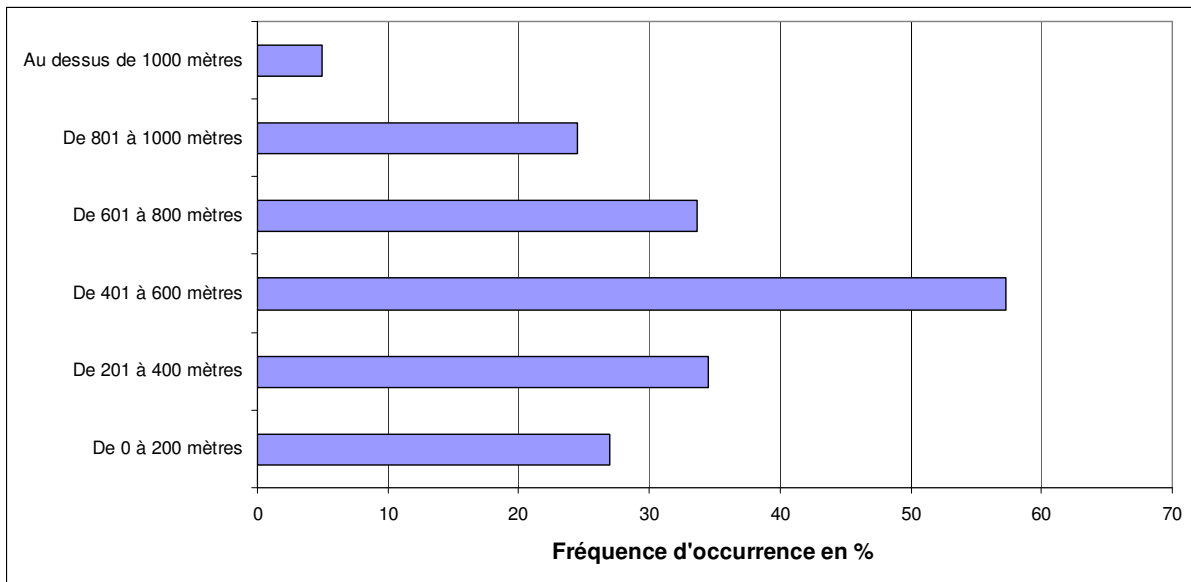
65,8 % des massifs occupés

Kouergoa/Ouipoin	100,0
Réserve Unio	96,6
Ouitchambo	85,7
Farino/Amieu	85,2
Mont Canala	83,3
Ile des Pins et îlots associés	73,5
Nassirah/Ouenghi	72,7
Adéo/Ori	72,2
Nakada	66,0

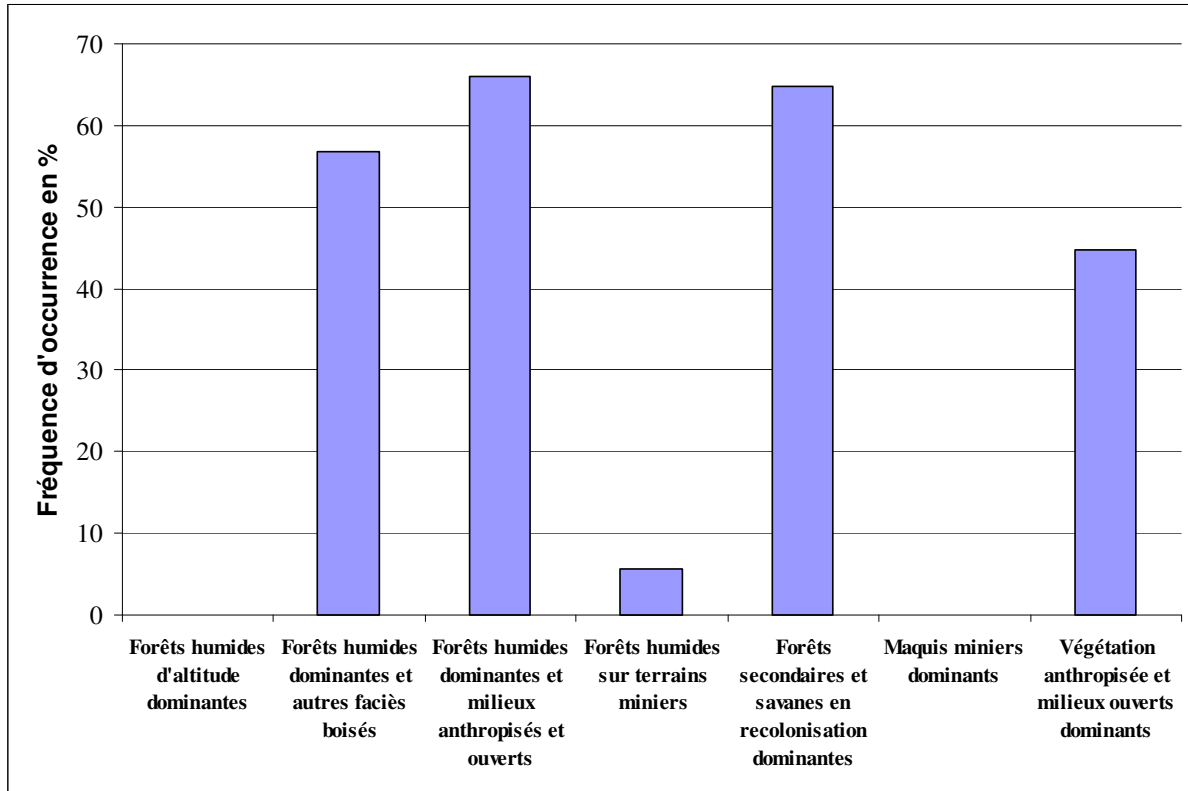
Dogny/Né Mèrè	63,2
Mé Maoya	60,0
Mont Rembai	58,8
Pocquereux	50,0
Mont Do	44,4
Dothio	42,9
Sources Néaoua	40,0
Koungouhaou	37,5
Koghis/Coulée	32,0

Oua-Tom	27,3
Ningua	20,0
Mont Mou/Couvelée	17,9
Saint Vincent	14,3
Mé Ixaburu	9,1
Dzumac/Rivière Blanche	6,4
Saille	5,3

• *Répartition altitudinale*



• **Habitat**



• **Bilan des observations**

Le Ptilope vlouvlou est après le NOTO, le columbidé le plus commun de la chaîne d'après les résultats de notre étude. Si le chant puissant du NOTO a pu être facteur de surestimation des effectifs, le chant plus discret du PTVL l'a été certainement mais de façon moindre et il est tout à fait possible que PTVL et NOTO soient présents dans la chaîne dans les mêmes proportions.

Sa carte de répartition est tout aussi équivoque si ce n'est plus que celle du NOTO avec un net déséquilibre dans sa présence entre le nord de la ligne Thio – Boulouparis où il est souvent commun à très commun, et le sud de cette ligne où il est rare ou absent. Seule exception l'Île des Pins où l'oiseau est noté « Très commun ». Mais encore une fois les variations saisonnières dans la détectabilité de l'espèce sont une source certaine de biais, d'autant plus que le PTVL s'avère être une des espèces montrant la plus forte chute de détectabilité en période post-nuptiale, entre janvier et mars. Les oiseaux sont alors très discrets, n'étant souvent plus repérés que visuellement. Le PTVL est absent de 5 des 10 massifs prospectés entre janvier et août mais à l'inverse il est également absent de nombreux massifs du Grand Sud prospectés aux périodes favorables et présent de façon assez commune sur des massifs inventoriés entre janvier et août.

Le PTVL est un oiseau des zones boisées mais semble moins strictement inféodé aux forêts humides primaires que le NOTO. Il est aussi fréquent dans les forêts secondarisées ou dans les zones en recolonisation ainsi que dans les zones anthropisées. Il est au contraire très rare dans les forêts sur terrains ultrabasiques des massifs miniers et totalement absent des forêts d'altitude. Ces données pourraient venir en appui des observations faites sur la carte de répartition et expliquerait l'absence ou la grande rareté de l'oiseau dans une large moitié sud de la province.

Sa répartition altitudinale n'est pas sans rappeler celle des 2 autres columbidés décrits précédemment et tout particulièrement le PIGO. Le PTVL voit également sa fréquence augmenter jusqu'à une tranche d'altitude comprise entre 400 et 600 mètres puis diminuer jusqu'à atteindre un minimum au-dessus de 1000 mètres. Comme le PIGO et le NOTO, le pic de présence est entre 400 et

600 mètres est bien marqué. En-dessous, les habitats forestiers sont plus rares, plus morcellés, au-dessus les grands arbres qui nourrissent le pigeon ont tendance à se raréfier.

Le PTVL fréquente des forêts de physionomie proche de celles occupées par le NOTO, avec une préférence marquée pour les forêts de plus de 1000 hectares, d'une hauteur moyenne supérieure à 10 mètres et à la canopée hétérogène. Il est plus fréquent au cœur du couvert forestier, à plus de 1 km de la périphérie et comme le NOTO ne semble pas dépendant de l'état de conservation du milieu.

Un biais identique à celui noté potentiellement pour le NOTO vient certainement troubler cette analyse. En effet, le PTVL est probablement plus rare encore que le NOTO dans le Grand Sud qui est la région où les forêts ont été notées le plus souvent comme les mieux préservées mais également les plus difficiles d'accès et les moins parcourues par l'homme. Le PTVL est donc beaucoup plus fréquent dans le nord, pour des raisons écologiques, où il occupe des milieux forcément plus dégradés et nettement plus parcourus.

Nos résultats le montrent le plus fréquent dans les zones fortement chassées ; à proximité des tribus et dans les secteurs les plus faciles d'accès à pied, alors que l'espèce, régulièrement la cible des chasseurs, pourraient être supposée plus rare dans ces zones.

Il est en définitif bien compliqué de dégager même de simples conclusions tant les préférences nettes de l'oiseau pour les régions boisées sur sols acides viennent biaiser nos résultats. Il apparaît immédiatement que le principal facteur déterminant la répartition du PTVL est la géologie de la région qui elle-même influe directement sur la composition de la flore. Une explication à son absence de nombreux massifs miniers pourrait par exemple être la moindre abondance des banians, dont le PTVL profite largement, sur les sols ultrabasiques.

• *Menaces et perspectives*

Si il est globalement noté « Commun » mais avec une fréquence moindre que le NOTO, nous pouvons penser que le PTVL est tout aussi abondant et fréquent que celui-ci mais la moindre puissance de son chant le rend plus discret et son statut est plus proche de la réalité qu'il ne l'est pour le NOTO.

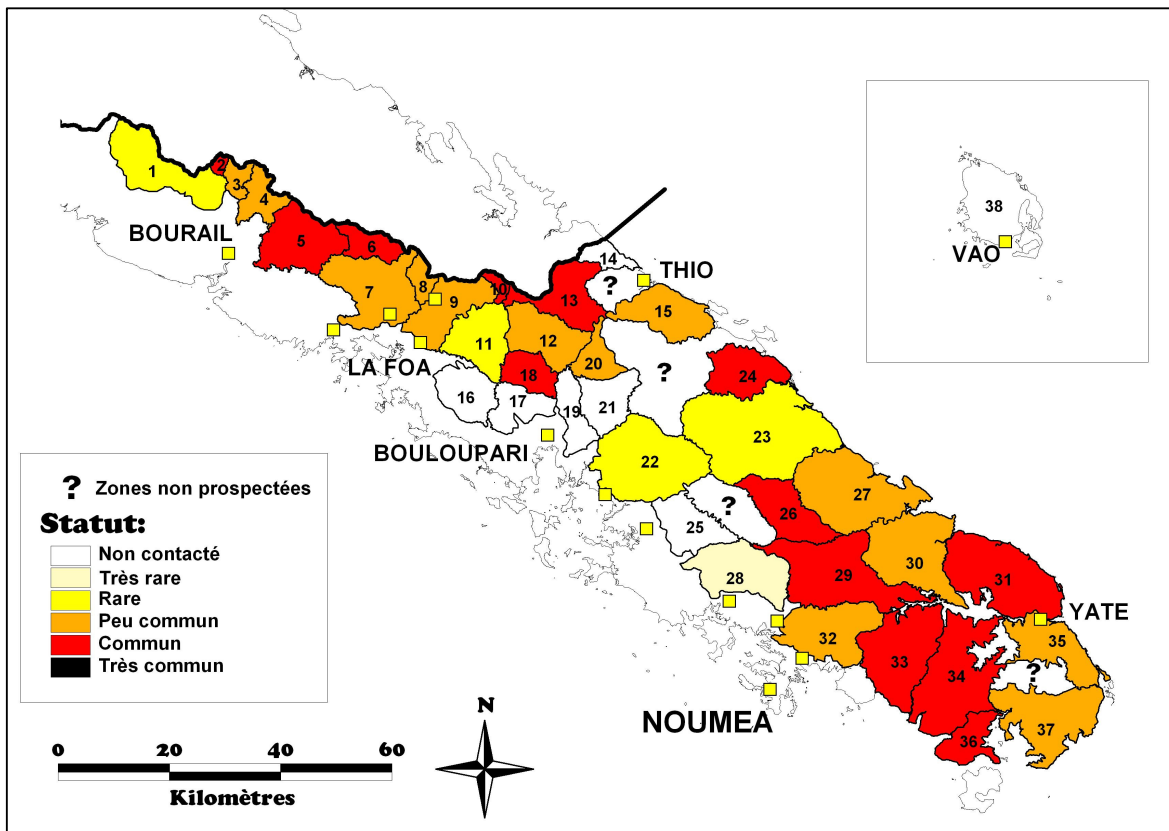
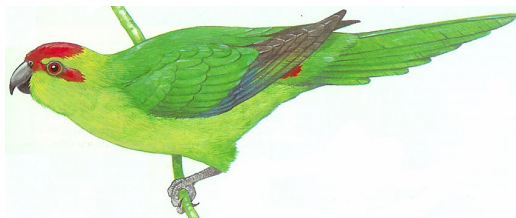
Mais surtout, le PTVL est bien moins vulnérable que son cousin. Malgré sa protection officielle, il est bel et bien chassé mais en fonction des régions de la province, cette chasse est une pratique plus ou moins courante. Et il ne fait pas non plus l'objet, du fait de sa petite taille, d'un commerce illégal pour la consommation aussi étendu que celui du NOTO. Le nombre limité de cartouches encouragera plutôt les chasseurs à les conserver pour un NOTO qu'à les utiliser pour un PTVL.

Les menaces qui pèsent sur l'espèce sont donc les mêmes que celles qui touchent le NOTO : chasse (même si la pression sur le PTVL est moindre), animaux introduits et réduction des habitats disponibles principalement.

Les mesures de conservation sont similaires et peuvent se coupler à celles mises en place pour le NOTO : suivi de populations, sensibilisation des chasseurs, études plus précises de la place du PTVL dans les tableaux de chasse, création de réserves de chasse et d'aires protégées, répression du commerce illégal et cadre réglementaire sérieux autour de la création de pistes dans et autour des massifs forestiers de la Chaîne Centrale et de l'Île des Pins, étude de l'impact des prédateurs introduits (rats, chats principalement).

Dans l'ensemble, le PTVL, de par ses capacités à occuper des massifs de périphéries, secondarisés ou à tendance xérophiles mais également de par sa moindre importance en tant que gibier, paraît bien moins menacé et vulnérable et son statut peu préoccupant.

I.7. PERRUCHE A FRONT ROUGE (*CYANORAMPHUS SAISSETI*)



• **Présentation**

Famille	Endémicité	U.I.C.N. 2004	Nom usuel local
Psittacidés	Espèce endémique	Quasi menacée	Perroquet

Listée à l'Annexe I de la C.I.T.E.S. : commerce international interdit

Espèce protégée

La Perruche à front rouge est une perruche de taille moyenne (26 à 28 cm), endémique à la Grande Terre et connue avant tout des grands massifs forestiers et des maquis paraforestiers du sud de l'île. Les 2 sexes sont identiques, d'un plumage principalement vert et reconnus à leur bandeau rouge autour des yeux et au front rouge qui leur donne leur nom.

Ses cris répétitifs sont assez proches de ceux de la Perruche cornue mais plus aigus.

Elle se nourrit essentiellement de fruits et de graines.

• **Statut, fréquence, effectifs et abondance ponctuelle**

Statut	Fréquence d'occurrence (en %)		Effectifs (nombre d'individus)		Abondance ponctuelle (nombre d'individus par point)	
Peu commun	20,8	24ème	297	20ème	0,31	20ème

Statut et distribution des oiseaux des forêts humides de la Province Sud

• **Massifs occupés**

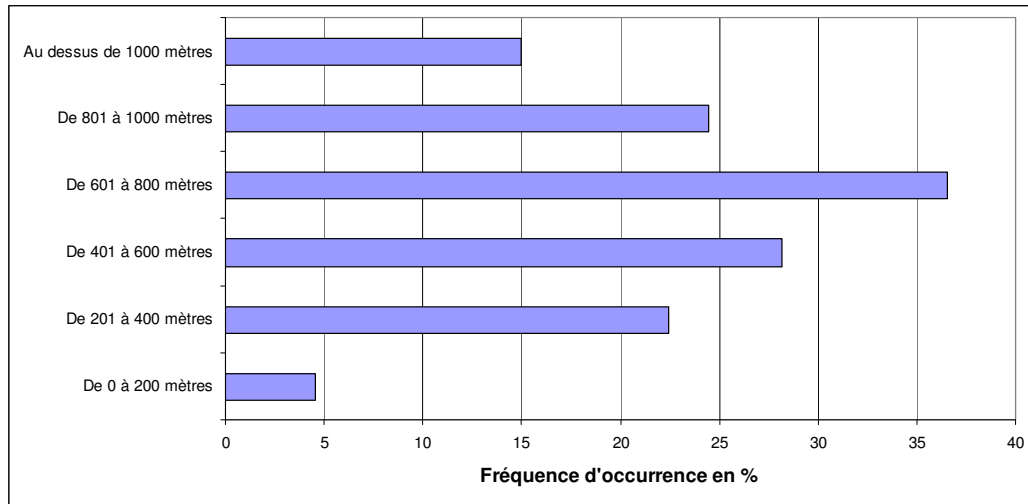
81,6 % des massifs occupés

Kum	50,0
Prony	43,8
Kouergoa/Ouipoin	36,8
Dzumac/Rivière Blanche	34,0
Ouiné/Rivière Bleue	34,0
Nakada	34,0
Adéo/Ori	33,3
Mont Do	33,3
Ouin	33,3
Electriques	31,0
Goro/Capture	29,8

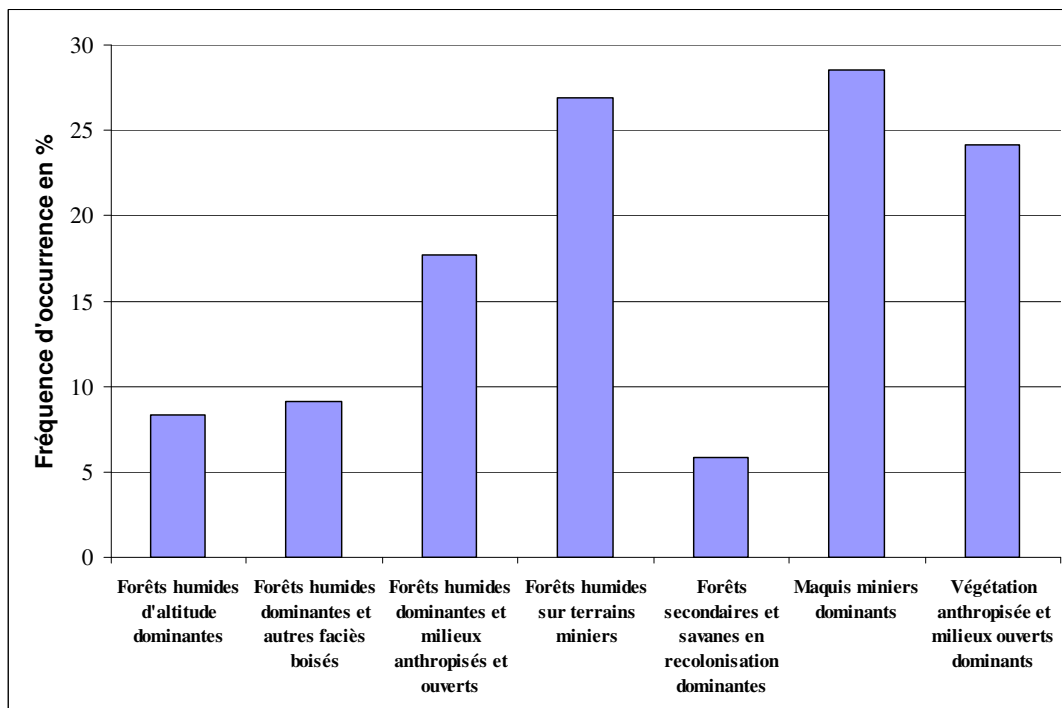
Karagreu/Boréaré	28,6
Réserve Unio	27,6
Yaté/Plaine des Lacs	27,0
Pirogues/Plaine des Lacs	25,8
Mont Canala	25,0
Wi Né Ba	22,6
Farino/Amieu	20,4
Sources Néaoua	20,0
Mé Ixaburu	18,2
Kouakoué	17,9
Mont Rembai	17,6

Koghis/Coulée	16,0
Dogny/Né Méré	15,8
Mé Maoya	10,0
Pocquereux	7,1
Saint Vincent	7,1
Ningua	6,7
Humboldt	6,3
Saille	5,3
Mont Mou/Couvelée	3,6

• **Répartition altitudinale**



• **Habitat**



• *Bilan des observations*

Des 3 espèces de psittacidés rencontrées au cours de l'étude, la Perruche à front rouge est la plus commune, à l'inverse de la situation en Province Nord où elle était de loin la plus rare. Elle reste néanmoins notée « Peu commune » mais est rencontrée fréquemment sur de nombreux massifs.

La détectabilité de l'espèce ne variant probablement pas au cours de l'année, nous pouvons considérer la répartition sans prendre en compte d'éventuels biais. La PEFR occupe la province du nord au sud mais il est possible de distinguer 2 noyaux de population : le nord, le long de la frontière provinciale et une large partie du Grand Sud. Elle est globalement la plus fréquente dans le sud de la province mais le secteur des massifs contigus de Nakada, Kouergoa/Ouipoin et du Mont Do sont également un des bastions de l'espèce. Elle est à l'opposé absente ou rare du centre de la province où la plupart des points ont été réalisés à basse altitude ou au contraire à de hautes altitudes où l'espèce est peu fréquente. Elle n'est également pas présente sur l'Île des Pins.

Sa fréquence d'occurrence est maximale dans les forêts humides et maquis sur terrains miniers, l'espèce étant souvent observée dans des maquis arborescents du Grand Sud. La fréquence élevée dans les milieux ouverts et anthropisés provient de plusieurs contacts en savanes à niaoulis et d'un faible nombre de points effectués dans ces milieux. Elle est également fréquente dans les zones boisées primaires sur sols acides, entrecoupées de milieux ouverts, clairières, formant une mosaïque qu'elle préfère aux forêts primaires homogènes, aux forêts d'altitude et aux forêts secondaires. Son observation régulière dans des savanes à niaoulis au sein de forêts humides sur terrains acides confirme ces préférences. Elle semble en effet exploiter les niaoulis (graines ou autre) de façon récurrente et au contraire, paraît rare dans les massifs homogènes, sans clairières ou autres milieux ouverts.

Sa répartition altitudinale est caractérisée par une très faible fréquence en-dessous de 200 mètres (zones de faibles couvertures forestières) et une fréquence maximale entre 400 et 800 mètres (étage au sein duquel les massifs forestiers sont le plus mités par les savanes à niaoulis et maquis qu'elle affectionne). Elle est encore bien présente au-dessus de 1000 mètres, souvent au sein des massifs miniers où elle se rencontre haut dans les maquis et forêts.

Oiseau de la canopée (quelquefois surprise au sol dans les savanes arborées ou les maquis), la PEFR est observée cependant dans tous types de forêts et de maquis et sa fréquence d'occurrence varie peu en fonction de la hauteur du couvert contrairement aux columbidés. Si elle semble préférer les plus vastes massifs forestiers (plus de 1000 hectares), une nouvelle fois les différences de fréquence d'occurrence ne sont pas aussi marquées que pour les columbidés et la PEFR, souvent notée dans les maquis et lambeaux forestiers du Grand Sud, est capable d'occuper ces régions au couvert plus morcellé.

La PEFR est plus rare voire absente des forêts extrêmement dégradées mais la différence entre forêts dégradées et préservées reste plus limitée.

Elle est également plus rare avec l'augmentation de fréquentation humaine mais cela peut être dû une nouvelle fois à sa forte présence dans le Grand Sud où l'activité humaine est faible. En effet, même si des captures d'oiseaux pour les collections ou même des tirs volontaires de la part de chasseurs peuvent parfois survenir, ils sont rares et il est peu probable que l'espèce soit soumise à une pression humaine suffisamment forte pour la repousser dans les zones les moins parcourues par l'homme.

• *Menaces et perspectives*

Protégée par la législation provinciale, la PEFR fait partie des espèces patrimoniales et emblématiques de la Chaîne Centrale. Méconnue localement, elle est souvent confondue avec la PECO et peu de personnes sont capables d'en faire une description.

Considérées comme de superbes oiseaux d'ornement, les perruches, et la PEFR n'échappe pas à cette règle, font partie de ces espèces dont le commerce, bien qu'interdit, peut devenir lucratif pour des personnes sans ressources. Les témoignages de capture font essentiellement référence aux perruches cornues mais il est plus que probable que l'amalgame soit fait avec la PEFR et qu'elle fasse l'objet de ces persécutions.

Ceci étant dit elle n'est pas chassée à proprement parler, d'autant moins pour les chasses alimentaires, et son comportement farouche la laisse à l'abri dans la plupart des cas.

Autre menace potentielle avérée, la prédation des œufs et juvéniles au nid par les rats. La PEFR niche dans des cavités d'arbres ou de roche prospectées par les rats qui sont susceptibles de dévorer les nichées. Le rat est répandu dans tous les milieux et probablement très présent en forêt. C'est certainement la menace principale pour la conservation des PEFR bien que rien n'ait encore pu être prouvé à ce sujet (Y. Theuerkauf, comm. pers. 2006).

Enfin, la destruction de l'habitat, est comme pour toutes les espèces et la biodiversité en général, un facteur aggravant, réduisant le couvert forestier prisé par la PEFR. Cependant les observations effectuées laissent à penser que l'espèce exploite aussi les zones de savanes, de maquis ou autres milieux ouverts en périphérie des zones boisées. Ses capacités d'adaptation à un habitat morcelé ou troué pourraient l'aider à composer avec la réduction de la forêt humide, dans certaines limites bien sûr.

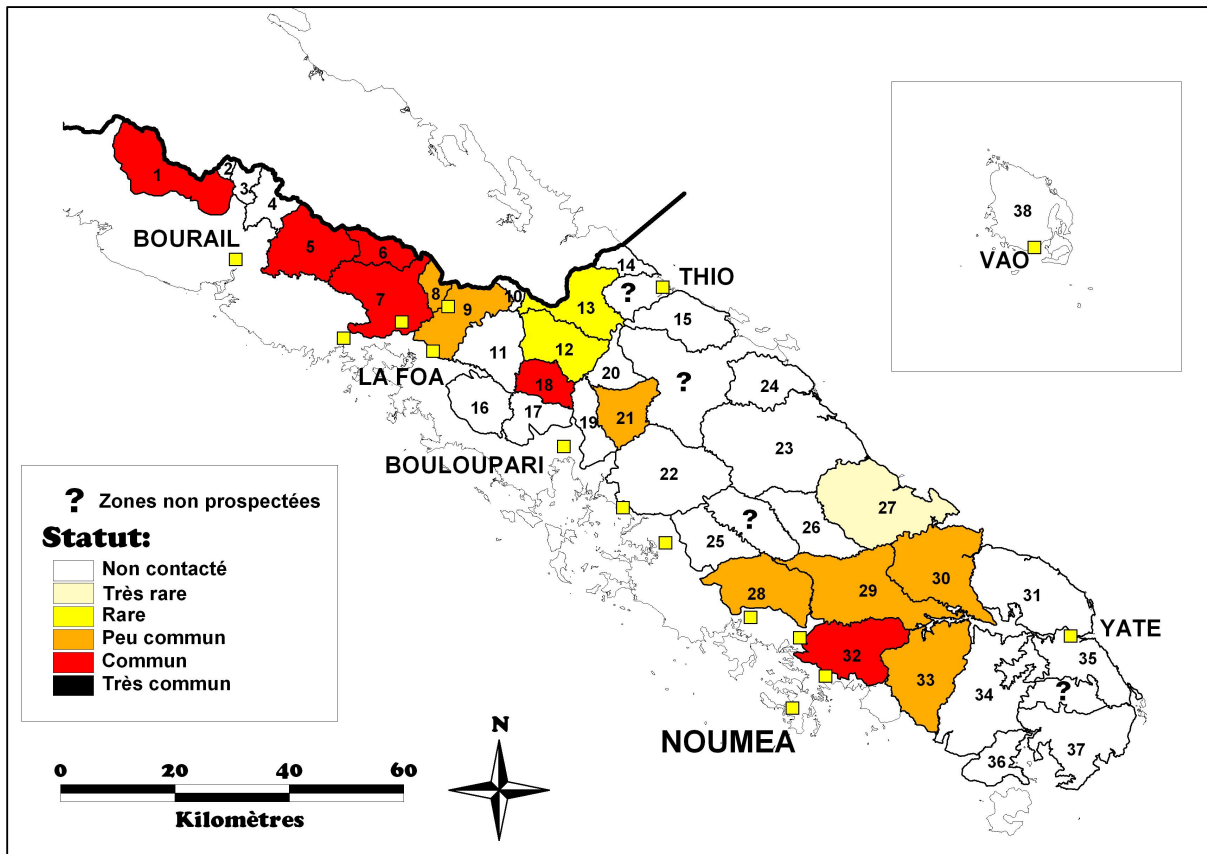
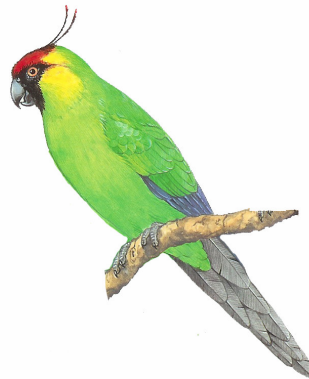
Dans l'ordre d'importance, les menaces potentielles seraient donc :

- Le rat, prédateur des couvées
- Les captures à des fins de vente
- La destruction de l'habitat

Sa conservation passe par des mesures communes à bien d'autres espèces :

- Un suivi le plus fréquent possible des populations sur des parcours de points
- La sensibilisation des chasseurs à la conservation de cette espèce et à sa vulnérabilité
- La répression ciblée du commerce illégal avec un travail à la source sur les acheteurs
- Une limitation des créations de pistes pour préserver les massifs isolés qui sont les meilleurs abris pour l'espèce
- L'amélioration des connaissances quant à l'impact de la prédation par les rats et autres mammifères introduits. Bien que des mesures de limitation des populations de rats soient très difficilement envisageable, ces données permettront de prendre mieux la mesure de la menace si menace il y a réellement. De plus elles viendront soutenir les projets expérimentaux ou effectifs de destruction qui pourraient être engagés d'ici là.
- La création d'aires protégées pourra participer à l'ensemble de ces mesures et offrira un cadre de travail et d'action proche des acteurs locaux.

I.8. PERRUCHE CORNUE (*EUNYMPHICUS CORNUTUS*)



• **Présentation**

Famille	Endémicité	U.I.C.N. 2004	Nom usuel local
Psittacidés	Genre et espèce endémique	Menacé d'extinction	Perroquet

Listée à l'Annexe I de la C.I.T.E.S. : commerce international interdit

Espèce protégée

La Perruche cornue est le plus grand psittacidé de Nouvelle-Calédonie (jusqu'à 35 cm) et probablement le plus inféodé aux milieux forestiers.

Les 2 sexes sont identiques, leur plumage rappelle celui de la PEFR mais les marques de la tête diffèrent, avec un masque noir, des joues jaunes et une calotte rouge. Elle tient son nom à sa huppe formée par 2 plumes noires.

LES ESPECES DE LA CHAÎNE CENTRALE ET DE L'ÎLE DES PINS

Ses cris nasillards sont proches de ceux du Corbeau calédonien ou de la PEFR.

Comme la PEFR, elle se nourrit essentiellement de fruits et de graines.

- Statut, fréquence, effectifs et abondance ponctuelle**

Statut	Fréquence d'occurrence (en %)		Effectifs (nombre d'individus)		Abondance ponctuelle (nombre d'individus par point)	
Peu commun	10	32ème	139	33ème	0,14	33ème

- Massifs occupés**

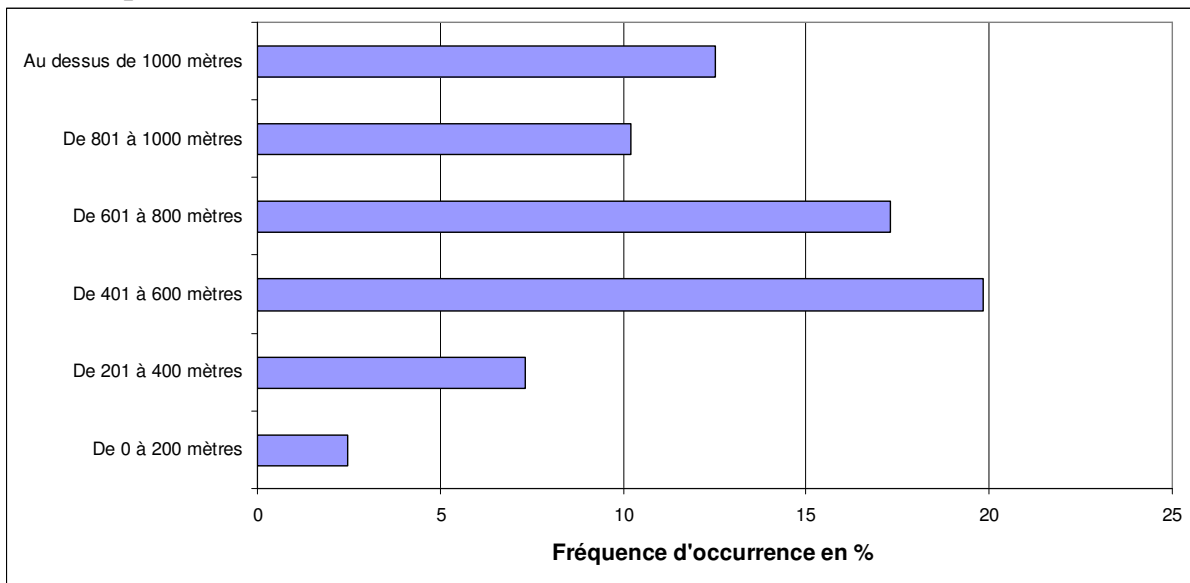
42,1 % des massifs occupés

Mé Maoya	50,0
Réserve Unio	48,3
Adéo/Ori	38,9
Farino/Amieu	38,9
Mont Do	33,3
Koghis/Coulée	28,0

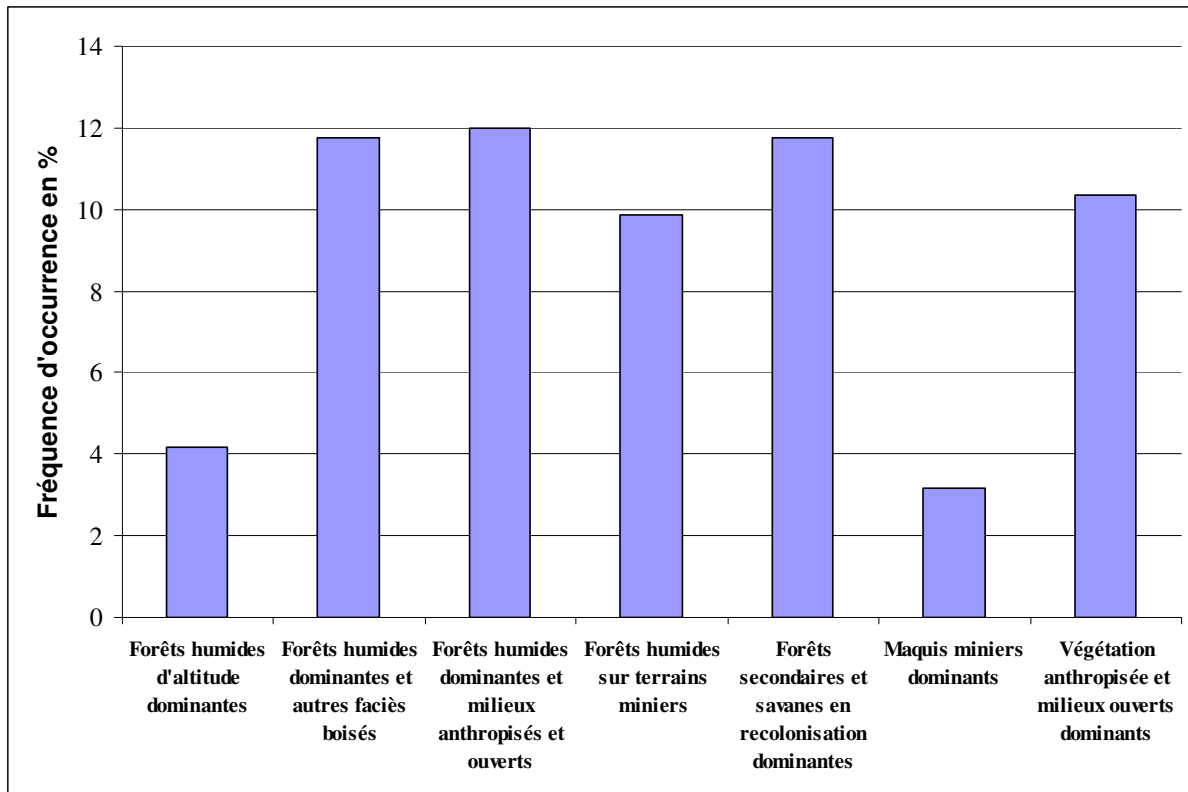
Mont Rembai	17,6
Electriques	17,2
Dzumac/Rivière Blanche	17,0
Dogny/Né Mërë	15,8
Koungouhaou	12,5
Mont Mou/Couvelée	10,7

Kouergoa/Ouipoin	10,5
Ouiné/Rivière Bleue	10,0
Nakada	5,7
Kouakoué	3,0

- Répartition altitudinale**



• **Habitat**



• **Bilan des observations**

La PECO est la plus rare des perruches de la Province Sud, 2 fois moins fréquente que la PEFR sur l'ensemble de l'étude et bien que noté « Peu commune » au même titre que cette dernière, elle a été notée sur un nombre bien inférieur de massifs. Elle fait ainsi partie des espèces forestières les plus rares de la chaîne.

Sa détectabilité ne varie que très peu au cours de l'année et sa carte de répartition peut donc être considérée comme la plus fidèle possible à sa répartition réelle. Le pattern de répartition de la PECO est comme pour la plupart des espèces très contrasté avec 2 noyaux là aussi, très distincts l'un de l'autre. Dans le nord, les forêts de la région de Moindou – La Foa, dans le sud, les forêts d'une région comprise dans un triangle Monts Couvelée, Ouinné, Mont Pouédihi incluant le Parc Provincial de la Rivière Bleue. A ces 2 noyaux majeurs nous pouvons ajouter les forêts du massif de Mé Maoya où l'espèce semble commune. La zone d'intérêt majeur pour la PECO se situe dans les forêts des massifs de Adéo/Ori, Réserve Unio et Farino/Amieu.

Elle est à l'inverse absente du centre de la province, de l'extrême sud et de l'Île des Pins.

Les observations concernent essentiellement des couples et plus rarement des individus isolés mais aucun groupe familial n'a pu être observé, ceux-ci apparaissant hors période de reproduction, probablement à partir de mars avril.

La PECO habite un spectre d'habitats plus large que la PEFR, elle est aussi fréquente dans les forêts primaires de basse ou moyenne altitude sur sol acide que sur celle des massifs miniers sur sol ultrabasique ou encore en milieu secondarisé. Elle est également rencontrée dans des milieux ouverts telles que les savanes à niaoulis où comme la PEFR elle semble se nourrir. Hors saison de reproduction, elle se déplacerait même dans les vallées, et à proximité des tribus (Chartendault et Barré 2005). A l'inverse elle est moins fréquente dans les forêts d'altitude et dans les maquis miniers qu'elle évite au contraire de la PEFR.

Sa répartition altitudinale montre une nette préférence pour une tranche comprise entre 400 et 800 mètres et surtout une très faible présence en dessous de 200. Au dessus de 1000 mètres elle est fréquente, preuve de la constance de sa présence à tous les étages du relief.

Exploitant avant tout la canopée, la présence de la PECO n'est pas influencée par la structure du sous-bois mais plutôt par la structure générale du couvert forestier. Elle est très nettement plus fréquente dans les massifs forestiers de superficie supérieure à 1000 hectares (elle est absente des lambeaux inférieurs à 10 hectares) dont les forêts dépassent 10 mètres de hauteur moyenne et est rencontrée plus fréquemment à plus d'un kilomètre de la périphérie de ces massifs.

Les biais mentionnés pour les espèces précédentes (contrastes entre les régions sur sols ultrabasiques et les régions sur sols acides dans le contenu des informations notées aux points) nous empêchent une nouvelle de tirer un bilan fidèle des préférences des espèces. Nos résultats indiquent tout de même que la fréquentation humaine ne paraît pas influencer la présence de la PECO et sa fréquence est même notée supérieure là où les passages des chasseurs sont mensuels en comparaison des régions jamais parcourues, résultat probable du biais.

- ***Menaces et perspectives***

Des 2 espèces de perruches classées sur la liste rouge de l'U.I.C.N., la PECO est la plus rare en Province Sud, à l'inverse de la Province Nord, elle est peu fréquente et confinée à quelques zones de la chaîne.

Elle est protégée par la législation provinciale, son commerce international est interdit mais une des plus importantes menaces qui pèse sur l'espèce est sa capture à des fins de vente pour la collection bien qu'aucun témoignage dans ce sens n'ait pu être récolté.

L'espèce est bien connue des locaux, facilement repérée à son chant, même si la capturer n'est pas aisé. En Province Nord (Chartendault & Barré 2005), plusieurs témoignages mentionnaient des offres pouvant aller jusqu'à 200 000 francs CFP pour la capture d'une perruche ! Cette somme est peut être exagérée mais d'autres parlaient de 60 000 ou 50 000 francs pour un couple. Comparé à des propositions de 1500 à 2000 francs pour un NOTO, il est facilement compréhensible que des personnes tentent leur chance et que la PECO soit l'objet de convoitises.

Des témoignages faisaient également état de la présence des PECO dans certains tableaux de chasse et sa chair serait excellente et appréciée des chasseurs qui n'hésiteraient pas à la prendre pour cible. Ses mœurs sont bien connues mais de façon surprenante, aucune personne n'a jamais parlé de la découverte d'un nid malgré certaines qui affirmaient ouvertement avoir passé beaucoup de temps à la recherche de jeunes pour les vendre !

Pour le reste, les menaces sont les mêmes que celles qui touchent la PEFR, à savoir :

- la présence des rats qui très probablement sont capables de trouver et détruire les couvées
- la destruction de son habitat par les feux de brousse, l'exploitation minière ou forestière. L'espèce appréciant particulièrement les forêts sur terrains miniers, certains de ses bastions sont plus vulnérables puisque susceptibles d'être exploités un jour pour le nickel qu'ils renferment
- la création de pistes peut également avoir un effet désastreux, rendant l'accès plus simple à des sites qui par leur isolement protégeaient auparavant l'espèce.

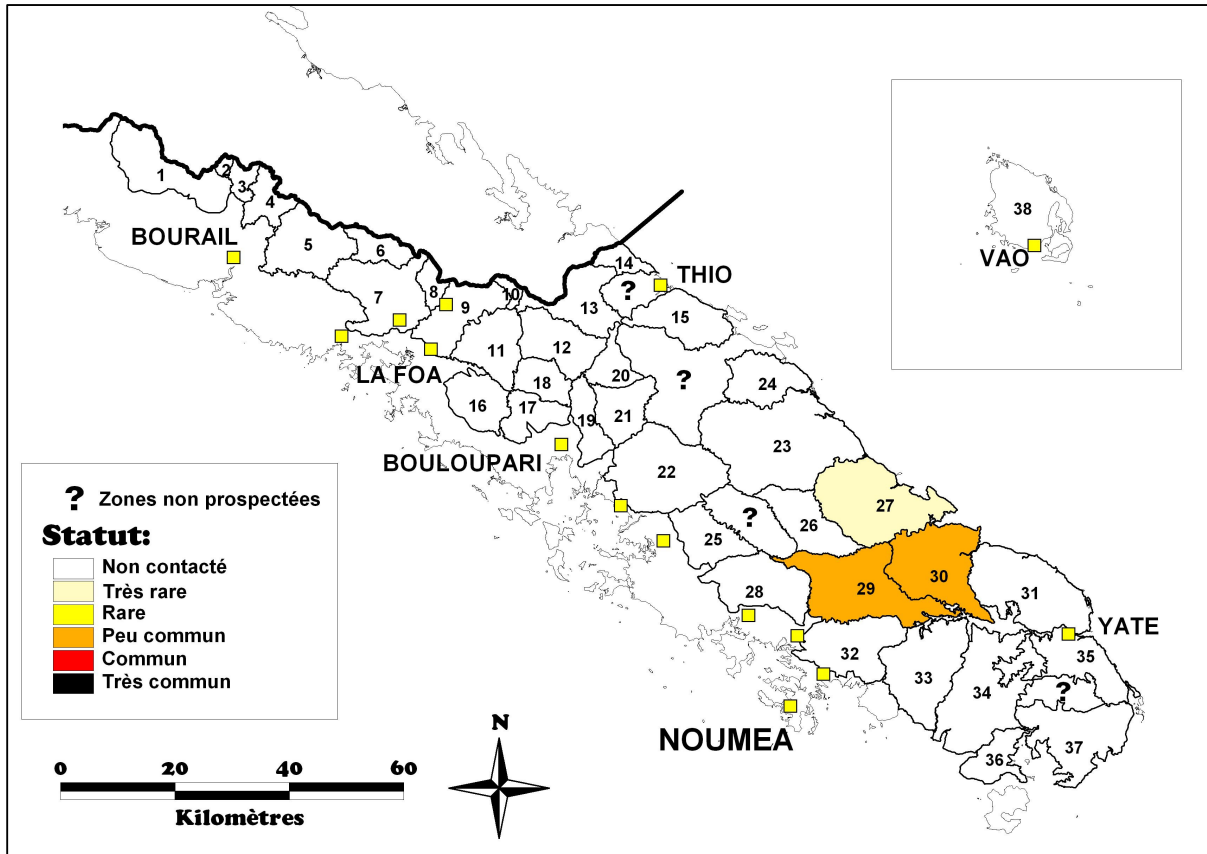
Sa conservation doit adopter des mesures similaires à celles de la PEFR :

- Un suivi le plus fréquent possible des populations sur des parcours de points
- La sensibilisation des chasseurs à la conservation de cette espèce et à sa vulnérabilité
- La répression ciblée du commerce illégal avec un travail à la source auprès des acheteurs
- Surveiller les créations de pistes pour préserver les massifs isolés qui sont les meilleurs abris pour l'espèce

- Améliorer les connaissances quant à l'impact de la prédation par les rats et autres mammifères introduits. Bien que des mesures de limitation des populations de rats soient très difficilement envisageables, ces données permettront de prendre mieux la mesure de la menace si menace il y a réellement. De plus elles viendront soutenir les projets expérimentaux ou effectifs de destruction qui pourraient être engagés d'ici là.
- La création d'aires protégées pourra participer à l'ensemble de ces mesures et offrira un cadre de travail et d'action proche des acteurs locaux.

L'accent devra être mis sur l'impact de la pression humaine (chasse, commerce illégal, créations de pistes,...) qui est certainement la menace la plus simple à évaluer et aborder mais également la plus grave pour les oiseaux adultes moins sensibles à la prédation par les rats entre autres.

I.9. MELIPHAGE TOULOU (*GYMNOMYZA AUBRYANA*)



• **Présentation**

Famille	Endémicité	U.I.C.N. 2004	Nom usuel local
Méliphagidés	Espèce endémique	Menacé d'extinction	-

Espèce protégée

Le Méliphage toulou est le plus grand méliphagidé calédonien et un des plus grand du monde (plus de 35 cm).

Il est d'aspect très proche du POMO mais est plus grand, entièrement noir et possède une zone dénudée caractéristique autour de l'œil, de couleur orangée. La mandibule inférieure est également de couleur jaune à la base.

Il fréquente préférentiellement les forêts humides et les maquis arborescents.

Il se nourrit principalement de nectar mais également d'insectes.

- *Statut, fréquence, effectifs et abondance ponctuelle*

Statut	Fréquence d'occurrence (en %)		Effectifs (nombre d'individus)		Abondance ponctuelle (nombre d'individus par point)	
Très rare	1,4	41ème	17	42ème	0,02	42ème

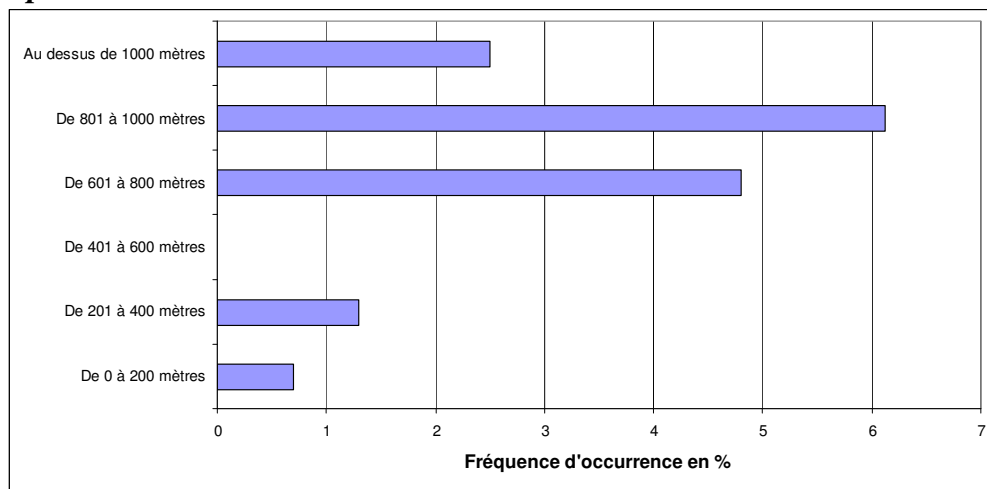
- *Massifs occupés*

7,9 % des massifs occupés

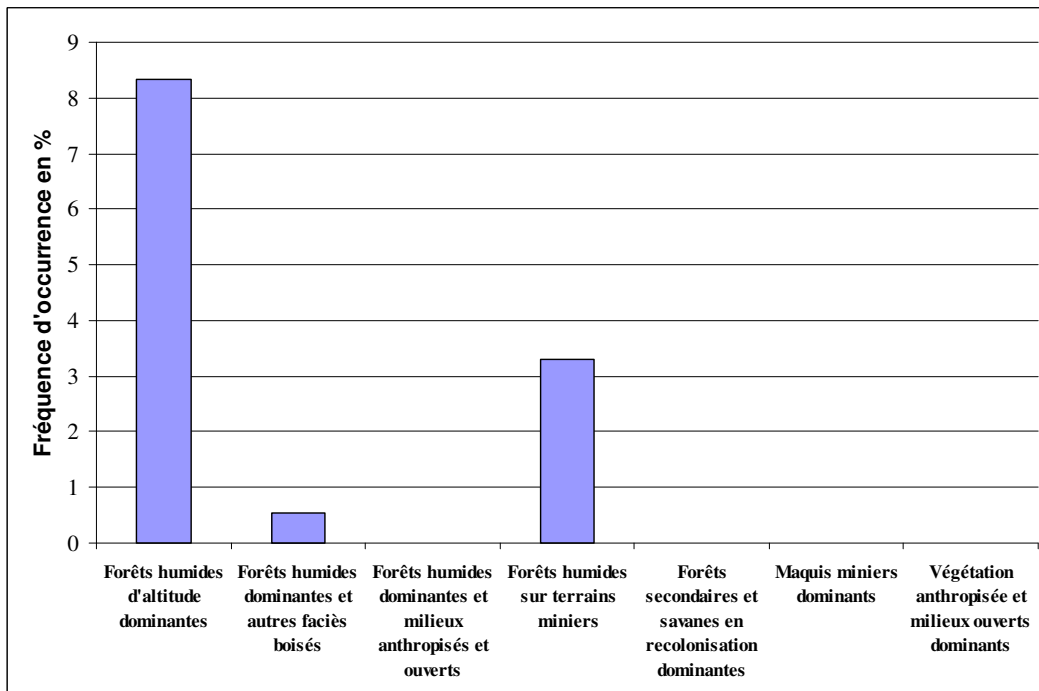
		Nombre d'individus contactés
Dzumac/Rivière Blanche	12,8	9
Ouiné/Rivière Bleue	10,0	5
Kouakoué	4,5	3

Le METO serait potentiellement présent dans le massif du Humboldt.

- *Répartition altitudinale*



- *Habitat*



• *Bilan des observations*

Le METO est l'oiseau le moins fréquemment rencontré dans les forêts prospectées, le plus localisé et de fait probablement un des plus vulnérables, aux côtés du CAGO. Il est noté « Très rare » et est certainement l'oiseau le plus rare des régions boisées de Nouvelle-Calédonie, le plus rare des endémiques avec une population qui pourrait ne pas atteindre plus de quelques dizaines de couples. Il n'a été contacté que dans les forêts du Parc Provincial de la Rivière Bleue et alentours ainsi que dans un secteur à l'est du massif du Kouakoué et dans la vallée de la Ouinné. Il est également connu à l'ouest de ce même Kouakoué et pourrait globalement occuper une région allant de la Rivière Bleue, au sud, à la rivière Ni au nord. Quoiqu'il en soit, il n'est probablement présent que sur 3 massifs de la Grande Terre puisqu'il n'a été contacté nulle part ailleurs en 18 mois de prospection cumulés sur les provinces Nord et Sud.

Le nombre de contacts trop faible nous empêche de clairement identifier les préférences écologiques de l'espèce mais il est évident qu'il fréquente préférentiellement les forêts sur sols ultrabasiques et les maquis paraforestiers. Cependant il est également présent dans des forêts sur alluvions dans le Parc de la Rivière Bleue et pourrait aussi encore survivre dans les forêts sur sols acides du Mont Panié. La fréquence nettement supérieure dans les forêts d'altitude n'est probablement que le fait d'un biais occasionné par un nombre faible de points et par 2 écoutes qui concernaient certainement des oiseaux chantant dans des milieux autres que des forêts d'altitude. La répartition altitudinale illustre le fait malgré tout que le METO peut être rencontré à toutes altitudes. Il est observé à moins de 200 mètres dans les forêts de la Rivière Bleue mais également à plus de 800 mètres dans de nombreux endroits.

Tous les oiseaux ont été observés dans des massifs forestiers de plus de 1000 hectares et l'oiseau semble absent des zones trop morcellées du Grand Sud, même à proximité des foyers de populations du Parc Provincial de la Rivière Bleue. Il ne dédaigne pas les lisières de forêt et fréquente même les maquis attenants.

Il est très difficile pour le reste de juger des préférences de l'oiseau et les connaissances sont aujourd'hui encore trop parcellaires pour clairement comprendre les raisons du caractère si localisée de sa répartition. Un oiseau comme le POMO, aux exigences certainement très proches du METO est pourtant rencontré à travers toute l'île et est commun. Il est par conséquent difficile d'expliquer la grande rareté du METO.

• *Menaces et perspectives*

Le METO est très certainement l'oiseau le plus rare et menacé de la Grande Terre. Ses effectifs sont très faibles et très localisés, l'espèce étant ainsi très vulnérable à d'éventuelles catastrophes tels qu'un incendie dévastateur ou une maladie qui pourrait décimer la population.

Comme mentionné auparavant, les connaissances sont encore parcellaires sur la biologie mais surtout sur l'écologie de l'espèce malgré un important travail de suivi réalisé par le Parc Provincial de la Rivière Bleue. Les causes de cette rareté ne peuvent être que supposées : prédation des couvées par les rats, maladies, fragmentation de l'habitat, destructions humaines ou encore dépendance en certaines essences forestières dont il se nourrit. Il est peu probable que la destruction ou la fragmentation des forêts puisse expliquer son absence d'une majeure partie de la Grande Terre tant localement les surfaces boisées restent encore suffisamment importantes et abritent toutes les espèces inféodées aux habitats arborés. De même, l'homme n'a probablement jamais constitué une menace directe pour l'oiseau qui n'est connu par les habitants locaux, en dehors de son noyau du sud, que dans la région de Hienghène. L'oiseau est peut être, pour certaines raisons, plus vulnérable à la prédation par les rats que ne le sont les autres espèces de méliphagidés ou les autres espèces en

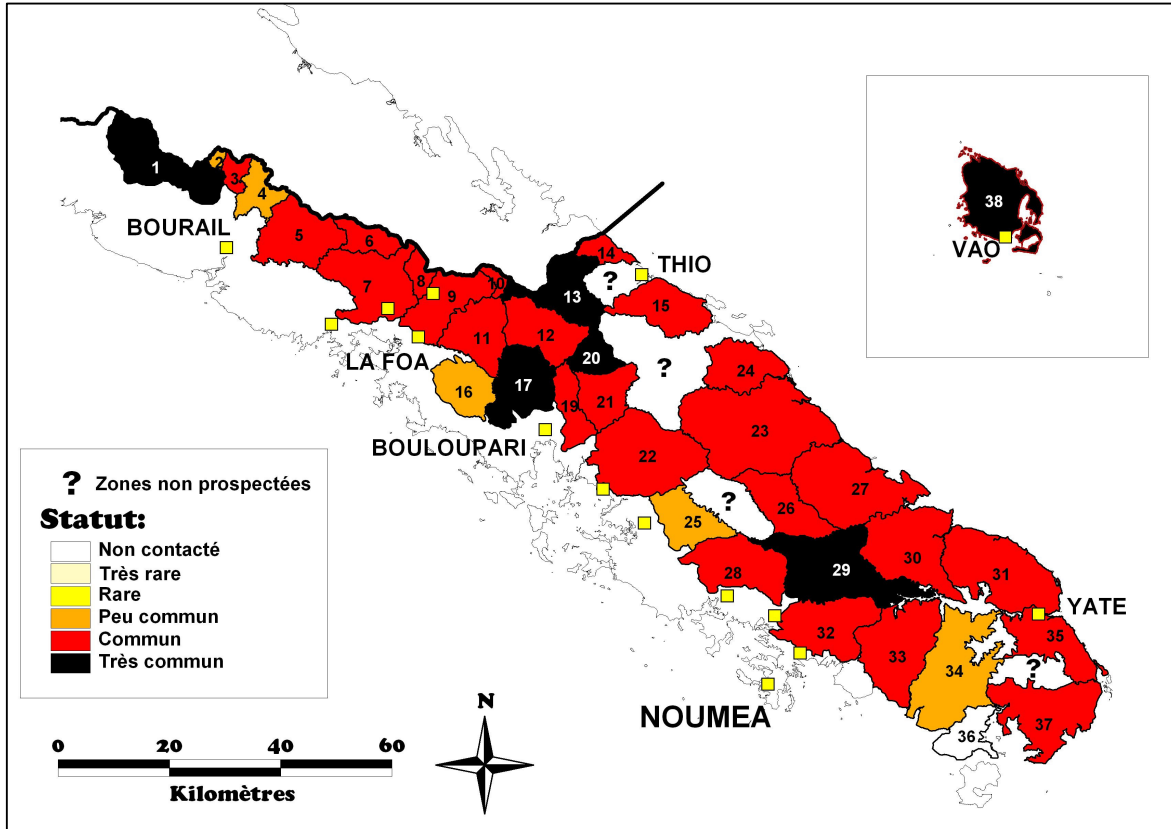
général. Il se trouverait ainsi repoussé dans les grands massifs forestiers du sud où le Rat noir, bien que présent, semblerait de taille inférieure à ses congénères habitant les forêts sur sols acides.

Il s'agit donc en priorité aujourd'hui de **poursuivre l'amélioration des connaissances de cette espèce** et avant tout des facteurs qui influencent sa répartition et des menaces qui pèsent sur lui. Une étude ciblée aurait aussi pour objectif de clairement préciser cette répartition et identifier l'aire d'occurrence de l'espèce ainsi que ses effectifs.

Parallèlement, la conservation de l'oiseau passera par **la protection continue du Parc Provincial de la Rivière Bleue**, bastion de l'espèce, et un **travail de fond sur la problématique des incendies** afin d'éviter qu'un désastre similaire à celui de la Montagne des Sources puisse se produire dans la région et mettre en péril le cœur de la population du METO. Ce travail pourra être partie intégrante d'une démarche d'aire protégée qui couvrirait cette région du Grand Sud dont les richesses biologiques encore méconnues sont immenses.

Par ailleurs, le repérage des nids et le piégeage des rats dans leur voisinage pourrait s'avérer bénéfique comme c'est le cas par exemple pour l'Echenilleur de la Réunion.

I.10. MIRO A VENTRE JAUNE (EOPSALTRIA FLAVIVENTRIS)



• **Présentation**

Famille	Endémicité	U.I.C.N. 2004	Nom usuel local
Eopsaltridés	Espèce endémique	Néant	-

Espèce protégée

Le Miro à ventre jaune est un petit passereau (14-15 cm) forestier, étroitement lié aux forêts humides dont il habite le sous-bois. Il n'est que très rarement observé dans la canopée. D'aspect assez dodu, son plumage est gris dans l'ensemble avec un ventre jaune et une gorge plus claire.

Son chant est puissant et résonne souvent dans la forêt.

Il chasse les insectes au sol ou dans les branches basses du sous-bois.

• **Statut, fréquence, effectifs et abondance ponctuelle**

Statut	Fréquence d'occurrence (en %)		Effectifs (nombre d'individus)		Abondance ponctuelle (nombre d'individus par point)	
Commun	54,6	8ème	960	7ème	0,99	7ème

• **Massifs occupés**

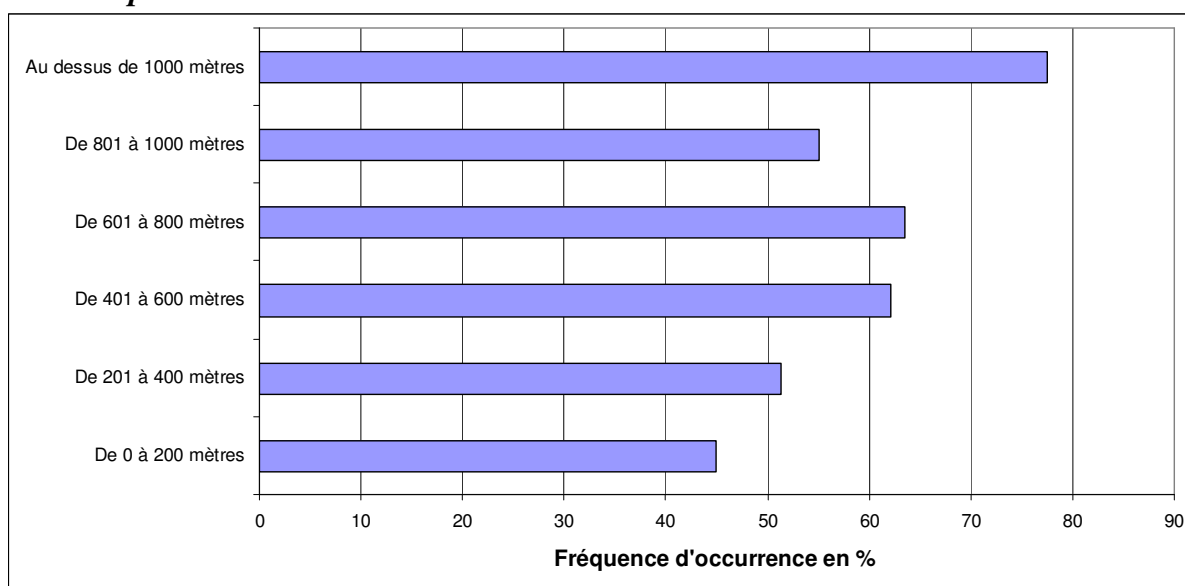
97,4 % des massifs occupés

Ningua	100,0
Ile des Pins et îlots associés	84,3
Kouergoa/Ouipoin	84,2
Nassirah/Ouenghi	81,8
Nakada	79,2
Mont Do	77,8
Farino/Amieu	75,9
Humboldt	75,0
Dzumac/Rivière Blanche	74,5
Dothio	71,4
Ouitchambo	71,4
Mé Maoya	70,0
Réserve Unio	69,0

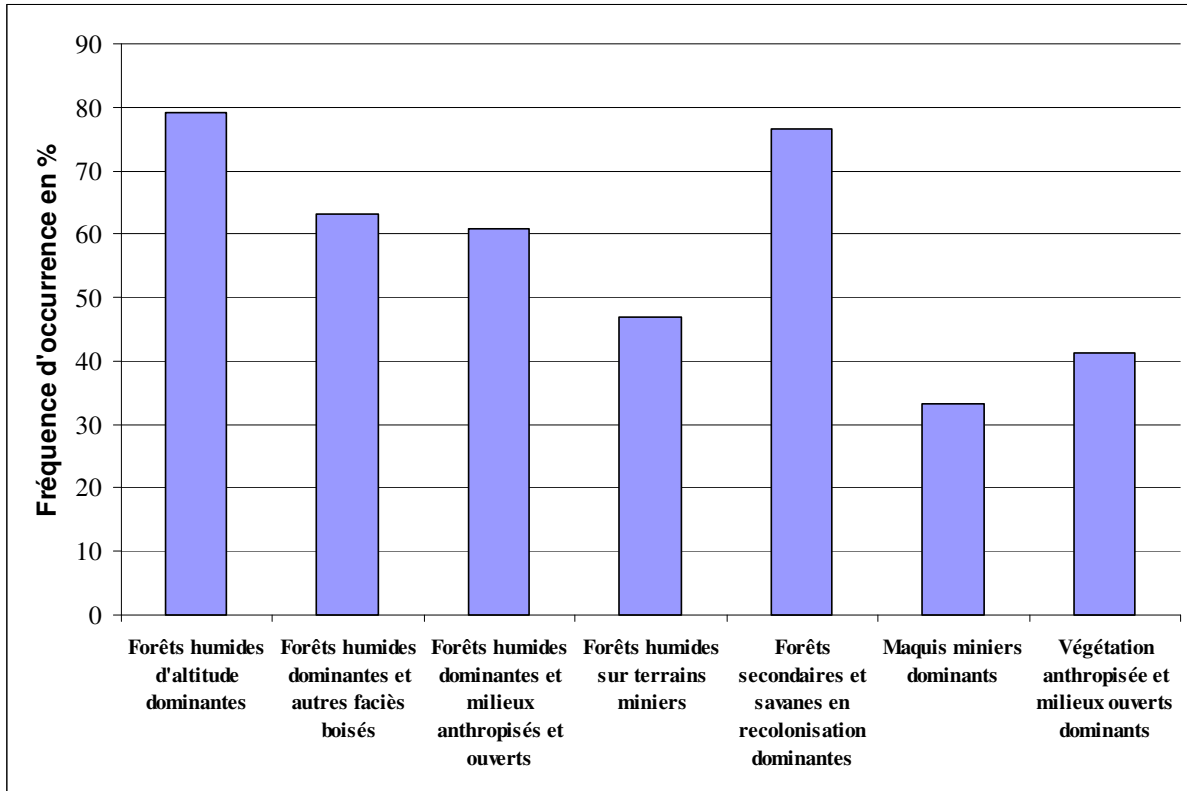
Mont Canala	66,7
Koungouhaou	62,5
Kum	62,5
Sources Néaoua	60,0
Saille	57,9
Ouiné/Rivière Bleue	54,0
Mont Rembai	52,9
Mont Mou/Couvelée	50,0
Kouakoué	44,8
Adéo/Ori	44,4
Saint Vincent	42,9
Dogny/Né Mère	42,1
Goro/Capture	40,4

Electriques	37,9
Pocquereux	35,7
Yaté/Plaine des Lacs	32,4
Wi Né Ba	29,0
Koghis/Coulée	28,0
Ouin	23,8
Makou	23,1
Mé Ixaburu	18,2
Oua-Tom	18,2
Karagreu/Boréaré	14,3
Pirogues/Plaine des Lacs	12,9

• **Répartition altitudinale**



• **Habitat**



• **Bilan des observations**

Le Miro à ventre jaune fait partie des 10 espèces de la chaîne contactée sur le plus grand nombre de massifs, preuve de son affinité pour les reliefs de la région.

Il est considéré comme « Commun », occupant plus de 54 % des points, un nombre plus élevé qu'en Province Nord.

D'après Chartendraulx & Barré (2005), sa détectabilité semble être plus faible entre janvier et juin et il est envisageable que le massif de Prony, parcouru essentiellement en janvier, puisse abriter l'espèce, qui serait ainsi présente sur 100 % des massifs. 5 des 6 massifs où le MIVE est noté absent ou peu commun ont d'ailleurs été parcourus en dehors de la période septembre-décembre, la plus favorable à la détection de l'espèce. Mais à l'inverse, sur 4 des 10 massifs prospectés en dehors de cette période favorable, le MIVE est noté « Commun » de même que sur de nombreux autres massifs. Des facteurs autres que la saison doivent donc influencer sur la répartition de l'oiseau qui est présent quoiqu'il en soit à travers toute la province, sans véritable bastion. Il est également rencontré, et très commun, sur l'Île des Pins. Le Pic Ningua émerge de la liste des massifs avec 100 % des 15 points d'écoute abritant l'espèce.

Contrairement à ce que nous pouvions penser avant l'étude, il apparaît que le MIVE n'est pas uniquement inféodé aux forêts humides de la chaîne. Ses fréquences d'occurrence sont les mêmes dans les forêts humides continues ou clairiérées sur sol acide mais inférieures à celles des forêts secondaires ou savanes en recolonisation. Cependant ce dernier résultat peut être dû à un biais occasionné par un faible nombre de points d'écoute dans ces milieux secondarisés. De même, le peu de points d'écoute réalisés en forêts humides d'altitude n'est probablement pas suffisant pour conclure à une préférence marquée pour ces milieux. Quoiqu'il en soit, le MIVE fréquente une large gamme de milieux arborés et peut être rencontré aussi bien dans des forêts secondaires que dans les forêts à mousses et lichens d'altitude. Il semble juste moins fréquent dans les forêts humides sur terrains miniers, les maquis miniers (même si il est aussi présent dans les maquis arborescents) et dans les milieux anthropisés et ouverts.

Cette grande plasticité se traduit également par une répartition altitudinale constante ou presque, avec une très légère tendance à l'augmentation de la fréquence d'occurrence avec l'altitude.

Le MIVE montre une préférence marquée pour les massifs forestiers de plus de 100 hectares et sa fréquence augmente clairement avec la distance à la périphérie de ces massifs.

Oiseau des strates basses de la forêt, il ne semble cependant pas exigeant quant à la qualité du milieu. Une nouvelle fois, contrairement à ce que l'écologie de l'espèce pourrait laisser présager. Le MIVE est le plus fréquent dans les forêts où les cerfs et les cochons sont les plus abondants par exemple mais également plus fréquent dans les forêts dégradées que dans les forêts préservées. Cette fréquence n'évolue que peu avec la densité du sous-bois même s'il est globalement moins fréquent dans les forêts au sous-bois de faible densité. Il est difficile d'expliquer ces observations, l'oiseau dépendant de la richesse en insectes que l'on peut supposer plus importante dans des zones préservées. Mais si la richesse spécifique en insectes diminue probablement avec la dégradation de la forêt, qu'en est-il réellement de leur abondance ? Le MIVE doit quoiqu'il en soit trouver dans ces milieux suffisamment de proies pour s'y maintenir.

La hauteur de la forêt est également importante avec une nette préférence pour les forêts dont la canopée dépasse 10 mètres. Dans les forêts de moins de 5 mètres qui sont souvent les plus denses, le MIVE est nettement moins fréquent.

La présence humaine n'a pas d'influence négative sur la distribution de l'espèce. Sa fréquence dans les zones de forte activité est proche de celles d'absence d'activité et l'oiseau est bien plus fréquent dans les zones fortement chassées que dans les zones non chassées. Il est difficile d'imaginer un lien de cause à effet entre activité cynégétique et fréquence d'occurrence du MIVE, qu'il soit d'ailleurs positif ou négatif, l'espèce n'étant pas chassée.

• *Menaces et perspectives*

Considéré avant tout comme un oiseau des forêts humides, le MIVE fait finalement preuve d'une grande adaptabilité, occupant à la fois les forêts humides, les forêts secondaires ou savanes en recolonisation et milieux anthropisés ou ouverts et étant même plus fréquent dans les zones dégradées. Mais il faut garder à l'esprit qu'un contact dans une savane à niaoulis peut concerner un oiseau éloigné chantant depuis le couvert forestier et malheureusement il nous était impossible de noter systématiquement la provenance de chaque chant...

Son spectre écologique est peut-être plus large que ce que nous pouvions imaginer, avec cependant une nette préférence pour les zones boisées à la canopée assez élevée ce qui ne permet pas de le classer parmi les espèces réellement ubiquistes.

Malgré tout, l'écologie du MIVE le rend moins vulnérable aux menaces pesant sur le milieu, notamment la dégradation du couvert forestier par les mammifères introduits (cerfs et cochons sauvages). Même si l'ouverture du milieu lui est défavorable, il semble capable d'occuper des zones en recolonisation ou des forêts secondaires dans les mêmes proportions que les milieux primaires.

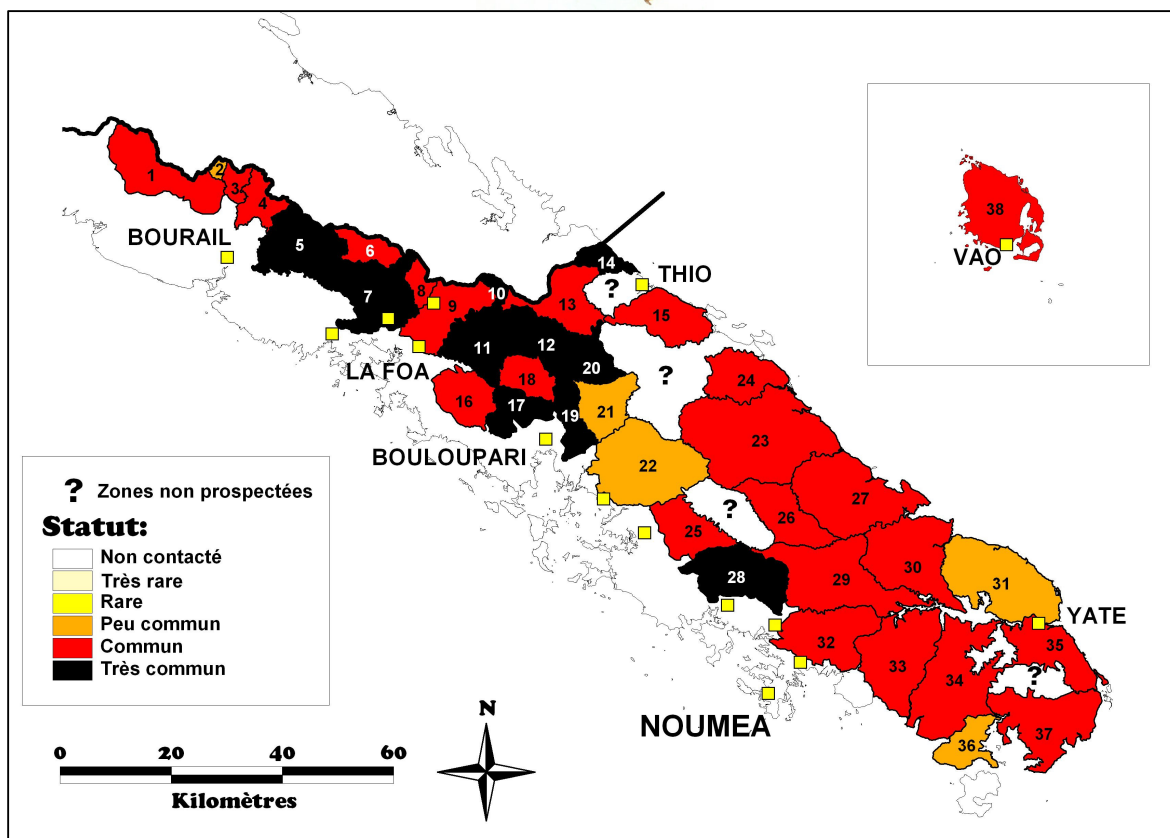
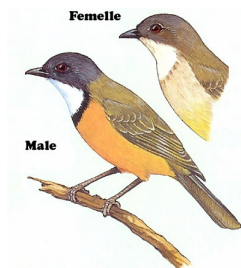
Qui plus est il n'est pas chassé, protégé et bien que très curieux et loquace, il n'attire que peu l'attention.

La prédation par le rat ou le chat est probablement la principale menace pour l'espèce mais pour l'instant, l'état des populations est suffisamment bon pour ne pas inspirer d'inquiétudes.

Il n'est donc pas de menaces immédiates inquiétantes et les perspectives pour l'espèce ne sont pas défavorables. Mais dans un laps de temps plus long, la dégradation et le morcellement du couvert forestier pourraient représenter un danger pour sa préservation, lui qui préfère les zones boisées de superficie supérieure à 10 hectares.

Son statut de conservation est aujourd'hui bon et le MIVE reste une espèce peu vulnérable. Mais l'espèce est à surveiller, au même titre que toutes les espèces inféodées aux biotopes boisés des reliefs de la Chaîne Centrale et de l'Île des Pins.

I.11. SIFFLEUR CALEDONIEN (*PACHYCEPHALA CALEDONICA*)



• **Présentation**

Famille	Endémicité	U.I.C.N. 2004	Nom usuel local
Pachycéphalidés	Espèce endémique	Néant	-

Espèce protégée

Passereau de petite taille (15 cm), le Siffleur calédonien est un oiseau forestier, souvent observé en sous-bois où il est curieux et peu farouche.

Sa silhouette ronde et sa tête relativement grosse, son ventre jaune, sa gorge blanche bordée de noir, sa tête grise et son dos verdâtre sont des critères aisés d'identification du mâle. La femelle est beaucoup plus terne, entièrement brune avec la gorge blanchâtre.

Le SICA est un oiseau insectivore.

• **Statut, fréquence, effectifs et abondance ponctuelle**

Statut	Fréquence d'occurrence (en %)		Effectifs (nombre d'individus)		Abondance ponctuelle (nombre d'individus par point)	
Commun	58,7	5ème	1179	6ème	1,21	6ème

Statut et distribution des oiseaux des forêts humides de la Province Sud

Institut Agronomique néo-Calédonien

• **Massifs occupés**

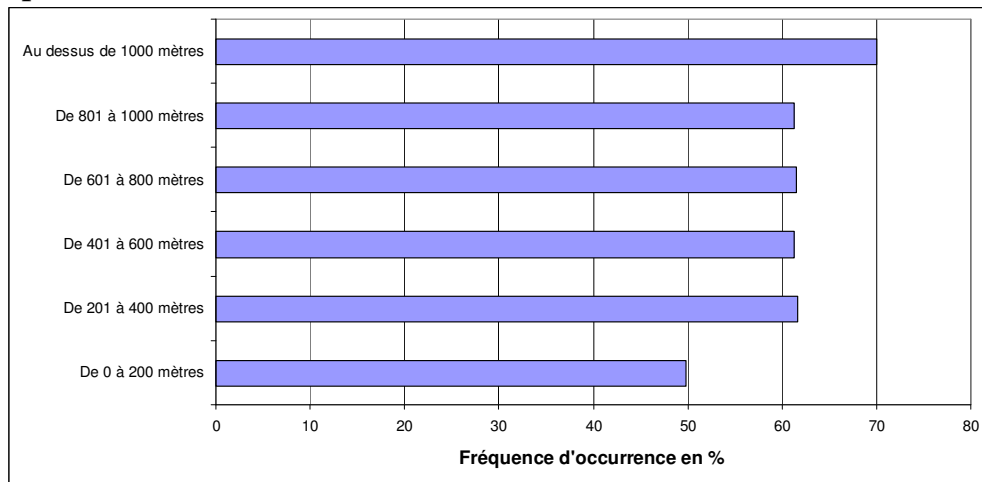
Mont Canala	91,7
Kouergoa/Ouipoin	86,8
Dothio	85,7
Pocquereux	85,7
Adéo/Ori	83,3
Mont Mou/Couvelée	82,1
Nassirah/Ouenghi	81,8
Ningua	80,0
Farino/Amieu	74,1
Ouitchambo	71,4
Kouakoué	68,7
Ouin	66,7
Dzumac/Rivière Blanche	66,0

100 % des massifs occupés

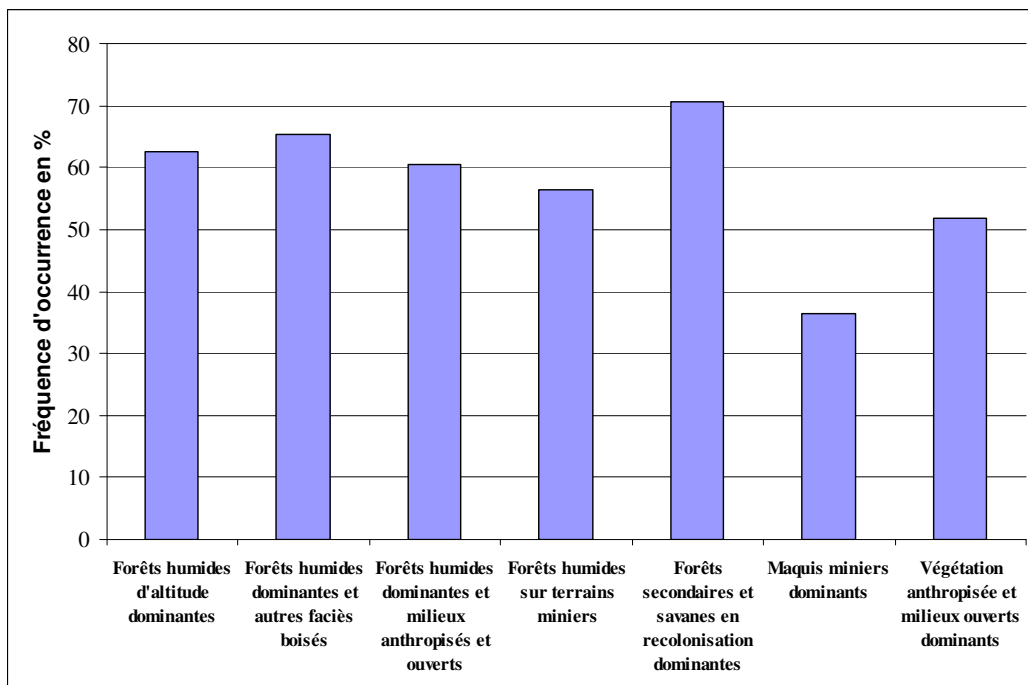
Koghis/Coulée	64,0
Ile des Pins et îlots associés	62,7
Electriques	62,1
Mé Maoya	60,0
Mont Rembai	58,8
Réserve Unio	58,6
Humboldt	56,3
Mont Do	55,6
Dogny/Né Mërë	55,3
Makou	53,8
Nakada	52,8
Ouiné/Rivière Bleue	52,0
Goro/Capture	50,9

Kum	50,0
Yaté/Plaine des Lacs	48,6
Oua-Tom	45,5
Saille	42,1
Sources Néaoua	40,0
Wi Né Ba	29,0
Saint Vincent	28,6
Mé Ixaburu	27,3
Koungouhaou	25,0
Pirogues/Plaine des Lacs	22,6
Karagreu/Boréaré	14,3
Prony	12,5

• **Répartition altitudinale**



• **Habitat**



• **Bilan des observations**

Le Siffleur calédonien ressort de l'étude comme un des endémiques forestiers les plus communs de la Chaîne Centrale et de l'Île des Pins. Il fréquente la totalité des massifs et près de 60 % des points.

Sa détectabilité hors saison de reproduction est bien moindre, particulièrement entre les mois de janvier et mars (Chartendault & Barré 2005) et 3 des 4 massifs où il est noté « Peu commun » ont été parcourus en janvier et février. Malgré cela, il est toujours contacté, la proportion d'observation visuelle augmentant probablement. Sa carte de répartition prouve en effet que même en saison défavorable, l'espèce est bien présente et communément rencontrée.

Cette répartition démontre néanmoins une présence plus marquée au nord de la ligne Thio – Boulouparis, 9 des 10 massifs où l'espèce est notée « Très commune » se situant dans cette région nord de la province. Il est commun sur l'Île des Pins.

Une nouvelle fois, cet oiseau que nous pensions inféodé aux forêts humides est présent dans des habitats très variés, de façon très constante, depuis les forêts secondaires et savanes en recolonisation où il atteint sa fréquence maximale (mais comme mentionné pour le MIVE, le faible nombre de points d'écoute peut être source de biais) jusqu'aux maquis miniers où il est le moins fréquemment rencontré. Il est aussi noté très fréquemment dans des milieux anthropisés ou milieux ouverts mais ce résultat repose certainement sur le fait que depuis ces zones, l'oiseau était entendu dans des parcelles de forêts ou forêts galeries éloignées. La majorité des observations ou écoutes de SICA proviennent en effet du couvert forestier et jamais ou très rarement de savanes ou autres habitats ouverts.

Le SICA est très fréquent dans les denses forêts d'altitude et dans les forêts homogènes, tout autant voire plus que dans les forêts clairiérées, confirmant que la présence de l'espèce ne semble pas influencée par l'hétérogénéité du milieu.

Sa répartition altitudinale est celle d'une espèce typique de la chaîne, adaptée à de multiples faciès forestiers, avec des fréquences qui ne varient pas entre 200 et 1000 mètres. Entre 0 et 200 mètres, étage auquel la forêt est la moins présente, le SICA est moins commun. Au-dessus de 1000 mètres il est le plus fréquent, preuve qu'au même titre que le MIVE, le SICA est adapté à un spectre de milieux très variés et est rencontré communément même dans les forêts les plus élevées de la Chaîne Centrale, dans des habitats que de nombreuses espèces fréquentent peu ou pas.

Le SICA montre un pattern de répartition en fonction des différents paramètres étudiés extrêmement similaire à celui du MIVE. Il affectionne comme lui les massifs forestiers de plus de 100 hectares où il habite préférentiellement le cœur du couvert, à distance de la périphérie (plus de 100 mètres). La qualité de l'habitat, particulièrement du sous-bois, ne semblerait pas aussi importante que nous l'aurions imaginé comme ce fût le cas pour le MIVE. En effet, là encore, l'oiseau est plus fréquent dans des zones où cerfs et cochons, connus pour leurs dégâts sur le sous-bois, sont les plus abondants mais également plus fréquent dans des forêts dégradées que dans des forêts préservées. Cependant, comme pour le MIVE encore une fois, il est le moins fréquent dans les secteurs au sous-bois le moins dense et dans les forêts extrêmement dégradées.

La hauteur de la canopée semble influente, la fréquence d'occurrence augmentant constamment avec l'accroissement de cette hauteur.

L'activité humaine ne paraît pas non plus, à l'instar du MIVE, déterminante dans la présence de l'espèce. Les fréquences d'occurrence varient sans tendance claire avec l'augmentation de la fréquentation globale ou de la pression de chasse de même qu'avec la distance aux tribus et villages ou l'accessibilité à pied.

- ***Menaces et perspectives***

En dépit de fréquences élevées dans tous les types de milieux, le SICA reste une espèce du couvert forestier avec une préférence pour les forêts humides.

Certainement plus spécialisé et exigeant que le MIVE (il est d'ailleurs moins fréquent que celui-ci dans les forêts sèches aux sous-bois plus dégradés), le SICA est un oiseau sensible à la destruction et à la fragmentation des forêts humides de la chaîne. Il préfère les massifs de grande superficie et évite les régions trop dégradées ce qui le place parmi les espèces qui peuvent localement souffrir des perturbations de l'écosystème forestier.

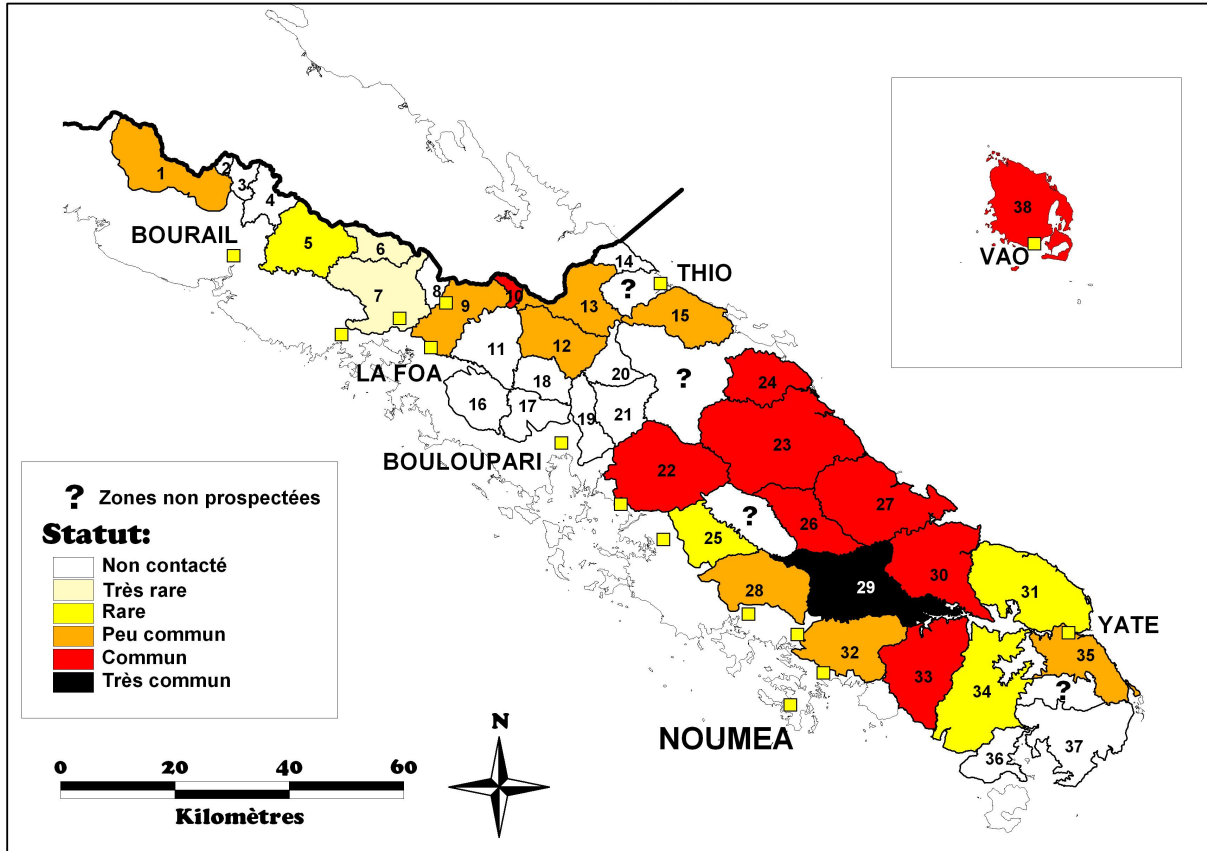
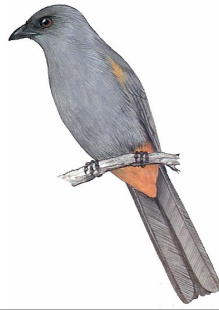
L'influence humaine qui pouvait nous paraître localement non négligeable en Province Nord (témoignages mentionnant des SICA tués par des jets de pierre ou autre projectile... En effet, l'oiseau est peu farouche et même très curieux, à tel point qu'il est souvent surnommé « Oiseau sourd » ou « Oiseau rêveur » dans les différents dialectes kanaks) ne semble cette fois pas clairement mise en évidence et personne ne nous a jamais mentionné de destruction intentionnelle de l'espèce.

Quant à la menace que représentent les mammifères introduits, que ce soit ongulés ou prédateurs, elle est la même que pour nombre d'espèces. Le rat est très certainement un destructeur des couvées. Cerfs et cochons ont eux un impact certain sur la forêt en ouvrant le sous-bois mais le SICA ne semblant pas totalement désertier les forêts plus ouvertes, il n'est pas certain que la présence de l'espèce s'en ressente. D'ailleurs, la fréquence du SICA ne varie ni avec celle des cerfs, ni avec celle des cochons...l'oiseau paraissant même plus fréquent dans les zones de plus fortes densité des cerfs et cochons.

Grâce à une répartition large, à une présence à toutes altitudes et dans tous les milieux forestiers, le SICA reste une espèce commune, aux effectifs suffisamment importants pour garantir à moyen terme la préservation de l'espèce.

Sa conservation n'est pas problématique pour l'instant mais à l'instar du cortège d'espèces qui occupent préférentiellement les forêts humides, son statut doit être suivi à plus long terme en se focalisant sur l'impact possible des ongulés et des rats sur sa présence mais également de la destruction et de la fragmentation du milieu.

I.12. ECHENILLEUR DE MONTAGNES (*CORACINA ANALIS*)



• Présentation

Famille	Endémicité	U.I.C.N. 2004	Nom usuel local
Campéphagidés	Espèce endémique	Néant	-

Espèce protégée

L'Echenilleur de montagnes est un oiseau de taille moyenne (environ 30 cm) et un des plus grands passereaux de Nouvelle-Calédonie. Cet oiseau méconnu est un habitant des vastes forêts humides qu'il fréquente de façon quasi exclusive.

Son plumage est entièrement gris sombre avec les sous-caudales et le poignet d'un roux foncé discret.

Il est très bruyant mais reste difficile à observer.

Il se nourrit d'invertébrés, de baies et plus rarement de petits vertébrés (geckos).

LES ESPECES DE LA CHAÎNE CENTRALE ET DE L'ÎLE DES PINS

- Statut, fréquence, effectifs et abondance ponctuelle**

Statut	Fréquence d'occurrence (en %)		Effectifs (nombre d'individus)		Abondance ponctuelle (nombre d'individus par point)	
Peu commun	22,7	19ème	358	19ème	0,37	19ème

- Massifs occupés**

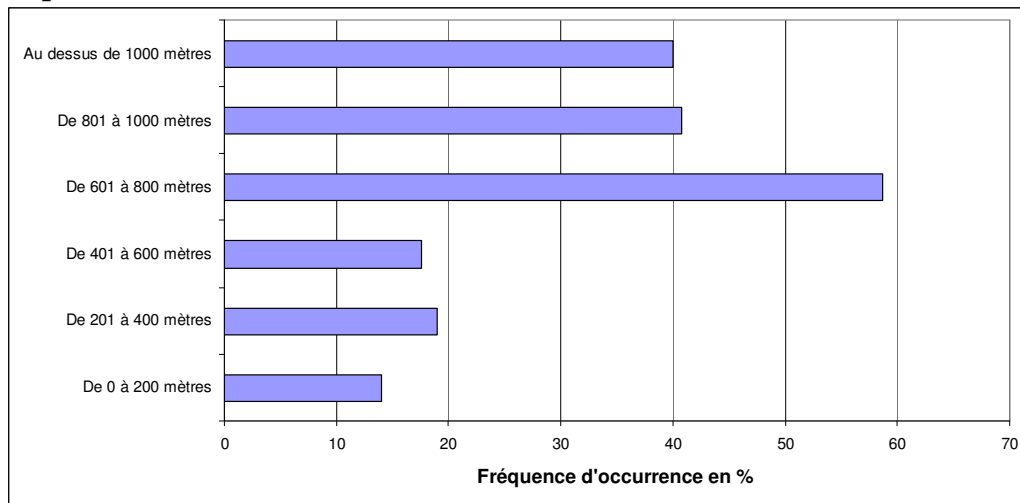
63,2 % des massifs occupés

Dzumac/Rivière Blanche	78,7
Ouin	61,9
Electriques	58,6
Ouiné/Rivière Bleue	58,0
Mont Canala	50,0
Humboldt	43,8
Kum	37,5
Kouakoué	37,3

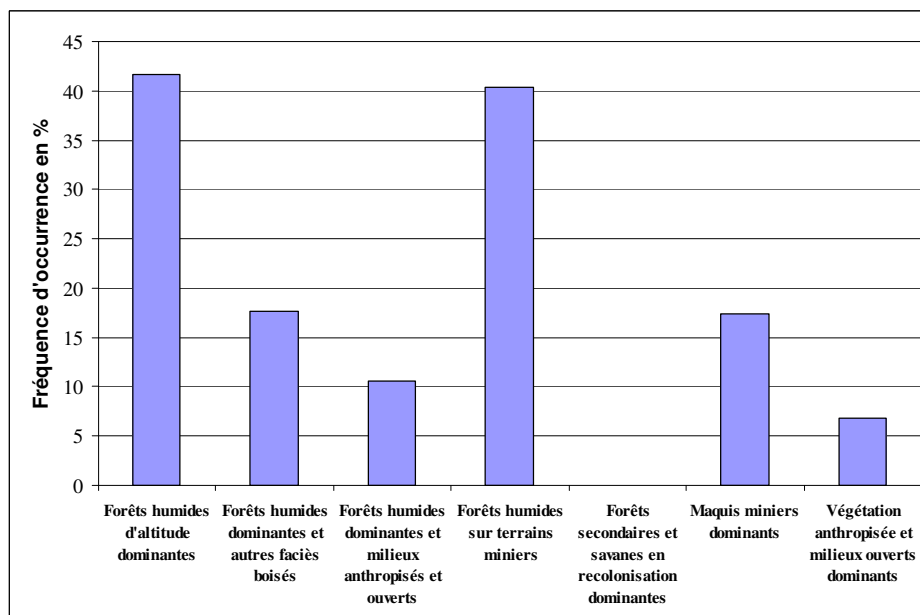
Saint Vincent	35,7
Ile des Pins et îlots associés	28,9
Nakada	28,3
Mont Mou/Couvelée	21,4
Saille	21,1
Mé Maoya	20,0
Dogny/Né Mèrè	18,4
Koghis/Coulée	16,0

Kouergoa/Ouipoin	13,2
Yaté/Plaine des Lacs	10,8
Wi Né Ba	9,7
Makou	7,7
Adéo/Ori	5,6
Réserve Unio	3,4
Pirogues/Plaine des Lacs	3,2
Farino/Amieu	1,9

- Répartition altitudinale**



- Habitat**



- Bilan des observations**

Statut et distribution des oiseaux des forêts humides de la Province Sud

L'Echenilleur de montagnes fait partie des espèces endémiques forestières les moins fréquemment rencontrées mais avec près d'un quart des points où il a pu être écouté et 63 % des massifs occupés il n'en est pas moins bien plus fréquent qu'en Province Nord.

Il reste malgré tout « Peu commun » mais son statut le place devant d'autres endémiques forestiers tels que l'AUVÉ ou les PECO et PEFR.

Sa détectabilité au cours de l'année ne varie que peu avec une diminution plus marquée en période post-nuptiale, entre janvier et mars. Le biais induit semble cependant assez faible. L'ECMO a été contacté, et même communément, sur des massifs prospectés à cette période (Saint Vincent, Yaté/Plaine des Lacs,...). D'autre part, la plupart des massifs prospectés à cette période ne sont pas favorables à l'espèce (couverture forestière insuffisante ou trop morcellée) et il est difficile de mettre en évidence un véritable biais. Enfin, l'espèce est notée absente, rare ou très rare sur des massifs prospectés en période favorable, preuve de l'existence d'autres paramètres d'influence.

L'ECMO rejoint le cortège d'espèces dont la répartition est très clairement contrastée au sein de la province, avec cette fois un noyau de population centré sur le Grand Sud et les vastes massifs forestiers qui y subsistent, entre le Mont Humboldt et le Lac de Yaté. Partout ailleurs sur la Grande Terre (à l'exception du Mont Canala), l'oiseau est peu fréquent, souvent rare ou absent.

L'Île des Pins fait figure de point d'interrogation dans la répartition de l'ECMO, considéré comme son nom l'indique, avant tout comme un oiseau des vastes forêts humides des reliefs de la Grande Terre. Il n'en est pas moins commun dans le quart sud-est de l'île (région d'Oro et alentours) mais, sans que nous puissions l'expliquer, totalement absent des forêts du nord et de l'ouest.

Une autre interrogation subsiste sur la région de Moindou – Farino. Il s'agit d'un des plus vastes massif forestier de la province et malgré ces superficies favorables l'ECMO y est presque totalement absent.

Ses préférences écologiques vont donc sans surprise aux biotopes forestiers sur terrains miniers mais également aux forêts d'altitude qu'il fréquente largement. Les grandes forêts humides de basse ou moyenne altitude sur sols acides représentent un intérêt vraisemblablement bien moindre et la fréquence de l'espèce y est plus de 2 à 3 fois moins importante.

Les fréquences observées dans les maquis et dans les milieux ouverts et anthropisés sont encore assez élevées mais ceci est certainement le fait d'un biais dû à la puissance du chant de l'ECMO. D'un point réalisé en maquis ou en savanes, les oiseaux peuvent être entendus à plusieurs centaines de mètres vocalisant depuis un fragment de forêt. Il est tout à fait improbable de retrouver l'espèce dans une végétation buissonnante ou ouverte.

Sa répartition altitudinale est aussi contrastée, et l'oiseau porte bien son nom, étant dans l'ensemble plus de 2 fois plus fréquent au-dessus de 600 mètres qu'il ne l'est en-dessous. Sa nette préférence pour les massifs boisés de plus de 100 hectares et pour le cœur des forêts en fait l'oiseau le plus inféodé aux milieux forestiers humides de Nouvelle-Calédonie.

L'ECMO est un oiseau de la canopée qui peut parfois descendre en sous-bois à la recherche de nourriture mais il est peu probable que la densité du sous-bois influence l'espèce de façon directe. Sa fréquence augmente avec la hauteur de la canopée mais dans des proportions bien moindre de ce nous aurions pu penser. Mais il est possible encore une fois que ceci soit dû au biais de l'écoute, un oiseau noté depuis une végétation de moins de 5 mètres de hauteur pouvant chanter dans une forêt dépassant 15 mètres de hauteur. L'espèce est tout de même rencontrée régulièrement dans des habitats forestiers de faible hauteur moyenne où surciment quelques grands arbres.

Elle montre également une préférence pour les forêts les moins dégradées mais il faut surtout voir dans ce résultat le fait que l'ECMO habite prioritairement le Grand Sud où les forêts prospectées sont relativement peu dégradées d'où ces différences de fréquences.

L'homme n'a que peu d'influences directes sur l'espèce et si les fréquences augmentent avec la diminution de l'activité humaine, ceci n'est que le fait des préférences de l'ECMO pour les vastes

zones boisées des fonds de vallées et hauteurs de la chaîne qui sont les sites les moins parcourus par l'homme.

- ***Menaces et perspectives***

L'ECMO est probablement avec le NOTO, l'espèce la plus inféodée aux grandes massifs forestiers de la chaîne et aussi étonnant que cela puisse paraître, de l'Île des Pins, et la plus dépendante de vastes surfaces boisées non perturbées et peu fragmentées.

Mais contrairement à la Province Nord où il apparaissait comme une des espèces endémiques forestières les plus rares, il est plus fréquemment rencontré en Province Sud où l'espèce est commune dans une vaste région du Grand Sud. Il n'en reste pas moins vulnérable à la destruction et au morcellement des forêts primaires, au même titre que le CAGO, la PEFR et la PECO bien que ces deux dernières soient également capables d'exploiter des milieux plus variés.

Très peu connu voire inconnu de la plupart des personnes qui nous ont guidé et souvent difficile à observer, il n'est pas menacé par la chasse et aucune personne rencontrée n'a jamais parlé de tirs sur cette espèce qui plus est protégée.

Le problème du rat est encore une fois très flou. Impossible de connaître réellement son impact bien que la prédation des couvées soit possible.

La dégradation des forêts par les grands ongulés est une menace certainement plus sérieuse même si elle ne paraît pas immédiate tant le cerf, probablement première menace pour la régénération des forêts, est rare dans les bastions de l'espèce dans le Grand Sud. L'ECMO dépend de couverts forestiers continus et les cerfs et cochons, en mettant en péril la régénération des strates basses pourraient être à plus long terme un facteur de diminution des populations d'ECMO dans les massifs du nord de la province.

Sa vulnérabilité à la destruction du couvert forestier fait de l'ECMO une espèce à surveiller dans le futur. Bien que les forêts de l'intérieur de la chaîne, qu'il fréquente avant tout, soient les moins menacées et que les superficies d'habitat favorables ne paraissent pas diminuer outre mesure, l'accroissement de la population humaine et la pénétration toujours plus avant de certaines activités ainsi que la progression des mammifères introduits pourraient à plus long terme toucher même les massifs isolés et les espèces qui l'habitent dont l'ECMO.

A l'inverse, la chasse ne constitue pas une menace tant l'oiseau est difficile à observer et farouche.

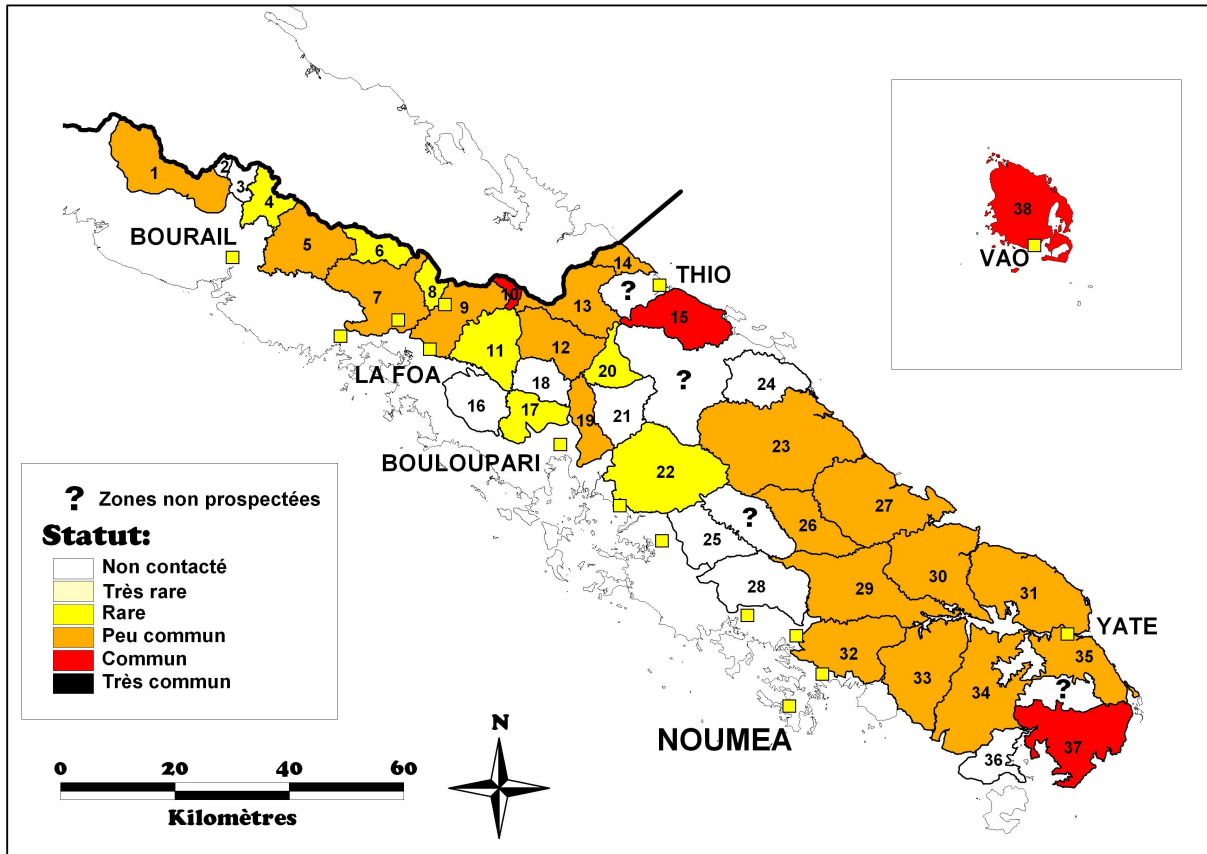
La conservation de l'ECMO suit la même problématique que celle des autres espèces forestières, avec un travail important sur la préservation des massifs isolés qui sont les meilleures aires de protection, et la mise en place d'un suivi des populations.

Inféodé aux grandes forêts, il serait probablement la meilleure espèce indicatrice de l'état de ces milieux et notamment de leur fragmentation.

Son statut « Peu commun » est semblable à celui de la PECO et de la PEFR qui sont toutes deux sur la liste rouge de l'U.I.C.N. mais l'ECMO semble moins vulnérable que les 2 perruches et son classement sur liste rouge n'est pas une priorité, l'espèce étant encore largement distribuée et localement commune.

L'ECMO apparaît tout de même comme une des espèces les plus caractéristiques des forêts humides et une des espèces à surveiller avec attention en particulier dans le nord de la province.

I.13. RHIPIDURE TACHETE (RHIPIDURA SPILODERA)



• *Présentation*

Famille	Endémicité	U.I.C.N. 2004	Nom usuel local
Rhipiduridés	Espèce à large répartition Sous-espèce endémique	Néant	Lève-queue, Gros Lève-queue

Espèce protégée

Très semblable à son cousin le Rhipidure à collier mais de taille légèrement plus importante (17 cm) et plus massif, le RHTA est également plus étroitement lié aux forêts humides.

Son plumage est plus sombre et son ventre tacheté de noir.

Il se nourrit, comme son cousin, d'insectes capturés au vol ou au sol.

• *Statut, fréquence, effectifs et abondance ponctuelle*

Statut	Fréquence d'occurrence (en %)		Effectifs (nombre d'individus)		Abondance ponctuelle (nombre d'individus par point)	
Peu commun	22,3	22ème	270	23ème	0,28	23ème

• **Massifs occupés**

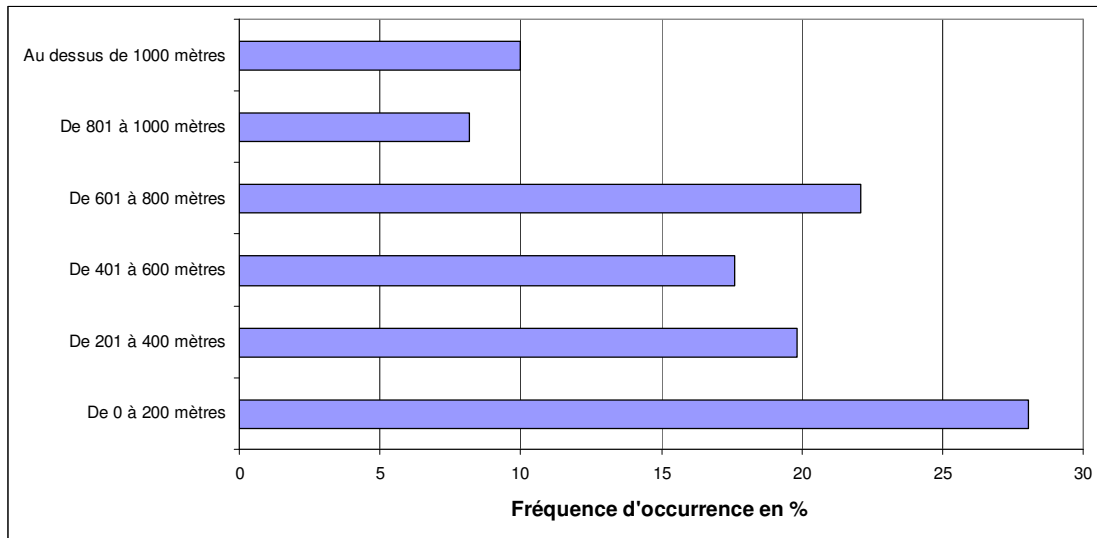
76,3 % des massifs occupés

Ile des Pins et îlots associés	57,8
Mont Canala	50,0
Goro/Capture	36,8
Nassirah/Ouenghi	36,4
Adéo/Ori	33,3
Ouiné/Rivière Bleue	32,0
Dzumac/Rivière Blanche	29,8
Dothio	28,6
Kouergoa/Ouipoin	26,3
Humboldt	25,0

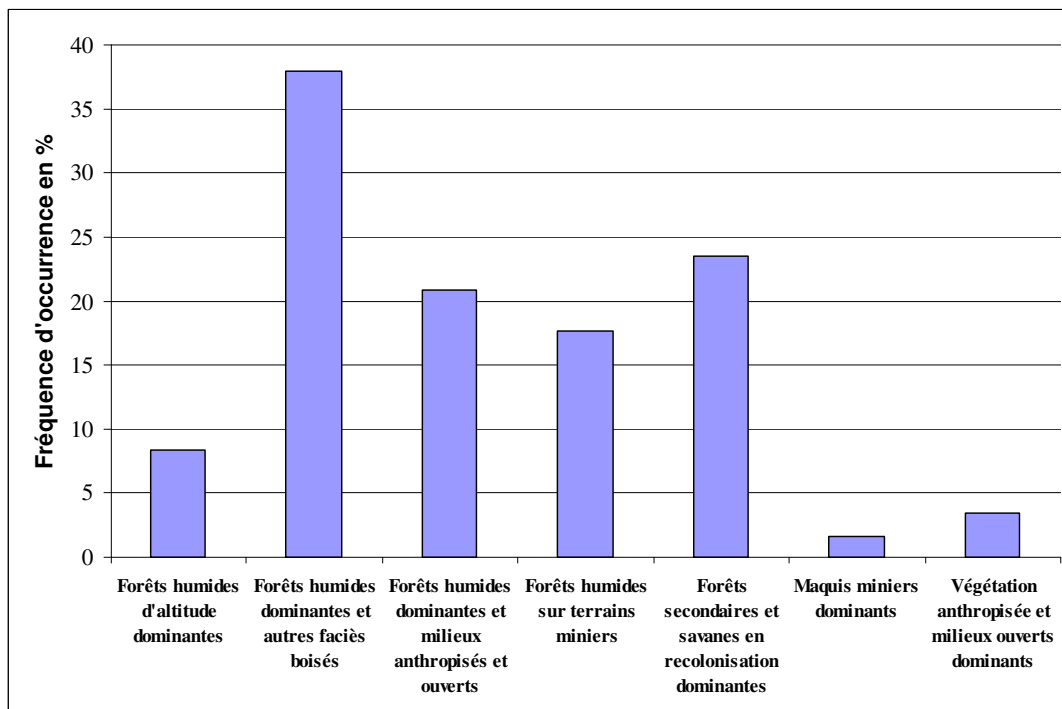
Kouakoué	23,9
Dogny/Né Mërë	23,7
Nakada	22,6
Saille	21,1
Farino/Amieu	20,4
Mé Maoya	20,0
Ouin	14,3
Pocquereux	14,3
Electriques	13,8
Pirogues/Plaine des Lacs	12,9

Wi Né Ba	12,9
Koghis/Coulée	12,0
Mont Rembai	11,8
Yaté/Plaine des Lacs	10,8
Mé Ixaburu	9,1
Ouitchambo	7,1
Saint Vincent	7,1
Réserve Unio	6,9
Ningua	6,7

• **Répartition altitudinale**



• **Habitat**



• **Bilan des observations**

Noté « Peu commun », le Rhipidure tacheté est certes moins fréquent et moins largement réparti que son cousin le RHCO mais il occupe tout de même une grande majorité des massifs.

Il est tout toutefois contacté sur un pourcentage très inférieur de point, 22,3 % contre 54,6 %.

Sa détectabilité ne varie pas significativement au cours de l'année et nous pouvons considérer que le biais saisonnier est négligeable (Chartendault & Barré 2005).

Sa répartition est assez homogène bien qu'on observe un certain déséquilibre vers le Grand Sud où le RHTA est partout noté au moins « Peu commun ». A l'extrême sud, les massifs de Goro/Capture et de l'Île des Pins et îlots associés sont 2 bastions de l'espèce. Au nord de la ligne Thio – Boulouparis, à l'inverse, il est plus fréquemment noté « Rare » et au centre de la province, il est souvent absent.

Le RHTA est un oiseau des forêts humides et sa fréquence d'occurrence par habitat le prouve puisqu'il est le plus fréquent dans les faciès boisés de la province, à l'exception des forêts humides d'altitude qu'il ne semble pas apprécier. Il peut être également observé dans des milieux plus ouverts, maquis miniers ou habitats anthropisés, mais ces milieux ne sont exploités que ponctuellement et ne constituent pas son biotope de prédilection.

Contrairement à ce que nous aurions pu penser au regard de sa répartition géographique sur la province, il est moins fréquemment contacté dans les habitats sur terrains miniers que dans les habitats sur terrains volcano-sédimentaires.

Concernant la répartition altitudinale de l'espèce, sa fréquence suit une nette tendance à la diminution avec l'altitude et chute nettement au-dessus de 800 mètres pour atteindre ses minimums. L'oiseau semble apprécier d'ailleurs les zones de faible pente et est fréquemment contacté dans les forêts galeries ou plaines alluviales des vallées et reliefs de basses ou moyennes altitudes.

Dans l'ensemble, son spectre écologique est moins étendu que celui du RHCO et l'espèce se rapproche plus d'un spécialiste des forêts humides de basse ou moyenne altitude.

Si le RHTA montre une préférence pour les forêts aux sous-bois de densité très forte (impénétrables), sa fréquence d'occurrence ne varie que peu et sans tendance nette. La hauteur de la canopée semble plus clairement influente, l'espèce étant nettement plus commune dans les forêts de plus de 15 mètres de hauteur moyenne, 30 % de fréquence d'occurrence contre 5,3 dans les forêts de moins de 5 mètres de hauteur moyenne.

L'espèce semble peu exigeante quant à la qualité du couvert, sa fréquence d'occurrence étant plus élevée dans les forêts dégradées que dans les forêts préservées. Mais dans les forêts extrêmement dégradées au sous-bois très ouvert, morcellées, perturbées par une forte exploitation forestière ou encore envahies par des espèces végétales introduites, le RHTA est bien plus rare.

La superficie du massif forestier semble également jouer un rôle dans la présence mais l'effet est moins marqué que pour de nombreuses espèces exclusivement forestières et sa fréquence d'occurrence n'augmente par exemple que peu (de 14,3 à 15,7 %) entre des forêts de superficie comprise entre 10 et 100 hectares et des forêts de superficie comprises entre 100 et 1000 hectares. De même, l'oiseau est le plus fréquent à moins de 100 mètres de la périphérie du couvert forestier et est moins fréquent à plus d'un kilomètre de cette périphérie qu'entre 100 mètres et 1 kilomètre. Preuve que le RHTA peut se contenter de zones de lisières ou proches des lisières et pourrait être moins sensibles au morcellement de la végétation.

Les facteurs humains, fréquentation globale, pression de chasse, ne déterminent pas négativement la distribution du RHTA qui n'est pas une espèce prélevée par l'homme. Sa fréquence est même plus élevée dans les secteurs parcourus quotidiennement et chassés de façon hebdomadaire que dans ceux jamais parcourus et jamais chassés.

- ***Menaces et perspectives***

Le RHTA est un des oiseaux de la province les plus inféodés aux forêts humides de basse ou moyenne altitude qu'il apprécie particulièrement. Son observation n'est pas rare en dehors du couvert forestier mais jamais très éloigné d'une zone boisée.

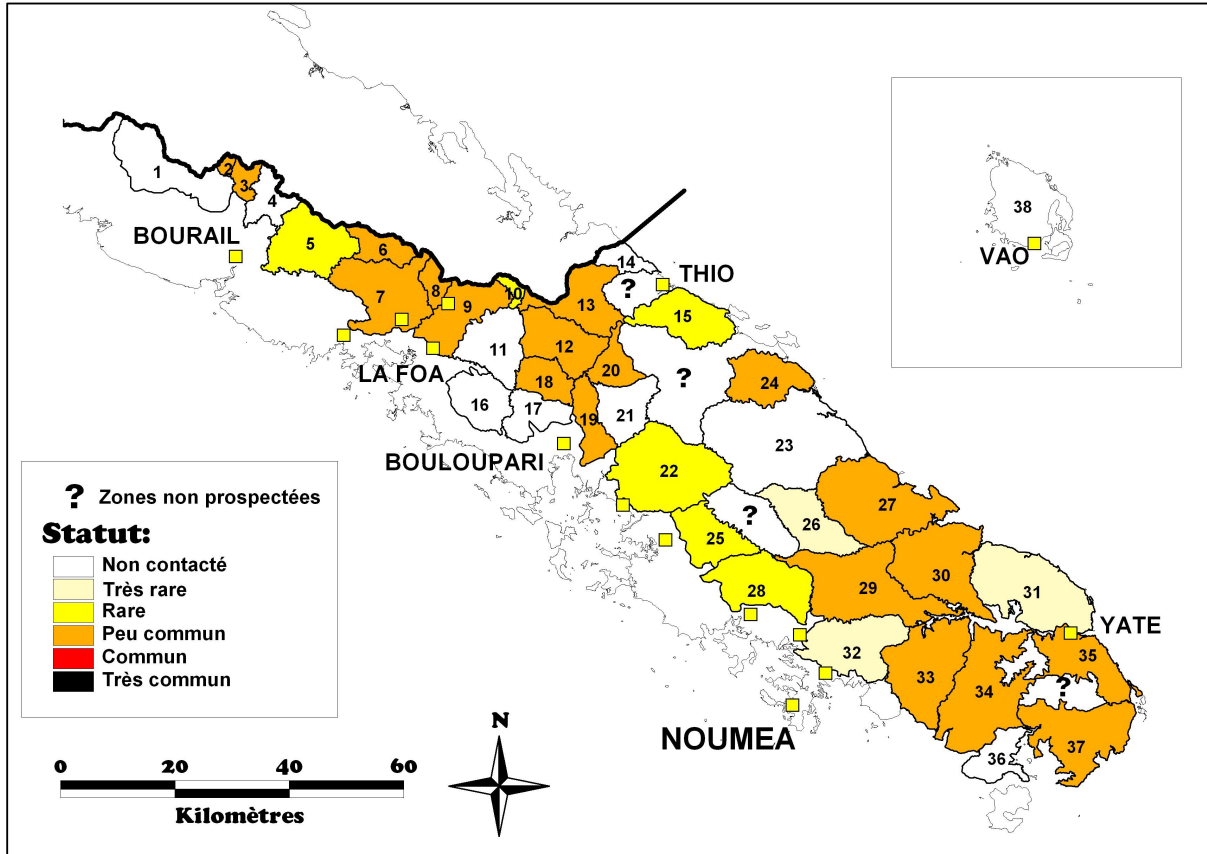
Bien qu'étroitement lié aux forêts humides, il montre une certaine plasticité face au morcellement et à l'isolement des massifs forestiers. Il habite aussi les petits fragments de forêts et aussi bien en lisière qu'à l'intérieur. Dépendant de la présence de milieux boisés humides il n'est pas pour autant très vulnérable, ne semblant pas totalement exigeant quant à la qualité du milieu. Ceci lui permet certainement de faire face dans l'immédiat aux modifications engendrées par les mammifères introduits. Nous aurions pu penser qu'un oiseau du sous-bois comme le RHTA serait fortement sensible au bon état de conservation de la forêt et en particulier à la présence du cerf ou du cochon qui sont facteurs d'importantes dégradations. Mais si sa fréquence diminue légèrement avec l'abondance du cerf, au contraire elle augmente plus nettement avec celle du cochon. Signe que les habitats préférentiels du cochon sont aussi ceux du RHTA ?

Comme le RHCO, le RHTA n'est pas chassé et rarement la cible des habitants mais il est probablement concerné par la prédation des rats et des chats.

Comme pour toutes les espèces des forêts humides, le RHTA doit être inclus dans un suivi car bien que paraissant moins vulnérable à la fragmentation des zones boisées, il reste très dépendant du couvert forestier et la régression de ce dernier aura inévitablement à long terme un effet sur les populations de l'espèce.

Pour l'instant, même si le RHTA apparaît « Peu commun » à l'issue de l'étude, la magnitude de la menace d'origine anthropique ou celle représentée par les mammifères introduits est trop faible pour mettre en péril cette espèce. Elle est par ailleurs bien moins vulnérable que la PECO, la PEFR ou même l'ECMO, autres espèces forestières peu communes.

I.14. MONARQUE BRUN (*CLYTORHYNCHUS PACHYCEPHALOIDES*)



• **Présentation**

Famille	Endémicité	U.I.C.N. 2004	Nom usuel local
Monarchidés	Espèce à large répartition Sous-espèce endémique	Néant	-

Espèce protégée

Passereau de taille moyenne (19 cm), le MOBR est essentiellement rencontré dans les forêts humides de la Grande Terre.

Son plumage est entièrement brun-crème et son fort bec gris bleuté est une des caractéristiques de l'espèce. Sa posture, lui donnent une allure proche des rhipidures.

Son alimentation se compose principalement d'arthropodes (insectes, araignées,...)

• **Statut, fréquence, effectifs et abondance ponctuelle**

Statut	Fréquence d'occurrence (en %)		Effectifs (nombre d'individus)		Abondance ponctuelle (nombre d'individus par point)	
Peu commun	11,4	29ème	131	35ème	0,13	35ème

• **Massifs occupés**

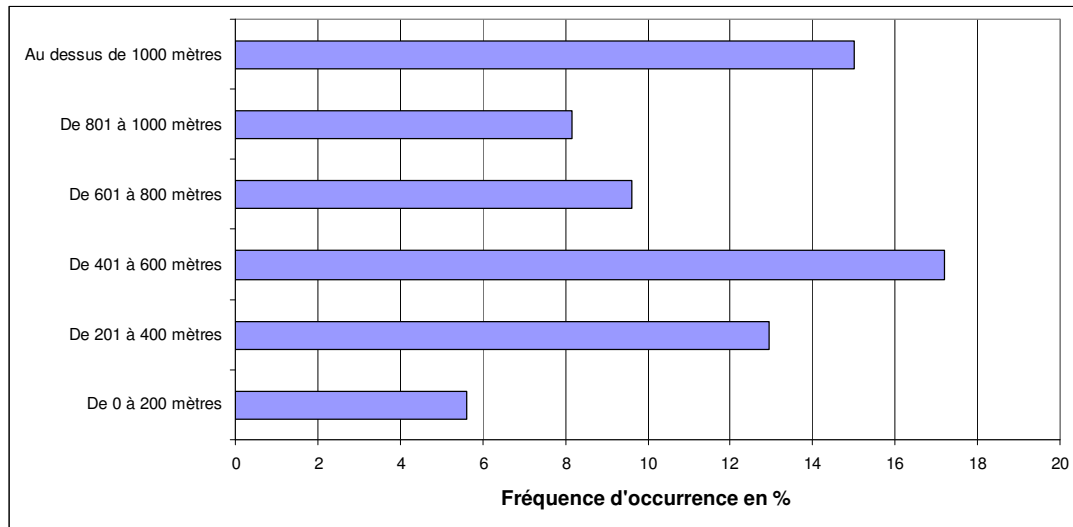
Dzumac/Rivière Blanche	27,7
Kouergoa/Ouipoin	26,3
Nakada	20,8
Electriques	20,7
Ouiné/Rivière Bleue	20,0
Sources Néaoua	20,0
Farino/Amieu	18,5
Nassirah/Ouenghi	18,2
Mont Rembai	17,6
Réserve Unio	17,2

73,7 % des massifs occupés

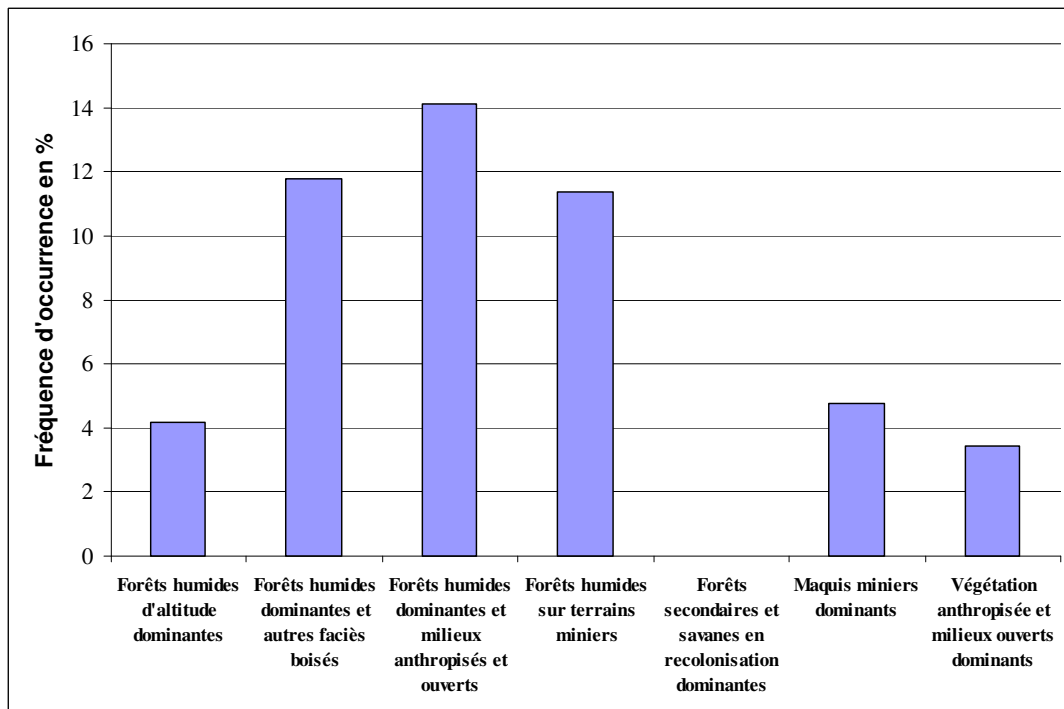
Karagreu/Boréaré	14,3
Dogny/Né Mèrè	13,2
Pirogues/Plaine des Lacs	12,9
Kum	12,5
Goro/Capture	12,3
Mont Do	11,1
Yaté/Plaine des Lacs	10,8
Kouakoué	9,0
Mont Canala	8,3
Makou	7,7

Mont Mou/Couvelée	7,1
Saint Vincent	7,1
Ningua	6,7
Adéo/Ori	5,6
Saille	5,3
Ouin	4,8
Koghis/Coulée	4,0
Wi Né Ba	3,2

• **Répartition altitudinale**



• **Habitat**



• *Bilan des observations*

Le Monarque brun ressort de l'étude avec un statut d'oiseau « Peu commun » qui le classe parmi les espèces forestières les moins contactées, devant le METO, le CAGO et tout juste la PECO. Il n'est pas endémique au territoire mais n'en est pas moins une des espèces les plus rares des forêts humides de la province. Il est largement réparti à travers la chaîne avec près de 74 % des massifs occupés mais n'est contacté que sur 11,4 % des points.

Comme le RHTA, sa détectabilité est stable au cours de l'année et le biais saisonnier est négligeable. Sa carte de répartition peut donc être considérée comme suffisamment représentative et montre probablement l'existence de 2 régions de prédilection pour l'oiseau : les forêts transprovinciales entre Moindou et Thio, se poursuivant vers le sud jusqu'à Boulouparis ; les forêts du Grand Sud. Il est absent de l'Île des Pins. Le MOBR n'est jamais noté « Commun » et sa fréquence d'occurrence sur les massifs de la chaîne ne dépasse jamais 30 %. Ses bastions se situent dans les massifs attenants de Kouergoa/Ouipoin et Nakada ainsi qu'autour du Parc Provincial de la Rivière Bleue, dans les massifs de Dzumac/Rivière Blanche, Ouinné/Rivière Bleue et Electriques.

Le MOBR est clairement un oiseau des zones boisées comme l'indique la figure précédente le montrant le plus fréquent dans les forêts primaires de basse ou moyenne altitude sur terrains volcano-sédimentaires ou miniers. A l'inverse, il n'a jamais été noté dans les forêts secondarisées ou savanes en recolonisation à tendance mésophile et est bien plus rare dans les forêts humides d'altitude, les maquis miniers (il peut être rencontré dans les maquis arborescents) et dans les formations anthropisées ou ouvertes.

Sa répartition altitudinale est moins claire avec malgré tout une nette augmentation de la fréquence d'occurrence jusqu'à une tranche d'altitude comprise entre 400 et 600 mètres puis une chute marquée et enfin une augmentation brutale au-dessus de 1000 mètres. A cet étage, l'espèce a été contacté à 6 reprises et à chaque fois juste au-dessus de 1000 mètres. Si elle ne semble pas apprécier les forêts d'altitude et leur faciès bas et très dense, elle n'en reste pas moins présente dans des forêts des plus hauts reliefs à la physionomie proche de celles de basses ou moyennes altitude.

Le MOBR semble avant tout fréquenter les plus vastes massifs forestiers où il est bien plus fréquent et est rencontré le plus souvent au cœur du massif, à plus de 100 mètres de distance de la périphérie. Il préfère les forêts aux sous-bois de densité moyenne et celles dont la canopée dépasse 10 mètres. Contrairement à de nombreuses espèces forestières son pic de présence ne se situe pas dans des forêts de hauteur moyenne supérieure à 15 mètres mais plutôt comprise entre 10 et 15 mètres.

L'état de conservation du couvert ne semble pas jouer un rôle primordial. Sa fréquence est certes de loin la plus faible dans les forêts extrêmement dégradées mais elle est à l'inverse plus forte dans les forêts dégradées que dans les forêts préservées. Il serait intéressant ici de comprendre à quelles perturbations du milieu forestier cette espèce répond le plus.

L'activité humaine n'influence pas négativement l'espèce dont la fréquence est maximale dans des zones parcourues quotidiennement par l'homme. De même l'espèce ne réagit pas à la présence du cerf, sa fréquence ne variant presque pas entre les zones d'où le cerf est absent et celles où il est abondant. A l'opposée, le MOBR est plus de 2 fois plus fréquent là où le cochon sauvage est abondant qu'il ne l'est là où l'ongulé est absent. Il se rapproche en cela du RHTA qui comme lui exploite des secteurs aux sous-bois riches, secteurs fréquentés de façon privilégiée par les cochons.

• *Menaces et perspectives*

Le MOBR est avec l'ECMO et d'autres espèces comme le CAGO ou dans une moindre mesure les perruches (qui choisissent elles préférentiellement les forêts hétérogènes), un des oiseaux de la chaîne les plus étroitement liés aux forêts humides.

Sa vulnérabilité à la destruction du couvert forestier n'en est que plus grande. La fragmentation et la réduction de ce couvert aura pour effet certain le recul de l'espèce, dans ses effectifs et dans son

aire de répartition même si sa prédilection pour le cœur des grands massifs le met à l'abri de la plus grande menace à court terme, les feux de brousse.

En ce qui concerne les tirs ou les captures par l'homme, l'espèce n'est pas touchée, trop petite pour attirer l'attention bien que sa curiosité puisse parfois l'exposer...

Le rat est lui encore certainement un prédateur dont l'impact n'est pas négatif localement mais qu'il est impossible d'évaluer.

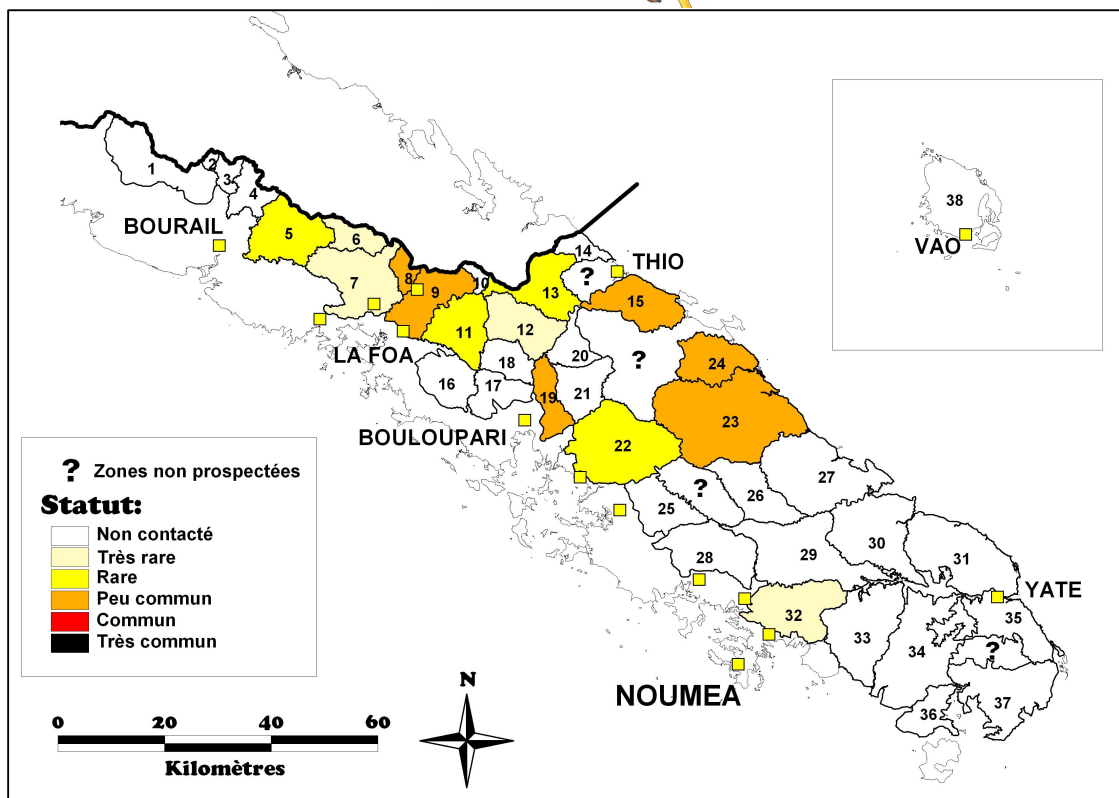
Si ses faveurs pour les régions isolées le préservent à moyen terme des influences anthropiques, le MOBR n'en reste pas moins une espèce fragile et l'expansion possible des cerfs pourrait représenter une grave menace pour cette espèce des sous-bois.

Au même titre que l'ECMO, le MOBR peut être inclus dans une liste prioritaire d'espèces à suivre dans le temps afin de connaître plus précisément la réaction de ses populations aux différents facteurs externes. La préservation des grands massifs forestiers isolés est aussi essentielle pour l'espèce.

Il serait probablement avec l'ECMO une des meilleures espèces indicatrices de la santé du couvert forestier, ou du moins de sa faible fragmentation.

Si il ne paraît pas menacé et si sa conservation ne laisse pas planer d'inquiétudes, le MOBR est une des espèces à surveiller de la chaîne.

I.15. MEGALURE CALEDONIENNE (*MEGALURULUS MARIETI*)



• Présentation

Famille	Endémicité	U.I.C.N.	Nom usuel local
Sylvidés	Espèce endémique	Quasi menacée	-

Espèce protégée

La Mégalure calédonienne est un petit passereau (18 cm dont une bonne partie pour la queue) de la famille des fauvettes fréquentant uniquement les milieux ouverts et buissonnants de la Chaîne Centrale de Nouvelle-Calédonie, savanes, maquis à fougères, milieux anthropisés à proximité des tribus.

Son plumage est dans l'ensemble beige-roux, avec le ventre crème et le dos brun-roux. Un plastron fauve et des sourcils pâles sont les autres caractéristiques de l'espèce.

Son comportement très furtif la rend très difficile à observer et elle est surtout repérée à ses cris d'alarme.

Elle se nourrit essentiellement d'insectes.

• Statut, fréquence, effectifs et abondance ponctuelle

Statut	Fréquence d'occurrence (en %)		Effectifs (nombre d'individus)		Abondance ponctuelle (nombre d'individus par point)	
Très rare	2,6	37ème	27	39ème	0,03	39ème

Statut et distribution des oiseaux des forêts humides de la Province Sud

Institut Agronomique néo-Calédonien

• *Massifs occupés*

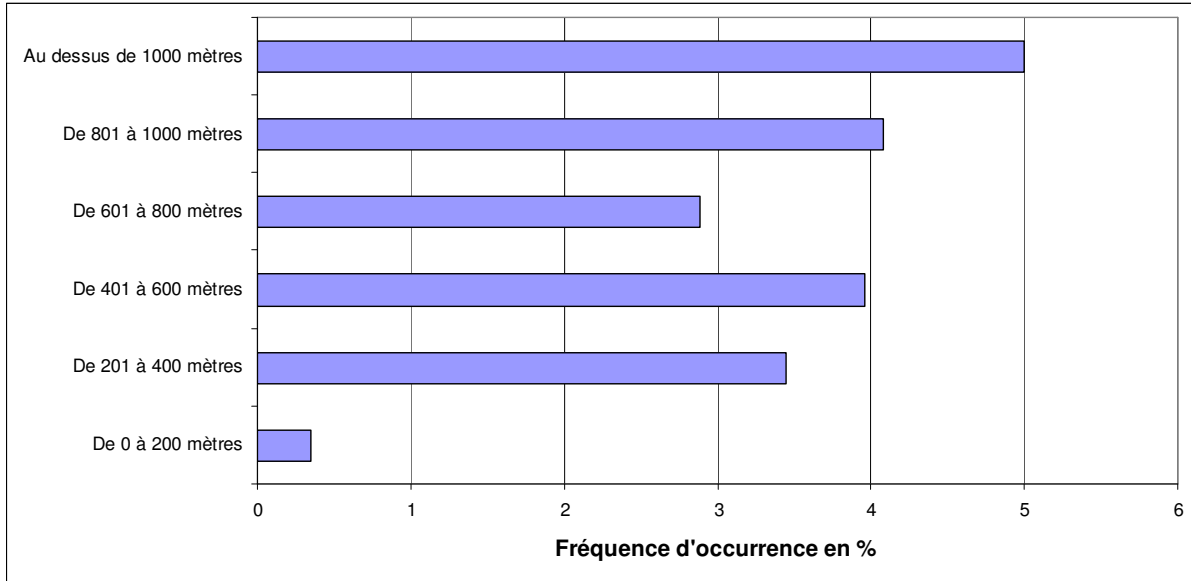
36,8 % des massifs occupés

Nassirah/Ouenghi	18,2
Mont Rembai	17,6
Dogny/Né Mërë	13,2
Kum	12,5
Saille	10,5

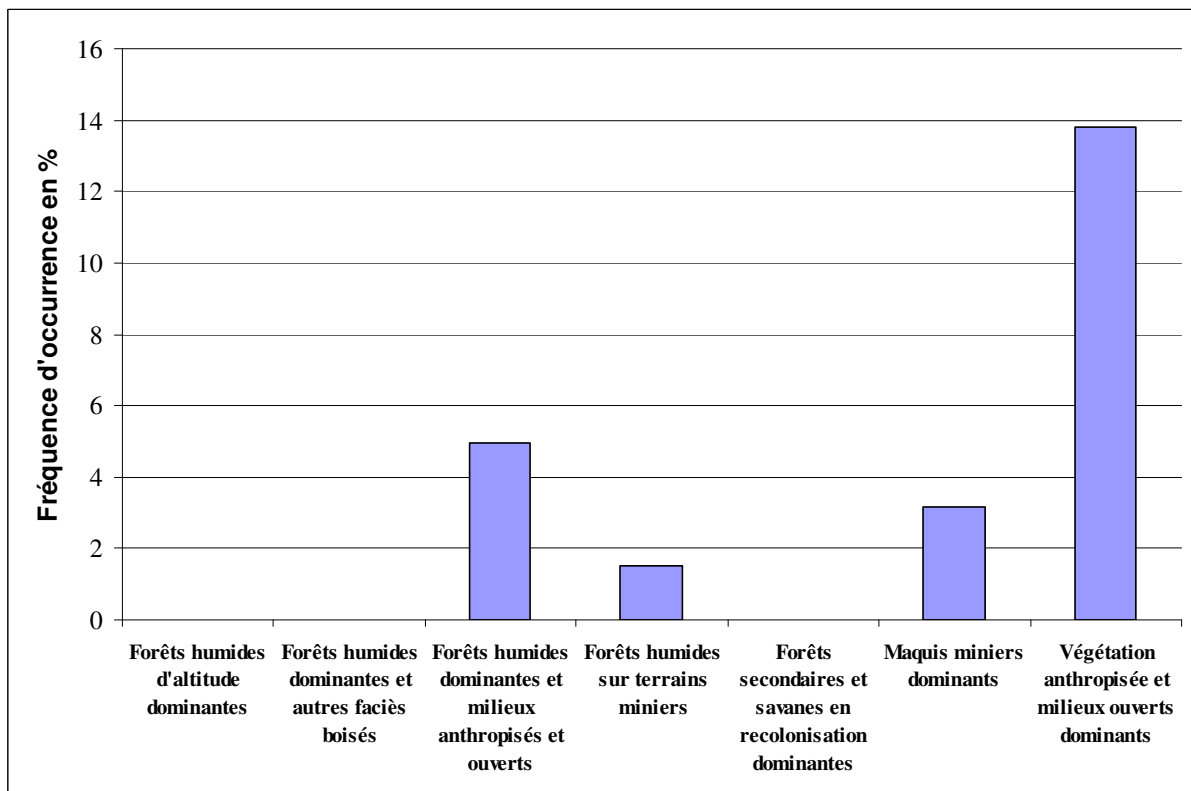
Nakada	7,5
Pocquereux	7,1
Saint Vincent	7,1
Humboldt	6,3
Adéo/Ori	5,6

Koghis/Coulée	4,0
Réserve Unio	3,4
Kouergoa/Ouipoin	2,6
Farino/Amieu	1,9

• *Répartition altitudinale*



• *Habitat*



• ***Bilan des observations***

La Mégalure calédonienne est, parmi les passereaux indigènes recensés au cours de l'étude, une des 3 plus rares, avec le METO et le CAGO.

Présente sur seulement 2,6 % des points, la MECA a été notée au cours de nos écoutes sur un tiers des massifs. Hors point, nous avons pu noter 26 oiseaux et 6 massifs supplémentaires occupés par l'espèce. Du nord au sud : Mé Ixaburu, Mont Canala, Ningua, Kouakoué, Mont Mou/Couvelée et Ouin. La MECA habite ainsi au moins 20 massifs, soit tout de même plus de la moitié des massifs prospectés.

L'oiseau est donc rarement observé et bien qu'il occupe une majorité des massifs, sa répartition géographique tend vers le nord de la province. En effet, elle est présente sur 11 des 18 massifs au nord de la ligne Thio – Boulouparis (61 %) et seulement 8 des 18 massifs au sud de cette ligne (44 %). Elle est absente de l'Île des Pins.

Quoiqu'il en soit, ces résultats sont bien sûr loin d'être représentatifs de la situation réelle de l'espèce, la méthode des points d'écoute n'étant pas la meilleure pour recenser cette fauvette qui réagit surtout aux mouvements de l'observateur. Les transects sont plus adaptés.

Repérée par ses cris d'alarme lorsqu'elle est dérangée, sa détectabilité ne dépend pas de son activité vocale nuptiale mais seulement du hasard de la prospection. Le biais saisonnier n'existe pas et elle est contactée dans les mêmes proportions tout au long de l'année ne montrant probablement aucun comportement migratoire même partiel.

La MECA ne fréquente que les biotopes buissonnants. Sa fréquence d'occurrence apparaît maximale dans les milieux anthropisés et ouverts et dans une moindre mesure, dans les vastes massifs forestiers clairiérés sur terrains volcano-sédimentaires où elle habite les savanes.

Elle est également contactée dans de plus faible proportion sur les massifs miniers où elle fréquente préférentiellement les fourrés à fougères.

Elle n'a, à l'opposé, jamais été notée dans les forêts humides homogènes, dans les forêts d'altitude et dans les zones secondarisées ou en recolonisation.

Sa répartition altitudinale est à l'inverse complète de celle mise en évidence en Province Nord. Ceci est dû à des observations à des altitudes élevées sur terrains miniers où les maquis favorables à l'espèce s'étendent jusqu'à des étages altitudinaux supérieurs. Peu d'observations de ce genre avaient pu être effectuées en Province Nord où les milieux ouverts disparaissent souvent ou du moins sont bien plus rares au-dessus de 800 mètres. Ainsi, toutes les observations de MECA réalisées au-dessus de 650 mètres proviennent de massifs miniers !

Les données concernant le couvert forestier nous sont ici inutiles, l'espèce n'étant absolument jamais présente en forêt. Qui plus est, le faible nombre de points de contacts ne peut nous permettre de mettre en évidence de quelconques préférences écologiques.

• ***Menaces et perspectives***

Anciennement classée sur la liste rouge de l'U.I.C.N. dans la catégorie des espèces insuffisamment documentées, la MECA a été depuis peu replacée au rang d'espèce « quasi menacée ».

Le peu de données tout d'abord puis la focalisation de la plupart des études passées vers les forêts humides, les forêts sèches ou d'autres milieux ne s'étendant pas sur la Chaîne Centrale, voilà autant de facteurs responsables de ces différents classements.

Même si la présente étude donne à la MECA un statut d'espèce « Très rare », elle n'en prouve pas moins que l'espèce est bien présente dans la chaîne, à toutes altitudes et sur tous types de terrains. Qui plus est, la méthode employée n'est pas adaptée au recensement de l'espèce et nos résultats sous estiment sa présence et ne sont pas le meilleur reflet de la réalité de sa distribution.

Enfin, nous avons effectué la plupart de nos écoutes sur les reliefs, dans les massifs forestiers mais sur terrains volcano-sédimentaires et ailleurs, la MECA est elle bien plus commune à basse altitude,

dans les vallées ou au pied des versants, dans les zones où l'influence anthropique se fait la plus sentir.

Ainsi, partant du constat que sa présence est sous estimée, nous pouvons raisonnablement penser que la MECA est une espèce au statut « Peu commun » voire « Commun » dans certaines zones les plus favorables. Son classement U.I.C.N. ne se justifie peut-être plus, l'espèce ne paraissant pas vulnérable dans l'immédiat aux grandes menaces que sont la réduction du couvert forestier (dont elle profite notamment après les incendies) ou les mammifères introduits (les cerfs, en limitant la progression de la forêt dans des zones isolées lui sont favorables).

La MECA n'est cependant pas hors de danger. Si l'homme ou les mammifères introduits peuvent favoriser son expansion, ils peuvent localement avoir des effets néfastes sur l'espèce.

En particulier les feux de brousse qui dans leur progression détruisent très certainement de nombreuses couvées en période de nidification.

De même, les cerfs dans certaines régions, par une pression d'abrutissement trop forte, limitent la hauteur du couvert et les superficies de milieux broussailleux pour finalement créer des zones défavorables à la MECA.

Et dans des zones isolées, la fermeture du milieu et le retour de la forêt pourraient à long terme réduire son aire de répartition.

En conclusion, la MECA apparaît comme une espèce bien plus fréquente qu'on l'a longtemps pensé et qui a sans doute toujours profité de la présence humaine et encore plus de son expansion au fil du temps. Bien que peu commune, elle ne semble pas menacée à moyen terme et pourrait encore profiter d'un éventuel recul de la forêt.

Mais en tant qu'espèce spécialiste, inféodée aux milieux broussailleux ou ouverts, elle pourrait être sensible, sur le long terme, à des modifications inverses et si une tendance à la fermeture du milieu se profilait par exemple aux abords des tribus, elle pourrait fortement reculer.

Elle devrait donc faire l'objet d'un suivi au même titre que les espèces forestières vulnérables à la réduction du couvert forestier.

Pour l'instant nous pouvons considérer que la MECA n'est pas une espèce rare et son statut de conservation ne peut inspirer d'inquiétudes.